

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 10 AVRIL 2017**

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT, LE QUATRE AVRIL, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Bergeracois ont été convoqués par Monsieur le Président, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour délibérer sur les affaires ci-après :

	PROCES-VERBAL
	Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 7 mars 2017
	ORDRE DU JOUR
	Adoption de l'ordre du jour
	POUR DELIBERATION
1	Résultat de fonctionnement 2016 – Affectation définitive
2	Budget principal et budgets annexes – Adoption du budget primitif 2017
3	Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées – Adoption du rapport sur les attributions de compensation fiscales
4	Fiscalité professionnelle unique – Vote des taux 2017
5	Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères – Vote des taux pour 2017 par zone
6	Dotation de Solidarité Communautaire – Instauration et définition des critères de reversements – Montants 2017
7	Demande d'avance sur subvention de l'association Overlook
8	Convention entre la Ville de Bergerac et la Communauté d'Agglomération Bergeracoise pour la mise en commun de logiciels de gestion financière et de gestion des ressources humaines
9	Commission Intercommunale des Impôts Directs - Modification
10	Modification des désignations des représentants dans des organismes extérieurs
11	Désignation des représentants au syndicat départemental des déchets de la Dordogne (SMD3)
12	Implantation du siège de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Charente Périgord – Participation financière - Convention
13	Acquisition d'une parcelle pour la véloroute voie verte sur la commune de Bergerac
14	Extension de l'établissement public foncier de Poitou-Charentes
15	Attribution d'un fonds de concours en faveur de la commune de Fraisse

16	Attribution d'un fonds de concours en faveur de la commune de Monbazillac
17	Attribution d'un fonds de concours en faveur de la commune de Saint Germain et Mons
18	Adoption du règlement du service public d'assainissement non collectif
19	Adhésion de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise à l'association Evènements et Territoires
20	Aide à l'investissement – Imprimerie Charron
21	Règlement d'intervention relatif au soutien financier de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise dans le cadre de la Politique de la Ville
22	Personnel communautaire - Conventions de prestations de service avec certaines communes
23	Motion relative à la rénovation de la liaison ferroviaire Sarlat-Bergerac-Libourne-Bordeaux
24	Motion relative à la défense du logement social en faveur des publics les plus précaires sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise
	Décisions pour information

L'an Deux Mille dix-sept, le lundi 10 avril à 18H00,

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise se sont réunis au nombre de 61, 63, 62, 61, 62, 61 puis 60 à Prigonrieux, en vertu de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 4 avril 2017.

PRESIDENCE DE SEANCE : Monsieur Frédéric DELMARES

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs Daniel GARRIGUE, Jean-Jacques CHAPELLET, Jean-Paul ROCHOIR, Adib BENFEDDOUL, Christophe GAUTHIER, Laurence ROUAN, Jean-Michel BOURNAZEL, Daniel RABAT, Christian BORDENAVE, Claude CARPE, Fabien RUET, Alain CASTANG, Roland FRAY, Claude MORTEYROL (remplace Sébastien BOURDIN), Rhizlane ROBIN-EL GRENI, Olivier DUPUY, Alain PLAZZI, Alain MONTEIL, Christiane DELPON, Roger LAPOUGE, Michel SÉJOURNÉ, Alain CÉRÉA, Christophe MAMONT, Pascal DELTEIL, René VISENTINI, Jean-Pierre PEYREBRUNE (1), André BONHOMME, Michel TERREAUX, Jean-Claude PORTOLAN, Francis DELTEIL, Francis BLONDIN, Patrick CONSOLI, Gilbert BLANC, Liliane BRANDELY (2), Armand ZACCARON, Alain CHANUT, Michel BOSVIEL, Marcel RONDONNIER, Jean-Paul JAMMES, Lionel FILET, Dominique ROUSSEAU (3) et (4), Jean-Pierre FAURE, Paul GALLON, Alain BORDIER, Didier AYRÉ, Didier GOUZE, Marc LÉTURGIE, Sylvie CHANCOGNE, Didier CAPURON, Denise MIGUEL, Marie-Agnès BROUILLEAUD (5), Jean-François JEANTE, Marie-Lise POTRON, Marie-Hélène SCOTTI, Farida MOUHOUBI (6) Cécile LABARTHE, Thierry AUROY-PEYTOU (7), Georges BASSI, Anne SOQUET, Gaëlle BLANC, Cédric ZAPÉRA, Jonathan PRIOLEAUD.

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur Francis PAPANASIOS a donné pouvoir à Monsieur Patrick CONSOLI.
Madame Liliane BRANDELY (2) a donné pouvoir à Monsieur Marc LETURGIE à son départ.

Monsieur Jean-Charles GAUTHIER a donné pouvoir à Monsieur Adib BENFEDDOUL.

Madame Martine ROSET a donné pouvoir à Monsieur Alain PLAZZI.

Monsieur Yannick SOUVÊTRE a donné pouvoir à Monsieur Thierry AUROY-PEYTOU.

Madame Marie-Claude ANDRIEUX-COURBIN a donné pouvoir à Monsieur Daniel GARRIGUE.

Madame Farida MOUHOUBI (6) a donné pouvoir à Monsieur Jonathan PRIOLEAUD à son départ.

Madame Nathalie TRAPY a donné pouvoir à Monsieur Didier AYRÉ.

Madame Nelly RODRIGUEZ a donné pouvoir à Monsieur Michel BOSVIEL.

Madame Jacqueline VANDENABEELE.

Messieurs Alain GIPOULOU, Philippe PUYPONCHET.

(1) : parti après le vote du dossier n°22 « Personnel communautaire – Conventions de prestations de service avec certaines communes ».

(2) : partie après le vote du dossier n°4 « Fiscalité professionnelle unique – Vote des taux 2017 ».

(3) : parti après le vote du dossier n°2 « Budget principal et budgets annexes – Adoption du budget primitif 2017 ».

(4) : revenu après le vote du dossier n°5 « Taxe d'enlèvement des ordures ménagères – Vote des taux pour 2017 par zone ».

(5) et (7) : arrivés après l'adoption de l'ordre du jour.

(6) : partie après le vote du dossier n°5 « Taxe d'enlèvement des ordures ménagères – Vote des taux pour 2017 par zone ».

M. le Président : Bonsoir à toutes et à tous.

Jonathan, je vais te demander, si tu veux bien, de faire l'appel.

Appel nominal

M. Prioleaud : Procède à l'appel.

Désignation d'un secrétaire de séance

INTERVENTION :

M. le Président : Je propose d'acter le fait qu'André Bonhomme soit notre secrétaire de séance. Est-ce que ça vous va ? Il a accepté. Pas d'objections ? Acté.

Approbation du procès-verbal de la séance du 7 mars 2017

M. le Président : Etes-vous d'accord pour approuver le procès-verbal du 7 mars 2017 ? Est-ce qu'il y a des remarques ?

L'ordre du jour est inchangé est-ce qu'il vous convient ? Est-ce qu'il y a des remarques ? Pas de remarques.

DECISION :

Adopté par 67 voix pour.

Ordre du jour

M. le Président : Il n'y a pas de modifications à l'ordre du jour de ce Conseil Communautaire.

DECISION :

Adopté par 67 voix pour.

M. le Président : Avant de rentrer très directement dans cet ordre du jour, je voulais faire une petite introduction.

Chers collègues, le budget, parce que ce soir nous sommes réunis pour examiner ce budget 2017, ce budget qu'on vous soumet ce soir traduit une véritable métamorphose. Sans occulter le fonctionnement, un seul leitmotiv, l'investissement. Pour nos entreprises bien sûr mais également pour l'aménagement et l'attractivité de notre territoire. L'objectif, il est clairement ciblé, c'est le développement touristique car nous sommes à la charnière de Lascaux, Lascaux IV bien sûr, et la Cité du Vin entre Bordeaux et Sarlat. Les années passent et les touristes aussi. Il est vraiment temps de les inviter à s'arrêter ; les atouts que nous connaissons tous nous les avons en tête ; reste à créer le lien entre eux et à le rendre plus lisible. Pour cela, il convient de nous doter des outils structurants pour le mettre en œuvre : la Voie verte, le parc aqualudique, la maison des Vins et du Tourisme qui abritera l'office du tourisme, une boutique de produits du terroir et un espace océanographique idéalement placé au Cloître des Récollets, lieu emblématique de Bergerac, point de départ de toutes initiatives et d'informations. Et enfin, un territoire où la marque de fabrique serait le manger sain, grâce au circuit court et de saison, je fais référence au projet bio des Nebouts, partagé aujourd'hui entre Agrobio et la Chambre d'Agriculture, qu'on a rencontrés la semaine dernière. Tous ces projets, ils sont subventionnés et c'est ça la singularité et le point majeur qui nous fait espérer en leur réalisation. Si vous investissez 1 € sur la voirie, c'est 1 € qui est investi sur le territoire parce qu'il n'y a pas de subventions. Si vous investissez 1 € sur un projet touristique, ce sont 3 € de subventions qui viennent accompagner ce projet. Si vous investissez 1 € sur la Voie verte, c'est 4 à 5 € qui viennent accompagner ce projet. L'effet de levier est évident. Aujourd'hui, notre priorité c'est de développer cet investissement sur notre territoire. Une information que je vous donne, c'est une surprise, une bonne surprise, c'est que la Dotation Globale de Fonctionnement que nous allons toucher à la Communauté d'Agglomération, elle est de 2 312 532 €, alors que sur le budget que nous avons bâti ce soir et que nous allons vous présenter, elle était de 1 500 000 €, soit 800 000 € de plus de prévus. Pas de quoi s'enflammer. Il est important de conserver cette enveloppe afin de présenter un résultat positif en fin d'année, pour pouvoir assumer le contrat de développement que nous vous avons proposé précédemment. Ce contrat prévoit aussi d'assumer le développement de nos services, des services à la personne, centre loisirs de Cours-de-Pile, la micro

crèche de Razac de Saussignac. Il conviendra de faire preuve de prudence parce que je trouve que les candidats aux élections présidentielles sont bien silencieux quant aux collectivités locales et particulièrement à leurs dotations. Il y a de quoi être inquiet, voire prudent.

Je vous le disais en préambule, le fonctionnement n'a pas été occulté, les services doivent être consolidés et les carences effacées. Tout cela ne sera possible qu'à 2 conditions, une sérieuse et profonde réflexion sur l'aménagement de notre territoire, notamment avec une bonne application et corrélation entre le PLUI et le SCOT. Les communes ne peuvent plus s'affranchir et continuer avec une simple carte communale, créer une concurrence déloyale vis-à-vis des communes qui sont autour. Un bon équilibre entre les dépenses de fonctionnement et le programme d'investissement. Sans une réelle prise de conscience de cette réalité, cette feuille de route restera au stade des intentions. En ce sens, il est important de marquer la différence. Vous vous en souvenez, pour la plupart d'entre vous, le budget primitif 2016 a été voté avec une hausse de la fiscalité et malgré tout une épargne nette négative de 395 000 €. Alors une situation financière ne s'analyse pas sur un seul exercice mais bien sur plusieurs, la Cour des Comptes le rappelait dans son rapport, pour mieux prévoir, pour mieux anticiper les effets de ciseaux, croiser les courbes entre les dépenses et les recettes. Si je regarde la période 2017-2018, toujours concernée par un effort de redressement des comptes publics, même si c'était 600 000 € en 2016 et 300 000 € en 2017 et en 2018, des recettes qui se tassent, des dépenses qui augmentent régulièrement et un effort et un périmètre constant. La situation financière va donc inévitablement se dégrader, sauf à prendre des mesures drastiques avant que certains soient amenés à les prendre à notre place. Il est important de les prendre dans la durée et non pas sur des postes qui ne pèsent que sur un exercice, sur le 011. Sur le 011, l'impact n'a vraiment de signification que sur un exercice. Mais il faut aussi compter avec des dépenses supplémentaires, les syndicats auxquels nous appartenons appliquent des hausses systématiques et régulières afin de couvrir leur propre fonctionnement. Les institutions nouvelles comme le SMPN, 140 000 € cette année et pas d'investissements sur la période à venir ; 0,6 % d'augmentation du point d'indice pour le personnel en février ; les informations de plus en plus tardives ; et certaines dépenses qui sont dues depuis plusieurs années comme le paiement du centre technique de Creysse pour 200 000 € qui est à assumer cette année. Pour tenir ce Programme Pluriannuel d'Investissement qui nous est cher, engagé avec nos partenaires du Conseil Départemental de la Région et de l'Etat, il faudra encore faire des économies importantes. Sur le personnel, des services optimisés, des mutualisations et des rationalisations, à travers une réelle stratégie de gestion de ce personnel, avec une mobilité interne favorisée avec de la formation, des prises de compétences nouvelles. C'est en mutualisant nos personnels avec de nouvelles compétences que nous arriverons à les rendre plus diffuses. Sur le 011, les achats groupés seront systématisés ; un réel travail sur la dette sera effectué, un échelonnement dans la durée ; un équilibre entre le taux variable et le taux fixe sera étudié. Améliorer la situation financière c'est aussi stimuler ses recettes. Améliorer la valeur locative grâce à des services nouveaux implantés sur notre territoire ; attirer de nouvelles entreprises et de nouveaux habitants ; proposer des services supplémentaires, c'est aussi rendre l'impôt plus acceptable, un effort collectif avec la ville de Bergerac, avec une stratégie commune, un chargé de mission pour la redynamisation du centre-ville ; une étude pour un vrai projet des éléments structurants, toujours en centre-ville, avec des collectivités partenaires, le Département, la Région et l'Europe ; des

contrats qui nous engagent et qui nous imposent de nous tenir à ces engagements. Nous avons un cap pour ces 3 prochaines années, et évidemment nous nous sommes rencontrés avec Daniel Garrigue et les présidents Rousset et Peiro, et on sait que la Préfète est à nos côtés pour nous faire aboutir dans ce projet.

Quelques chiffres avant de passer la parole à Jean-Jacques Chapellet qui va nous présenter le budget. Des dépenses supplémentaires qui sont incontournables par rapport à nos choix, l'ATD avec une adhésion de 36 000 € ; le Tour de France 54 000 € ; l'harmonisation de certains services entre les différentes communautés pour 20 000 € ; on a inscrit pour 100 000 € pour palier les dépenses imprévues et justement cette fusion qui est un peu incertaine ; 140 000 € pour le SMPN, je m'arrête un instant sur ce Syndicat Mixte Périgord Numérique auquel nous allons contribuer mais qui ne nous rapportera rien pendant 2 ans. On se battra pour être reconnus mais c'est vrai que pendant les 2 années qui viennent, les programmes d'investissement sont figés, figés pour Périgueux, figés pour Sarlat, figés pour Terrasson, et rien pour Bergerac. On ne ménagera pas nos efforts pour essayer d'être reconnus mais c'est un peu compliqué d'arriver en retard dans ce syndicat. Le SMD3 pour 70 000 €. Je le disais tout à l'heure, ces syndicats ont une position un petit peu difficile à comprendre, c'est qu'ils font appel à des cotisations. Donc ils appellent à des cotisations dans nos collectivités sans se soucier de l'impact que ça peut avoir chez nous. Et malgré tout, on voit le chapitre 65 augmenter inexorablement et c'est un peu compliqué pour nous de subir, ça vaut pour le SMD3, le SMPN, l'EPI, tous ces syndicats. J'arrêterai là, je ne parlerai pas du SCOT ni du reste.

Un mot pour vous dire que le budget qui vous est présenté est le résultat d'une économie drastique. Le terme est fort mais il faut l'assumer. Près de 200 000 € sur le 011, 600 000 € sur le 012 par rapport à ce qu'il aurait été si on n'avait rien fait ; 100 000 € sur les dépenses imprévues ; un peu plus de 35 000 € sur les charges financières. Donc on n'est pas loin du million d'euros que nous avons présenté dans notre programme. Sur les recettes, l'excédent antérieur reporté est à 1 903 153,71, c'est-à-dire à un peu plus de 950 000 € de moins qu'en 2016. Au 042, les amortissements de subventions et d'intégrations des travaux en régie pour 641 000 €. L'augmentation du produit fiscal de 1 % est très faible, très tassée pour 0,4% des bases et des rôles supplémentaires. Il faut savoir que cette année nous ne bénéficierons pas de cette délibération de septembre qui souhaitait mettre en place l'augmentation des bases minimum de CFE prévues pour l'année 2017, donc ce ne sont pas moins de 430 000 € de moins que nous ne percevrons pas cette année. Je l'ai dit tout à l'heure en début de propos, fort heureusement l'hypothèse de DGF c'était de 1,5 million d'euros, elle est de 2 300 000 €, donc sensiblement supérieure, ce qui nous permet d'envisager la situation sur de meilleurs hospices. L'équilibre du budget d'investissement serait atteint avec un virement à la section d'investissement de 1 861 339,81 € alors qu'il était précédemment atteint avec 2 444 902 € en 2016.

Voilà chers collègues très brièvement en préambule ce que je voulais vous dire. 3 messages : un budget maîtrisé ; une volonté de partir sur le tourisme et d'afficher clairement sans se disperser une volonté d'assumer 3 projets touristiques forts pour le territoire ; et se concentrer sur un partenariat fort avec le Département, la Région et l'Etat qui sont à nos côtés aujourd'hui.

Je vais passer la parole à Jean-Jacques Chapellet qui va poursuivre dans la présentation de ce budget.

POUR DELIBERATION :

Résultat de fonctionnement 2016 – Affectation de définitive

D 2017 – 84

RAPPORTEUR : Jean-Jacques CHAPELLET

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Chapellet : J'ai l'honneur d'ouvrir le bal de ces 24 points à l'ordre du jour de ce soir. Quels délais vous nous donnez Président pour présenter ces chiffres ? J'espère que personne n'est allergique aux chiffres au niveau des 2 premiers points qui seront abordés. On va essayer d'être le plus clair et le plus simple possible, quand vous en avez marre vous le dites on passe.

Le premier point, c'est l'affectation des résultats, suite au compte administratif qu'on avait validé à la dernière séance du mois de mars. Vous l'avez dans l'ordre du jour, je vais commencer par la première page en bas de la page, je vais vous dispenser de toutes les règles en préambule. Je passe au budget principal où les différents comptes administratifs font apparaître un excédent prévisionnel de fonctionnement 3 794 854 €, qui se décompose comme suit sur le résultat de l'exercice 2016 : 952 915 € ; le résultat antérieur reporté de 2 841 939 €, ce qui nous donne ce montant total à affecter, ce que je vous disais tout à l'heure de 3 794 854,58 €. Par rapport à ce résultat à affecter, vous savez qu'en priorité on doit l'affecter à combler le déficit de la section d'investissement, ce qui fait qu'on le décomposerait comme suit : à virer en déficit de la section d'investissement pour 2 817 477 € ; le solde des restes à réaliser pour 544 729 € ; le résultat d'investissement reporté 381 044 € ; et ce qui donnerait un besoin de financement de la section d'investissement à moins 1 189 700 €. Dans ce cadre, il est proposé de reprendre le résultat de fonctionnement de l'année 2016 et de le virer au compte 1 068 de la section d'investissement pour 1 891 700,87 € et le solde qu'on laisserait en section de fonctionnement au compte 002 pour 1 903 153,71. Donc ça, ça concerne le budget principal.

Le 2^{ème} point ce sont tous les budgets annexes, est-ce que vous voulez que je les lise tous ou on les passe sous silence ? Vous les avez dans votre compte-rendu, c'est comme vous voulez. Pas d'objections.

On passe au point 3 sur le budget annexe du SPANC, l'assainissement. Sur le compte administratif 2016, un résultat en fonctionnement de 13 525,59 € et un excédent en section d'investissement pour 1 185 € ; ce qui fait un résultat cumulé de 14 710,59 € à reporter en section de fonctionnement, et un excédent d'investissement à reporter de 1 185 €. Sur le budget annexe du complexe du ROC, on a un résultat de - 111 271,31 € à reporter en section de fonctionnement et + 86 931,17 € à reprendre en section d'investissement.

Sur le budget annexe du complexe du ROC, on a un résultat de - 111 271,31 € à reporter en section de fonctionnement et + 86 931,17 € à reprendre en section d'investissement.

Sur les budgets annexes sur les transports urbains, un résultat cumulé de 253 186,10 € à reporter en section de fonctionnement et + 127 235,86 € à reporter en section d'investissement.

Et le dernier budget annexe, le budget du parc aqualudique, un résultat cumulé de 0 à reporter en section de fonctionnement et de + 383 518,10 € à reprendre en section d'investissement.

Je vous ai listé les grandes lignes, hormis les budgets annexes des zones d'activités où vous avez le détail dans votre ordre du jour. Est-ce qu'il y a des questions par rapport à ces affectations de résultats des différents budgets ? Non, pas d'observations ? Donc je le soumetts au vote.

On est sur les affectations de 2016 sur le budget principal. C'est le point numéro 2 le BP.

M. le Président : Est-ce que quelqu'un s'abstient ? Est-ce que quelqu'un est contre ? Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION ET VOTE

Conformément à l'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, et aux dispositions des instructions comptables M 14 (budget principal et budgets annexes), M 49 (budget annexe assainissement non collectif), et M 43 (budget annexe transports urbains), les résultats sont affectés par le Conseil Communautaire après constatation des résultats définitifs lors du vote du Compte Administratif.

Toutefois, les résultats peuvent être estimés avant l'adoption du Compte Administratif et du Compte de Gestion. Ainsi, le Conseil Communautaire peut, au titre de l'exercice clos et avant adoption de son Compte Administratif, procéder à la reprise anticipée des résultats.

Lorsque le résultat excédentaire de la section de fonctionnement est repris par anticipation, la reprise s'effectue dans les conditions suivantes :

- L'excédent de la section de fonctionnement est destiné à couvrir en priorité le besoin de financement et la section d'investissement (compte tenu des restes à réaliser) ;
- Le solde disponible pouvant être inscrit soit en section de fonctionnement, soit en section d'investissement.

Le Conseil Communautaire inscrit également au budget la prévision d'affectation.

Les déficits et excédents de fonctionnement ainsi que le besoin de financement de la section d'investissement ou, le cas échéant, l'excédent de la section d'investissement font aussi l'objet d'une reprise.

Par délibération en date du 7 mars 2017, le conseil communautaire a arrêté l'ensemble des comptes administratifs de la Communauté de Communes des Coteaux de Sigoulès et de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise, les budgets de ces deux collectivités étant agrégés au sein de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise à compter du 1er janvier 2017.

1 – Budget principal

Les différents comptes administratifs présentés au Conseil Communautaire en mars, faisaient apparaître un excédent prévisionnel de fonctionnement de 3 794 854.58 €.

Résultat de fonctionnement	Résultat de l'exercice 2016 :	952 915.23 €
	Résultat antérieur reporté :	2 841 939.35 €
	Résultat à affecter :	3 794 854.58 €
Résultat de l'investissement	Déficit d'investissement 2016 (1) :	- 2 817 477.78 €
	Solde des restes à réaliser 2016 (2) :	544 729.15 €
	Résultat d'investissement 2016 reporté (3):	381 047.76 €
	Besoin de financement de la section : (1+2+3)	-1 891 700.87 €

Conformément à l'instruction M 14, le résultat de la section de fonctionnement doit être prioritairement affecté à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, le solde éventuel pouvant être conservé en fonctionnement.

Dans ce cadre, il est proposé de reprendre le résultat de fonctionnement de l'année 2016, de 3 794 854.58 € en réserve au compte 1068 (recettes) de la section d'investissement du budget 2017 pour 1 891 700.87 € et en section de fonctionnement au compte 002 (recettes) pour 1 903 153.71 €.

2 – Budgets annexes Zones d'Activités Economiques (Z.A.E.)

- **Z.A.E de Bouniagues :**

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 du budget annexe de la Z.A.E. de Bouniagues présente un résultat nul et la section d'investissement présente un déficit de 68.00 €.

Soit un résultat cumulé de +10 480.26 € à reporter en section de fonctionnement, et - 71 302.46 € à reprendre en section d'investissement.

- **Z.A.E du Libraire :**

Le résultat de l'exercice 2016 du budget annexe de la Z.A.E. du Libraire présente un résultat nul en section de fonctionnement et un résultat déficitaire de 94.00 € en section d'investissement.

Soit un résultat cumulé de +11 548.96 € à reporter en section de fonctionnement, et - 39 135.57 € à reprendre en section d'investissement.

- **Z.A.E de Vallade :**

Le résultat de l'exercice 2016 du budget annexe de la Z.A.E. de Vallade présente un résultat nul en section de fonctionnement et en section d'investissement.

Soit un résultat cumulé de + 29 036.13 € à reporter en section de fonctionnement, et - 64 124.01 € à reprendre en section d'investissement.

- **Z.A.E des Sardines :**

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 du budget annexe de la Z.A.E. des Sardines présente un résultat excédentaire de 3 926.88 € pour la section de fonctionnement et la section d'investissement présente un excédent de 496 304.36 €.

Soit un résultat cumulé de + 106 871.12 € à reporter en section de fonctionnement, et – 88 409.54 € à reprendre en section d'investissement.

- **Z.A.E de la Tour Ouest :**

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 de ce budget annexe est nul et la section d'investissement présente un résultat déficitaire pour – 148 222.74 €.

Soit un résultat cumulé de +127 702.76 € à reporter en section de fonctionnement, et – 165 084.85 € à reprendre en section d'investissement.

- **Z.A.E du Pôle Industriel de la Poudrerie :**

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 de ce budget annexe est excédentaire de 226 817.81 € et la section d'investissement fait apparaître un résultat excédentaire de 350 510.92 €

Soit un résultat cumulé de 812 582.88 € à reporter en section de fonctionnement et – 276 713.52 € à reprendre en section d'investissement.

- **Z.A.E de Cablanc :**

L'exercice 2016 de ce budget annexe présente un résultat nul en section de fonctionnement et la section d'investissement présente un déficit de clôture de 60 174.37 €.

Soit un résultat cumulé de 257 839.53 € à reporter en section de fonctionnement, et – 646 561.40 € à reprendre en section d'investissement sur 2017.

- **Z.A.E Lotissement des Portes de la Dordogne :**

L'exercice 2016 de ce budget annexe présente un résultat nul en section de fonctionnement et la section d'investissement présente un résultat déficitaire de – 2 499.38 €.

Soit un résultat cumulé de -9 997.56 € à reporter en section de fonctionnement, et – 20 058.53 € à reprendre en section d'investissement.

- **Z.A.E de Saint Laurent des Vignes :**

L'exercice 2016 de ce budget annexe présente un résultat déficitaire en section de fonctionnement de – 103 101.25 € et la section d'investissement présente un résultat excédentaire de + 240 656.54 €.

Soit un résultat cumulé de 17 723.75 € à reporter en section de fonctionnement, et – 93 722.92 € à reprendre en section d'investissement en 2017.

- **Z.A.E des Galinoux :**

L'exercice 2016 de ce budget annexe présente un résultat excédentaire en section de fonctionnement de + 12 230.74 € et la section d'investissement présente un excédent de 35 195.07 €.

Soit un résultat cumulé de + 48 434.71 € à reporter en section de fonctionnement, et + 141 593.16 € à reprendre en section d'investissement.

- **Z.A.E de Lanxade :**

L'exercice 2016 de ce budget annexe présente un résultat nul en section de fonctionnement et la section d'investissement présente un résultat excédentaire de + 4 209.98 €.

Soit un résultat cumulé de 0.00 € à reporter en section de fonctionnement, et de – 133 715.04 € à reprendre en section d'investissement.

3 – Budget annexe Assainissement Non Collectif (SPANC)

Le compte administratif 2016 fait apparaître un résultat de clôture en fonctionnement de + 13 525.59 €, et la section d'investissement présente un excédent de 1 185.70 €. Soit un résultat cumulé de – 18 820.67 € à reporter en section de fonctionnement, et un excédent d'investissement à reporter de 19 329.36 €.

Pour ce budget, il est donc proposé de reprendre ce résultat de clôture sur les sections correspondantes des budgets 2017.

4 – Budget annexe Complexe du Roc

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 de ce budget annexe est déficitaire de – 22 484.77 € et la section d'investissement présente un déficit de 13 436.03 €.

Soit un résultat cumulé de – 111 271.31 € à reporter en section de fonctionnement, et + 86 931.17 € à reprendre en section d'investissement.

Pour ce budget, il est donc proposé de reprendre ce résultat de clôture sur les sections correspondantes des budgets 2017.

5 – Budget annexe Transports Urbains :

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 de ce budget annexe est excédentaire de 49 028.78 € et la section d'investissement présente un déficit de 152 351.77 €.

Soit un résultat cumulé de + 253 186.10 € à reporter en section de fonctionnement, et + 127 235.86 € à reprendre en section d'investissement.

Pour ce budget, il est donc proposé de reprendre ce résultat de clôture sur les sections correspondantes des budgets 2017.

6 – Budget annexe Parc Aqualudique :

L'exercice 2016 de ce budget annexe présente un résultat nul en section de fonctionnement et la section d'investissement présente un excédent de 383 578.10 €.

Soit un résultat cumulé de 0.00 € à reporter en section de fonctionnement, et + 383 578.10 € à reprendre en section d'investissement.

Pour ce budget, il est donc proposé de reprendre ce résultat de clôture sur les sections correspondantes des budgets 2017.

PROPOSITION :

Les membres du Conseil communautaire sont invités à se prononcer sur les propositions d'affectation des résultats de l'exercice 2016 des différents budgets de la communauté tels que ci-dessus détaillés.

DECISION :

Adopté par 70 voix pour.

M. le Président : Je prends la suite, je continue. Le point numéro 2 sur le budget principal. Monsieur Fauvaud va vous dérouler un power-point mais vous l'avez dans la note jointe à l'ordre du jour de ce soir qui vous a été transmis.

Budget Principal – Adoption du budget primitif 2017

D 2017 – 85

RAPPORTEUR : Frédéric DELMARES – Jean-Jacques CHAPELLET

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Chapellet : Sur la prévision de la structure budgétaire de l'ensemble des budgets. Ce n'est pas très visible au niveau des chiffres sur les globaux des sections de fonctionnement et d'investissement. On va les revoir un peu en détail quand on va les dérouler un par un. Mais vous les avez sur la disquette qui vous a été envoyée si vous voulez voir le détail. Je vois qu'il y a des gens qui sont perplexes.

Si je passe sur le budget principal, la première vue, on a en globalité des 2 sections un équilibre qui s'établit à 50 949 919,52 €. Cette somme est décomposée en section de fonctionnement à hauteur de 35 452 491,81 € et le différentiel en section d'investissement pour 15 497 427,71 €.

La vue suivante, c'est le découpage sous forme de camembert des différents chapitres. Donc si on attaque sur la section de fonctionnement au niveau des dépenses, je vous l'ai dit tout à l'heure en préambule, on a un équilibre à 30 972 152 € et vous avez la décomposition des chapitres 11, 12, 14, 22, 23, 42, 65, 66, 67, et 68. Est-ce que vous voulez qu'on rentre dans le détail ?

Les charges à caractère général, le Président en a parlé en préambule, à hauteur de 5 496 88 € ; les charges de personnel à hauteur de 15 094 625 €, etc. ; ce qui ferait apparaître au chapitre 23 le différentiel du virement à la section d'investissement pour un montant de 1 861 339,81 €.

Quelques lignes sur la décomposition du chapitre 11. Je vous l'ai dit, 5 496 884 €, donc les participations dont le Président a parlé tout à l'heure, le Tour de France, l'adhésion à l'ATD, réalisation d'études sur les zones économiques.

Le chapitre 012, les charges de personnel à hauteur de 15 094 625 €, vous avez une explication sur l'augmentation de la valeur du point, sur la mise en place du RIFSEEP, et la progression mécanique des salaires.

Sur le chapitre 14, atténuation de produits pour un montant de 2 738 543 €, les attributions de compensation, la DSC à hauteur de 400 000 € on en a parlé, éventuellement sur la contribution au FNGIR.

Sur le chapitre 65, autres charges de gestion courante, à hauteur de 6 653 400 €, vous avez le décompte de ces montants-là sur les contributions aux différents syndicats, des subventions aux associations, la participation aux transports scolaires, la participation à la ligne Périgueux – Paris aérienne et des créances admises en non valeur.

Chapitre 66, charges financières 858 500 €, les intérêts des emprunts éventuels dans cette ligne sont inscrits. Les charges exceptionnelles à hauteur de 26 200 €, vous avez le détail de la composition de ces charges exceptionnelles. Dotations aux provisions 4 000 € ; dépenses imprévues 100 000 € ; et ce que disait tout à l'heure le Président, le différentiel, le chapitre 23 sur le virement à la section d'investissement pour un montant de 1 861 339, 81 €. Dans les dépenses, on rajoute la dotation aux amortissements pour 2 619 000 € et nous avons fait le tour à peu près des dépenses.

On arrive en face au niveau des recettes, toujours pareil, le camembert qui représente les pourcentages des différentes lignes et après la décomposition du 02, 13, 42, 70, 73, 74, 75, et 77, pour à l'équilibre bien évidemment retrouver notre montant de 35 452 491 €, qui se décompose au niveau des recettes, le résultat de fonctionnement à reporter, 1 903 153 € ; les atténuations de charges pour 120 000 € ; les opérations d'ordre entre les différentes sections 641 000 €, notamment des travaux permettant de récupérer du FCTVA ; produits et services, le chapitre 70, à hauteur de 2 076 888 €, on a la garderie, les crèches, centres de loisirs, centres culturels, la piscine, le remboursement des salaires sur le budget annexe du SPANC qui doit en supporter la charge. Et les recettes liées aux impôts et taxes à hauteur de 22 722 259 € donc sur la fiscalité professionnelle, la CFE, la CVAE, la TASCOM, etc.

En décompte, vous l'avez, et même je continue sur la page suivante, si je ne me trompe pas les attributions de compensation à hauteur de 1 095 000 € ; la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères 6 840 000 €, on en reparlera tout à l'heure quand on fixera les taux de TOM ; la taxe de séjour à 130 000 € ; et j'ai fait à peu près le détour de ce chapitre.

En suivant le 74, dotations et participations, on serait à 7 445 667 €, avec la dotation d'intercommunalité 1,5 million, c'est celle dont a parlé le Président, depuis vendredi on sait que le montant sera de 2,3 millions ; dotation de compensation des EPCI, qui se décompose autres organismes etc., compensation de fiscalité et dotation de compensation sur la réforme de la taxe professionnelle. Autres produits de gestion courante pour 138 000 € donc décomposés par le revenu des immeubles et les produits divers de gestion courante. Les produits exceptionnels 187 224 €, c'est la participation que le CRCA ou le CRDA, je ne sais plus, doit reverser à la CAB concernant la construction du nouveau siège social. Ça c'était pour la section de fonctionnement.

Section d'investissement, je continue le déroulé. Vous avez le tableau général, on savait tout à l'heure qu'elle s'équilibrait à hauteur de 15 497 422 €. Sur les dépenses de la section d'investissement, restes à réaliser à hauteur de 1 886 724 €, et vous avez tout le décompte des restes à réaliser en dépenses, je vais vous dispenser d'en faire la lecture. On peut s'y attarder, si vous le souhaitez. Sur les opérations nouvelles, un montant de 5 969 000 €, là aussi vous avez le décompte de ces dépenses prévisionnelles. Les opérations nouvelles à hauteur de 5 969 000 €, là aussi vous avez tout le listing de l'ensemble des opérations de dépenses d'investissement prévues. La Voie verte, on la retrouve à hauteur de 2,4 millions ; travaux de voirie 1,2 million en investissement, projetés. Et ensuite, on arrive aux

opérations d'ordre à hauteur de 2 785 000 €. En face de ça, on trouve les recettes d'investissement. Vous avez le tableau général sur le powerpoint qui se décompose sur les restes à réaliser en recettes à hauteur de 2 431 729 €, donc beaucoup de FCTVA, la participation de l'Etat, les subventions au Conseil Régional, Conseil Départemental et autres ; dotations et réserves à hauteur de 2 791 700 €, avec affectation du résultat de fonctionnement 2014 en réserve et le FCTVA 2017 projeté ; subventions d'investissement à hauteur de 1 891 704 € ; emprunts et dettes 1 673 393,92 € de projetés pour équilibrer la section d'investissement ; autres mobilisations financières 64 834,77 €. Le virement de la section de fonctionnement on l'a retrouvé tout à l'heure au niveau de l'équilibre de la section pour 1 861 339 €. La dotation aux amortissements 2 619 000 € et les opérations liées au patrimoine à hauteur de 2 144 000 €.

Voilà à peu près l'articulation du budget principal, aussi bien dans sa section de fonctionnement que dans sa section d'investissement.

Budget primitif 2017 – Budget annexe « Z.A.E. Bouniagues » – adoption

D 2017 – 86

RAPPORTEUR : Jean-Jacques CHAPELLET

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Chapellet : Alors si on continue à dérouler le rang sur les budgets annexes. Les grandes lignes, j'avais noté 50 600 € pour le budget annexe de la zone d'activité économique de Bouniagues, 50 600 € de travaux et d'études sont prévus pour cette zone en 2017.

Budget primitif 2017 – Budget annexe « Z.A.E. du Libraire » – adoption

D 2017 – 87

RAPPORTEUR : Jean-Jacques CHAPELLET

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Chapellet : Sur la zone d'activité du Libraire, 10 500 € de travaux sont prévus. A savoir que la zone du Libraire est quasiment achevée.

Budget primitif 2017 – Budget annexe « Z.A.E. de Vallade » – adoption

D 2017 – 88

RAPPORTEUR : Jean-Jacques CHAPELLET

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Chapellet : Sur la zone de Vallade, 2017, 4 500 € de travaux sont proposés pour la sécurisation de l'accès ouest à la zone.

Budget primitif 2017 – Budget annexe « Z.A.E. la Tour Ouest » – adoption

D 2017 – 90

RAPPORTEUR : Jean-Jacques CHAPELLET

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Chapellet : Sur la zone d'activité de la Tour Ouest, un terrain devrait être cédé en 2017 pour permettre l'installation d'une entreprise à hauteur de 79 000 €, 30 000 € de travaux et d'études sont prévus en 2017 pour réaliser les accès et la desserte des lots résiduels.

Budget primitif 2017 – Budget annexe « Z.A.E. des Sardines » – adoption

D 2017 – 89

RAPPORTEUR : Jean-Jacques CHAPELLET

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Chapellet : Sur la zone d'activité des Sardines, en 2017, 110 000 € sont prévus pour la réalisation de travaux.

Budget primitif 2017 – Budget annexe « Z.A.E. du Pôle Industriel de la Poudrerie » – adoption

D 2017 – 91

RAPPORTEUR : Jean-Jacques CHAPELLET

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Chapellet : La zone d'activité du Pôle Industriel de la Poudrerie, en 2017, 41 000 € de travaux devraient être lancés au cours de l'année.

Budget primitif 2017 – Budget annexe « Z.A.E. de Cablanc » – adoption

D 2017 – 92

RAPPORTEUR : Jean-Jacques CHAPELLET

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Chapellet : Zone d'activité de Cablanc, la zone est achevée, 2 000 € de travaux sont prévus en 2017 pour la réalisation d'études techniques. 2 lots devraient être cédés en 2017 pour un montant escompté de 80 000 €.

Budget primitif 2017 – Budget annexe « Z.A.E. des Portes de la Dordogne » – adoption

D 2017 – 93

RAPPORTEUR : Jean-Jacques CHAPELLET

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Chapellet : La zone d'activité des Portes de la Dordogne, le budget est prévu d'être clôturé vraisemblablement au courant 2017. Une subvention d'équilibre du budget principal est prévue pour 30 056,09 € afin de couvrir les déficits antérieurs et le remboursement d'un emprunt du SDE24.

Budget primitif 2017 – Budget annexe « Z.A.E. de Lanxade » – adoption

D 2017 – 95

RAPPORTEUR : Jean-Jacques CHAPELLET

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Chapellet : Sur la zone d'activité de Lanxade, 10 000 € d'études et de maîtrises d'ouvrage et du règlement du lotissement sont inscrits et 40 000 € de travaux devraient être lancés au cours de cette année.

Budget primitif 2017 – Budget annexe « Z.A.E. de Saint-Laurent-des-Vignes » – adoption

D 2017 – 96

RAPPORTEUR : Jean-Jacques CHAPELLET

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Chapellet : Sur celle de Saint-Laurent-des-Vignes, le dernier lot a été cédé en 2016, le produit de la vente n'interviendra qu'en 2017 à hauteur de 48 400 €. 5 000 € de travaux devraient être lancés au cours de cette année pour achever les dessertes.

Budget primitif 2017 – Budget annexe « Z.A.E. des Galinoux » – adoption

D 2017 – 94

RAPPORTEUR : Jean-Jacques CHAPELLET

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Chapellet : Sur la zone d'activité des Galinoux, le site accueille aujourd'hui une entreprise de conception électrique dans les bâtiments, un loyer de 50 000 € est perçu par an à ce titre. En 2017, 60 000 € de travaux sont prévus et 80 000 € de subventions devraient être perçus également.

On en a fini sur les zones d'activités économiques.

Budget primitif 2017 – Budget annexe « Complexe du Roc » – adoption

D 2017 – 98

RAPPORTEUR : Jean-Jacques CHAPELLET

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Chapellet : Le complexe du Roc, gestion confiée à un nouveau prestataire qui a débuté son activité en 2016, loyer annuel de 25 000 €. Des travaux de renouvellement de certains équipements sont prévus en 2017 pour 25 000 € de charges.

Budget primitif 2017 – Budget annexe « Transports Urbains Bergeracois » – adoption

D 2017 – 99

RAPPORTEUR : Jean-Jacques CHAPELLET

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Chapellet : Sur le budget annexe des Transports Urbains Bergeracois, en 2017 donc 385 700, 58 € sont prévus en investissement, avec notamment l'acquisition d'un mini bus pour 160 000 € ; la mise aux normes des arrêts de bus 157 200 € ; et de mobiliers pour les arrêts du bus pour 15 000 €. Vous avez sur le budget des transports urbains l'équilibre de la section de fonctionnement aussi bien en dépenses qu'en recettes.

Budget primitif 2017 – Budget annexe « Service Public Assainissement Non Collectif » – adoption

D 2017 – 97

RAPPORTEUR : Jean-Jacques CHAPELLET

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Chapellet : Le budget annexe du SPANC, les principaux postes de dépenses sont le paiement des contrôles aux prestataires de 114 000 € et les charges de personnel ; les recettes donc la facturation aux usagers des prestations de

contrôles ; les subventions de l'agence de bassin ; et des frais de pénalités sont inscrits pour 44 000 €.

Budget primitif 2017 – Budget annexe « Parc Aqualudique » – adoption

D 2017 – 100

RAPPORTEUR : Frédéric DELMARES Jean-Jacques CHAPELLET

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Chapellet : Le budget annexe du parc aqualudique, le paiement des intérêts de la dette en section de fonctionnement 15 000 € et en investissement le démarrage des études qui est prévu concernant le parc aqualudique, puisque le marché a été attribué récemment, à hauteur de 845 000 €. Les recettes seraient constituées par les subventions que l'on peut commencer à réclamer dans le cadre du PLR. Les subventions du FNDS pour 700 000 € et le complément avec un recours à l'emprunt à hauteur de 311 421 €.

J'ai fait à peu près le tour des points clés de ces différents budgets sur lesquels nous avons à débattre. Président, je vous rends la parole.

M. le Président : Je pense que la présentation a été détaillée, j'espère qu'elle n'appelle pas trop d'interrogations de votre part mais néanmoins, si vous en avez, la parole vous est proposée. Pas de questions ? Madame Labarthe.

Mme Labarthe : Ce n'est pas forcément une question, c'est par rapport à la présentation que vous avez faite toute à l'heure en introduction, notamment quand vous avez parlé du Syndicat Numérique. Vous avez dit « on est arrivés en retard et du coup on paye notre retard puisqu'il n'y a rien sur Bergerac pendant les 2 ans à venir ». Sauf que ça ne se passe pas tout à fait comme ça, c'est-à-dire que ce n'est pas le premier arrivé à siéger, le premier servi, puisque la volonté du Département c'est quand même de développer le numérique sur tout le territoire de manière égale et donc ce n'est pas parce que la CAB ne siégeait pas au syndicat que le Bergeracois n'a pas été servi pour les 2 ans à venir, bien au contraire, puisque c'est le territoire où on fera le plus de montées en débit. C'est entre 3 et 4 millions d'euros qui vont être investis sur le Bergeracois pour la montée en débit dans les 2 ans à venir. Donc on ne peut pas dire que rien ne va se faire.

Mon interrogation, elle est sur la Voie verte par contre. J'ai bien compris que c'était le projet phare de votre mandat. J'ai quelques questions, vraiment des informations toutes simples. Sur la note de synthèse, en bas de la page sur les opérations nouvelles, à la page 5, il y a 100 000 € d'études qui sont inscrites en opérations nouvelles ; et page 6, toujours la note de synthèse, là on est sur les travaux à 2 400 000 €. Donc ça va être un linéaire qui va s'étaler sur les 4 années. Je voulais savoir sur ces études à 100 000 €, c'était sur quels tronçons ? Ça concernait quels tronçons ? Ces travaux de 2 400 000 €, ils vont concerner quels tronçons ? Et puis, surtout c'est par rapport à ce que j'ai entendu l'autre jour, ou je n'ai pas bien entendu vous allez me dire, le projet global va coûter grosso modo 10 millions d'euros, 9 900 000 et quelques, donc 10 millions d'euros qui sont subventionnés a priori à 80 % avez-vous dit. Donc ce qui veut dire que pour la collectivité il reste à charge 2 millions d'euros. Et il me semble que je vous ai entendu dire l'autre jour que sur ces 2 millions d'euros on recourait à l'emprunt, sur un emprunt à 40 ans. Je voulais savoir si c'était bien le cas, que pour financer cette Voie verte on allait recourir à un

emprunt à 40 ans pour financer les 2 millions d'euros qui nous restent. Même si j'entends bien qu'il y a un décalage entre les subventions qu'on va toucher et les dépenses qu'on va effectuer maintenant, mais il y a un décalage de 2-3 ans par exemple. Donc je voulais savoir pourquoi cet emprunt de 40.

M. le Président : D'autres questions ? D'autres remarques ? Oui Thierry et Monsieur Zapera.

M. Auroy-Peytou : Je voulais poser une question au niveau du fonctionnement dans le 65, chapitre 65, concernant le versement au Grand Périgueux pour la ligne Périgueux – Paris, la ligne aérienne, pour un montant de 41 000 €. On avait dit l'année dernière que c'était la dernière année et ça serait bien que ce soit précisé puisqu'on avait bien dit que lors de l'arrivée de la LGV on économiserait maintenant la prestation et que c'était la dernière année qu'on mettait une somme sur l'avion. On en a parlé longuement au SMAD la dernière fois et ça serait bien d'être précisé. Ensuite, la question c'est sur le SPANC, Service Public d'Assainissement. Ma question c'est : est-ce qu'on peut envisager pour 2017 que la facturation soit sur la facture d'eau ? Comme j'avais posé la question à Jean-Jacques et qu'il faisait la même démarche au niveau de sa Communauté de Communes, est-ce que c'est possible de le faire parce qu'on a de plus en plus de problèmes avec ces contrôles, notamment des contrôles d'assainissement où les gens ne veulent pas faire contrôler leur assainissement, ne veulent pas payer et de plus en plus on reçoit lors de nos rendez-vous en mairie des administrés concernant ce SPANC et c'est toujours la même problématique. Ça serait sur la note d'eau 2 fois par an, étalée sur les 4 ans on s'en débarrasserait et ça ne serait pas pour les administrés... Comme j'explique souvent, c'est comme le contrôle de la voiture tous les 2 ans mais là pour l'assainissement ça passe mal. Alors, est-ce qu'on pourrait trouver une solution une fois pour toutes pour le mettre sur la facturation d'eau ?

M. Zapera : Tout à l'heure quand vous avez fait votre présentation en introduction, vous avez dit qu'on avait une bonification de la DGF qui était de l'ordre de 800 000 € si j'ai bien compris.

M. le Président : De 1,3 million alors qu'elle était de 1,5 million dans le budget prévisionnel.

M. Zapera : Donc 800 000 de plus. A quoi est due cette bonification ? Ça c'était ma première question. C'est vrai qu'il y a des échéances électorales mais quand même ce serait naïf de croire que ça tombe dans la hotte et qu'on distribue après aux collectivités, et ce n'est pas encore Noël, tu as raison Jean-François. Et par rapport à ces 800 000 €, est-ce que vous êtes prêts à revoir votre position sur le 012 où vous prévoyez une baisse par rapport à l'année dernière de 400 000 € d'économies ? Et si vous ne revoyez pas votre position Monsieur le Président, vous dites que cette baisse s'explique par le non-remplacement de certains départs à la retraite, l'arrêt des contrats qui arrivent à échéance ou le redéploiement du personnel, donc de la mutualisation, ce que vous avez expliqué tout à l'heure. Et donc en termes de gestion prévisionnelle des employés et des compétences, est-ce que vous pouvez nous dire combien de fonctionnaires ne seront pas remplacés ? Et combien de contrats vont arriver à échéance et les contrats qui ne seront pas remplacés ? Merci.

M. le Président : Alors beaucoup de sujets, Gaëlle oui ?

Mme Blanc : « *inaudible* »

M. Rousseau : Une série d'observations concernant ce budget et notamment concernant les finances de notre Communauté d'Agglomération. Mon intervention se portera en 3 points. Je ne ferai pas un retour en arrière mais nous avons vécu depuis l'année dernière, depuis le vote à peu près à cette époque du budget jusqu'à

l'élection de la CAB au mois de mars, une véritable tragédie grecque, une tragédie grecque en ce sens où l'on vous expliquait que les finances de cette collectivité étaient dans un tel état et que cela nous conduisait dans le mur. Nous avons bien vu, au fil du temps, qu'il n'en était rien concernant le nombre de personnels qui étaient présents à la CAB, que les chiffres étaient exacts, que l'épargne brute et l'épargne nette en l'occurrence et le résultat certes auraient pu être meilleurs, étaient de toute manière corrects. S'il y a eu une augmentation de fiscalité, c'est parce que justement il y a eu cette baisse de 800 000 € au dernier moment qui nous a ramenés à 1,5 million au niveau de la dotation. Cette année, on revient à ce qui était convenu et ce qui était appliqué précédemment, c'est-à-dire 2,3 millions. Moi, ce que je souhaiterais, c'est que ceux qui étaient hostiles à l'augmentation de la fiscalité de l'année dernière et qui ont voté contre, aujourd'hui disent « nous sommes revenus à un chiffre qui était celui qui était prévu initialement avant la baisse de dotation et qu'on supprime les 05 de fiscalité », c'est le premier point. Ça me semble logique par rapport à un vote que certains, qui sont aujourd'hui dans une majorité, avaient émis l'année dernière. Je dirais qu'on a été dans cette situation de la tragédie grecque et puis au moment du compte administratif et de la présentation du ROB, on a été dans l'euphorie, l'euphorie de la corne d'abondance d'une certaine manière. En ce sens qu'on dit voilà tout ce qu'on va développer, tout ce que l'on va tenter de mettre en œuvre sur les 2 ans et demi, 3 ans qui nous restent. D'accord. Je ne vais pas revenir, parc aqualudique, Voie verte, les Nebouts, le transfert de l'office du tourisme, etc. Donc avec des sommes quand même relativement importantes et pas forcément compatibles avec la réalité budgétaire qui était certes extrêmement tendue mais qui ne permettait pas d'envisager de la sorte de tels investissements et d'avoir recours, même si certains disent qu'on peut aller sur l'endettement, ce n'est pas un souci, toujours est-il que cela pose problème et a posé problème pour un certain nombre. Aujourd'hui, nous nous retrouvons concernant le vote de ce budget. Monsieur le Président vous indiquez que ça va être la métamorphose, c'est votre premier mot. La métamorphose. J'ai cru que vous alliez reprendre ce slogan, « le changement c'est maintenant ». Pourquoi pas, c'était d'ailleurs un excellent slogan. Mais toujours est-il que la montagne, excusez-moi, accouche d'une souris. Les projets, le parc aqualudique était bien dans les tuyaux, bien avancé et pour preuve lorsque vous avez eu à prendre ce dossier, ce dossier était fin prêt même s'il y a eu quelques intentions de détricotage au fil du temps, mais il n'empêche qu'il a fallu le prendre et vous rajoutez bien sûr pour y donner votre patte 1 million d'aménagements, même un petit peu plus d'aménagements supplémentaires. Mais c'est un choix, qu'à cela ne tienne.

Voie verte, un projet qui était également dans les tuyaux et il était prévu que fin 2016 on nous rende l'itinéraire définitif concernant la Voie verte, véloroute Voie verte. Vous n'avez pas perdu forcément du temps puisqu'en fonction de certaines avancées de certaines communes concernant l'assainissement, notamment la commune de Mouleydier et la commune de Creysse, nous avons fait cet aménagement, ainsi que sur la ville de Bergerac, et à partir de là un phasage était prévu.

Sur le tourisme, transfert de l'office du tourisme, bien sûr ! Ce projet-là était également dans les tuyaux puisqu'une réunion s'est tenue au Cloître des Récollets avec les services de l'État, les services de la Région, les services du Département, et il avait été acté le principe de transférer cet office de tourisme. D'ailleurs, Monsieur Bournazel, vice-président en charge du tourisme à l'époque, et qui le continue aujourd'hui, peut en témoigner.

Les Nebouts, vous parlez des Nebouts, circuit court etc. Bien sûr que c'est dans les tuyaux depuis un moment et que nous avons discuté de ceci avec le Département et nous en avons discuté aussi avec la SAFER. Projet intéressant mais qui nécessitait un certain nombre de réflexions, avec des réserves qui ont été émises lors des précédentes réunions.

Aujourd'hui métamorphose, non. Ce budget je ne me suis pas senti forcément dépaysé par rapport au budget que vous avez présenté par rapport au budget précédent, sur la section de fonctionnement je retrouve les économies nécessaires, que ce soit sur le 012 ou le 011, qui ont été faites en 2015 ; qui ont été faites et accentuées en 2016 ; que vous entendez poursuivre, tout à fait d'accord. J'ai bien compris aussi que vous étiez un peu désolé du fait que la CFE ne puisse pas être appliquée cette année. Je me souviens d'un débat concernant la CFE, ici, où un certain nombre de vos amis qui sont dans la majorité s'étaient élevés contre cette augmentation de la CFE en disant « mais on va tuer les entreprises ! ». On va tuer les entreprises ! Ouf, ça ne sera pas appliqué cette année, tant mieux et ils ont un moratoire d'un an si bien qu'ils peuvent pour cette année être tranquilles.

Le Versement Transport c'était à l'identique, je me souviens de bien des débats concernant le Versement Transport où il était inutile d'appliquer le Versement Transport.

Aujourd'hui on se retrouve avec un budget à peu près à l'identique de celui qui avait été présenté l'année dernière avec une augmentation de la DGF, certes. Mais je dirai qu'il faut être prudent, et vous faisiez une remarque tout à l'heure concernant les élections présidentielles où là-dessus on n'a pas vu trop les candidats se positionner concernant la DGF et notamment, se positionner quand même en disant qu'il faudrait poursuivre un certain nombre de réductions concernant les dépenses publiques. Il y en a qui sont sur des hauteurs de l'ordre de 100 milliards, voire 110 milliards. Alors, bien sûr prudence, prudence ; vigilance, vigilance. Mais je trouve qu'il y a un décalage entre cette réalité-là, que je conçois tout à fait, et puis les effets d'annonce qui sont les vôtres, qui sont, je trouve, assez disproportionnés par rapport à une réalité budgétaire. Pour tout vous dire concernant ce budget, à partir des remarques qui sont les miennes, j'ai choisi l'abstention.

M. le Président : C'est vrai qu'il y a un nombre de questions assez diverses, je vais essayer de répondre à la majorité d'entre elles.

La première sur la référence au budget précédent, le budget précédent 2016, le budget primitif 2016, on a accepté de voter un budget primitif avec une augmentation de la fiscalité de 0,5 points sur le foncier bâti, 300 000 € ; excusez-moi du peu ; mais malgré tout, avec un objectif du budget primitif de 395 000 € négatif, d'épargne nette négative. Ce n'est pas ce qu'on vous propose ce soir. Ce soir, on vous propose de voter un budget sans augmentation de la fiscalité, avec une épargne nette positive de 32 000 €. Et ce, considérant le fait que certaines approximations, excusez-moi d'utiliser le terme, sur le suivi de la délibération de septembre 2016 concernant l'augmentation des bases mini du CFE, qui devait nous conduire à pouvoir escompter un produit de 430 000 € supplémentaires. Produit que nous n'avons pas. Prudence avons-nous eue de bâtir nos réflexions budgétaires, 2 commissions des Finances, 2 conférences des Maires, en faisant fi, sauf pour la première, de cette recette. Nous avons bâti avec prudence un budget primitif qui était calqué sur cette recette, qui devenait très hypothétique. Elle est devenue non moins hypothétique puisque aujourd'hui elle est négative. 430 000 € de moins, on l'a pris en compte et on a bâti un projet budgétaire qui tenait compte de cette réalité. Je pondérerai ça en toute transparence avec une augmentation des rôles des bases qui étaient de 1 % et

une augmentation de la compensation de taxe d'habitation, l'exonération de taxe d'habitation de 140 000 €. Tout ça nous amène à ce produit et à ce projet de budget primitif que vous avez sous les yeux avec une épargne nette positive de 32 000 €. Excusez-moi d'insister mais on nous a proposé un budget avec 395 000 € d'épargne nette négative en 2016, on propose le même vote en 2017, avec une épargne nette positive de 32 000 € et je vous annonce que comme nous avons pris la précaution de partir sur une hypothèse prudente, extrêmement prudente, la plus basse possible sur la DGF de 1,5 million alors que nous allons percevoir 2,3 millions, avec une épargne nette de 32 000 €. Ça veut dire que sur ces 32 000 € vous pouvez rajouter, sans être optimistes, 800 000 €. Ça veut dire que ce budget prévisionnel primitif qu'on vous propose, qu'on vous proposera dans une décision modificative rapidement, est de l'ordre de 800 000 € d'épargne nette. Donc on n'est pas du tout dans le même cas de figure. Excusez-moi du peu. Quelques chiffres que je veux rappeler parce que même si ça peut paraître un raccourci, il a fallu faire face à l'adhésion à l'ATD que nous avons tous décidée, je ne fais pas le procès de cette décision, 36 000 € ; le Tour de France, il faut y faire face, ce sont des dépenses que nous avons décidées ensemble, 54 000 € ; l'harmonisation liée à la fusion, avec des fauchages, un nivellement, une coordination des services sur notre territoire sur le fauchage, 20 000 € ; on a prévu, excusez-moi le terme n'est pas adapté, dans les dépenses imprévues alors qu'il y avait 7 000 € on a mis 100 000 €, parce que quand vous faites une fusion, 100 000 € c'est bien de pouvoir se prémunir de ce qui pourrait se passer ; le SMPN, alors parlons-en du SMPN Madame Labarthe, Syndicat Mixte Périgord Numérique, créé il y a 3 ans. Il y a 3 ans ! Après quelques balbutiements, on ne va pas se voiler la face il y avait eu quelques ratés au niveau de la Ville et de la Communauté. Pour pallier ces ratés, le SMPN a proposé qu'on puisse siéger malgré tout, avec une adhésion proposée en 2015 et en 2016. Qu'à cela ne tienne, on n'a même pas accepté d'adhérer à ce syndicat. Je ne vais pas faire de la polémique mais vous me tendez la perche, on y va ! 50 000 € proposés en 2015, 70 000 € en 2016. Et le résultat c'est quoi ? 17 millions d'euros d'investissement sur Périgueux, 24 millions d'euros d'investissement à Sarlat et à Terrasson, zéro à Bergerac ! 3 millions de montée en puissance, vous avez raison, 3 millions, mais 3 millions par rapport à 17 et 24 excusez-moi soyons sérieux. Soyons sérieux ! 3 millions sur 43 millions ! Je vous ai laissé parler, vous répondez ! Je vous réponds Madame Labarthe. 43 millions, 3 millions soyons sérieux. A un moment, vous avez fait référence et je vous le rappelle, nous nous étions positionnés pour faire 1 million d'euros d'économies ; je vous le rappelle, nous avons fait 200 000 € d'économies sur le 011. 200 000 € d'économies sur le 011 ! Les services, pardon, c'est à eux que je dois adresser ce mérite, ce n'est pas moi qui l'ai fait. 600 000 € sur le 012 par rapport à ce que nous avons prévu. Alors, Monsieur Zapera, on va vous répondre, ne vous inquiétez pas ça va venir. 100 000 € sur les imprévus. Donc on n'est pas si loin que ça du million que je vous avais annoncé. Donc à un moment donné, on n'est pas des charlatans. On ne peut pas vous vendre du rêve. Notre projet, le projet c'est le développement du territoire. Le développement du territoire ça passe par des projets structurants. Ces projets structurants on ne les financera pas avec des intentions, on les financera avec des moyens ; on les financera avec des contrats, et vous le savez pertinemment, on les financera avec des contrats avec le Département. Vous êtes responsable des politiques contractuelles, vous le savez ! Donc à un moment, quand on s'engage à assumer ces financements, il faudra les tenir. 100 000 € d'imprévus, donc on est très proches du million dont je vous avais parlé.

Sur les recettes, l'excédent antérieur reporté, c'est quelque chose qui nous parle à tous, aujourd'hui l'excédent antérieur il est de 1 903 153,71 € ; c'est 950 000 € de moins que l'année précédente. Donc aujourd'hui, cette dotation, elle nous fait du bien. Mais elle ne doit pas nous faire perdre l'objectif. C'est-à-dire que si demain on veut respecter nos engagements contractuels, il faudra que cet argent soit capitalisé pour assumer nos programmes d'investissement.

Sur les bases minimums de CFE, ce sont 430 000 € qu'on n'a pas perçus cette année. On nous les avait promis, on ne les a pas perçus. On les aura l'année prochaine. Donc on verra un peu plus clair.

Et je terminerai simplement pour vous dire que l'équilibre du budget était atteint en 2016 avec un virement à la section d'investissement avec 1 861 339,81 €. Pardon, l'équilibre du budget cette année. Pour équilibrer le budget 2016, il fallait que nous inscrivions 244 902,84 €. L'objectif de la maîtrise de notre virement à la section d'investissement est atteint.

Voilà ce que je voulais dire très simplement. Monsieur Zapera, je terminerai simplement pour ne pas éluder de vous répondre, aujourd'hui il s'agit de permettre à l'ensemble des agents de la collectivité de s'exprimer pleinement. Donc il y a des gens aujourd'hui qui sont en fin de contrat, qui sont dans une situation un peu redondante par rapport à ce qu'on peut espérer dans le cadre de la mutualisation. C'est uniquement dans ce cas qu'on essaie de trouver des bons ratios, et les bons schémas qui nous permettent de gérer l'ensemble des collectivités. Il n'y a pas d'autre dessein qui nous anime. Aujourd'hui, on essaie de trouver les meilleurs schémas qui permettent de faire fonctionner à la fois la Communauté d'Agglomération, la ville de Bergerac et l'ensemble des communes. J'espère avoir répondu partiellement à vos questions.

M. Garrigue : Je voudrais intervenir simplement pour souligner ce qui me paraît important dans ce budget, c'est que c'est un budget qui marque une rupture, c'est un budget qui change complètement l'approche des enjeux budgétaires et financiers de la Communauté d'Agglomération. Et ce changement, il existe sous 3 aspects. Premier aspect, comme l'ont très bien souligné Frédéric Delmares et Jean-Jacques Chapellet, c'est la volonté de maîtriser les dépenses. Parce que maîtriser les dépenses c'est éviter d'augmenter la fiscalité. Alors, c'est facile de dire on peut revenir en arrière sur la fiscalité qui avait été augmentée l'année dernière, ce n'est pas si simple parce qu'à une fiscalité correspond malheureusement une augmentation de dépenses en général. Donc c'est très difficile de revenir dessus. Ce qui est important, c'est de dire « on arrête d'augmenter la fiscalité ». Je suis désolé, on l'a fait dans un certain nombre de communes de la Communauté d'Agglomération depuis plusieurs années et c'est la volonté qu'on aura désormais ici à la Communauté d'Agglomération.

La deuxième exigence, c'est de retrouver des marges d'action. Et ça c'est absolument essentiel parce qu'on ne peut pas se projeter dans l'avenir si on n'est pas capable de se rendre des marges. Et retrouver des marges ça passe par deux choses. Ça passe d'abord par la prévision budgétaire, et c'est vrai qu'en choisissant l'hypothèse basse sur les dotations, on avait l'espoir que le jour où la dotation effective serait connue, ça nous redonnerait une marge d'action, mais encore fallait-il avoir le courage et la volonté de faire ce choix et on en a aujourd'hui le retour positif. Et ça veut dire aussi ensuite dans l'action qu'il va falloir constamment veiller à faire en sorte que d'ici la fin de l'année cet excédent qu'on a pu dégager, on puisse réussir à le préserver alors que ce qui s'était passé les années précédentes, c'est qu'on voyait d'année en année l'excédent net initial qui ne cessait de se réduire et qui

mettait complètement en danger la politique de la CAB. Vous avez dit Madame Labarthe, vous vous êtes interrogée sur l'opportunité de faire appel à l'emprunt. Mais justement c'est quand on a des marges d'action et si on veut se donner des marges d'action c'est au contraire une chose intelligente que de faire appel à l'emprunt dans la mesure où la CAB aujourd'hui n'a pas un endettement considérable. Le vrai problème de la CAB et ce qui l'empêchait d'emprunter, c'est qu'elle ne dégageait pas l'épargne nette nécessaire pour assurer le remboursement des emprunts existants. Mais à partir du moment où on retrouve des marges, justement on se redonne la possibilité de recourir à l'emprunt tant qu'on reste dans des limites, mais on est encore loin à la CAB aujourd'hui d'avoir atteint les limites raisonnables. Et il vaut mieux financer c'est vrai un certain nombre d'investissements par l'emprunt, c'est-à-dire étaler dans le temps et compter sur les retours que ces investissements apporteront plutôt que de les financer intégralement avec l'effort d'épargne qu'on vient de réaliser.

Et enfin le troisième changement à mon avis qui est très important, c'est qu'on a effectivement la volonté de nouveau d'investir. Parce que vous l'avez dit très justement Monsieur Rousseau, il y avait beaucoup de projets qui étaient dans les tuyaux. Mais le problème c'est qu'ils restaient dans les tuyaux. Et que justement aujourd'hui on est en train sur la Voie verte, sur le transfert de l'office du tourisme, sur un certain nombre d'actions, on est en train de passer à l'action. C'est ça le changement aussi sur le centre aqualudique, il était effectivement dans les tuyaux depuis 8 ou 9 ans. Alors effectivement on passe à l'action, on passe au stade opérationnel. C'est ça aussi le changement qui est en train de se produire.

Et vous avez dit Monsieur Rousseau, vous avez parlé de la tragédie grecque, vous avez dit « c'est une tragédie grecque », moi je veux bien vous voir vous déguiser en Antigone mais j'ai l'impression en vous écoutant, plutôt que la tragédie grecque c'est la comédie grecque, ce sont les guêpes ou les grenouilles d'Aristophane.

M. le Président : Je voulais poursuivre, parce qu'on n'a pas forcément répondu à Madame Blanc et sur un des points à Madame Labarthe, je crois qu'il faut être objectif. Sur la politique de la Ville, les ratios sont quasiment les mêmes que ce qui était prévu l'année passée. Il n'y a rien de changé, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de baisse significative au niveau des subventions, au niveau des actions.

Mme Blanc : Vous n'avez pas saisi mon propos. Lorsque la CAB a été créée, les charges transférées étaient équivalentes, et sont toujours aujourd'hui, de 71 000 €. Je vois subvention politique de la Ville : 56 000 €. Ça veut dire qu'il y a 15 000 € qui manquent pour les associations directement concernées par la politique de la Ville.

M. le Président : Vous avez des associations qui seront à cheval sur les deux, donc c'est un peu plus compliqué que ça d'analyser ce point. Je voudrais répondre sur un point à Madame Labarthe, sur les moyens de financer nos projets. En effet, nous avons pris contact avec la Caisse des Dépôts et Consignations. Parce que quand vous avez des projets sur du très long terme, notamment sur la Voie verte, c'est important d'avoir des partenaires qui soient en mesure de vous apporter des financements qui sont liés à ces longs termes. Et on a rencontré la Caisse des Dépôts et des Consignations, je parle sous le contrôle des personnes qui étaient avec moi, les personnels administratifs, et sur la Voie verte par exemple, sachez chers collègues et je vous donne l'information parce que ça on a pu en bénéficier à l'échelle communale mais je crois qu'à la ville de Bergerac ça a été la même chose, c'est qu'aujourd'hui la Caisse des Dépôts et Consignations est un partenaire privilégié de nos financements. Pourquoi je dis ça, parce que je prends juste l'exemple de la Voie verte. La Voie verte qui est phasée sur 4 ans ; le programme

d'investissement est sur 4 ans, avec une enveloppe d'emprunt sur 4 ans, pour la CAB, admettons $4 \times 6 = 24$, 2,5 millions. Ce que nous propose la Caisse des Dépôts et Consignations, c'est de nous accorder ce prêt, déjà c'est important d'avoir des organismes qui acceptent de nous suivre, et ils nous disent quoi ? Ils nous disent vous allez fractionner vos appels financiers par année. Par année c'est 600 000 € par an. Premièrement vous allez rembourser des frais financiers liés à ce que vous avez emprunté, ça c'est classique. Par contre, là où ça devient intéressant c'est que vous n'allez rembourser le capital qu'à l'échéance définitive du prêt. C'est-à-dire qu'une fois le projet terminé, c'est-à-dire 4 ans, 5 ans, vous allez commencer à rembourser le capital ; vous remboursez les prêts financiers liés au volume que vous empruntez et vous allez commencer à rembourser le capital 5 ans, 6 ans après. Ça c'est très intéressant. Ça veut dire que ça nous permet, et je l'ai évoqué très furtivement tout à l'heure dans mon propos préliminaire, c'est qu'il y a un gros effort d'analyse et de performance sur l'aspect financier. C'est comment gérer notre dette. Nous sommes aujourd'hui à 90 % à des taux fixes à la CAB, alors que les collectivités en général sont dans des taux qui oscillent entre 65 et 85 % de taux variable. Donc il y a vraiment à performer sur ce sujet et sur la manière d'emprunter et solliciter nos emprunts. Juste un exemple.

M. Garrigue : Je voudrais dire un mot sur la politique de la Ville à Gaëlle Blanc. C'est vrai que les transferts logiquement, ce qui a été transféré de la ville de Bergerac à la CAB c'est l'équivalent de 71 000 €. C'est vrai que ce qui est inscrit dans le budget de la CAB c'est 56 000 €. Mais ce dont il faut se rendre compte c'est qu'entre le moment où il y a eu les transferts et le moment actuel, il y a eu les baisses de dotations de l'État qu'ont subi et la Ville et la Communauté d'Agglomération et que malheureusement sur un certain nombre de données, de sommes, ces dotations exercent leurs effets, et conduisent inévitablement à une réduction de ce qui peut être consacré. Ce qu'on constate pour la politique de la Ville on pourrait le constater peut-être sur d'autres éléments où malheureusement il a été nécessaire, faute de ressources et du fait de la baisse des ressources publiques il a été nécessaire de réduire les engagements qui avaient été pris. C'est ce qu'on subit aussi à la ville de Bergerac en ce qui concerne les associations. On s'efforce les uns et les autres de limiter l'impact de ces baisses de dotations mais malheureusement il s'exerce. C'est exactement ce qui s'est passé là. Alors sur la politique de la Ville, on arrive quand même à corriger largement cette situation dans la mesure où il y a des investissements importants du CGET du côté de l'État ; il y a le fonds de lutte contre la délinquance. On arrive à récupérer dans une large mesure ce qu'on a pu perdre de ce côté-là et je voudrais rappeler que la politique de la Ville, ce n'est pas uniquement ce qui passe dans ce qu'on appelle excessivement politique de la Ville, c'est-à-dire ces subventions qui sont données et qui sont très utiles à un certain nombre d'associations, mais la politique de la Ville, ça passe d'abord par la politique de l'emploi, par la politique du logement, par la politique de la santé et je n'ai pas l'impression, là-dessus, que les collectivités ne fassent pas les efforts nécessaires.

Mme Blanc : Elle est un soutien à un certain nombre d'associations qui font le travail de terrain et de lien social. Et ce lien social il a une importance extrême. Et ces 15 000 €, au fond d'une certaine façon, ils manquent. Je veux bien qu'on soit sans doute obligés de réduire un certain nombre de choses, mais on peut aussi prendre le parti entre l'année dernière et cette année de faire remonter cette somme légèrement de telle sorte de donner un tout petit peu plus d'aisance à un certain nombre d'associations qui font un travail important.

M. Rousseau : Je ne suis absolument pas d'accord avec la réponse de Daniel Garrigue à Gaëlle Blanc. Ce n'est absolument pas ça. 72 000 €, CLECT au moment du passage, du transfert de compétences politique de la Ville à la Communauté d'Agglo. 56 000 € sont inscrits ; les 16 000 qui manquent apparemment ont été donnés. C'est la CAB qui directement versait les 16 000 €, aidée en ce sens par les subventions de l'État, aux différentes structures qui dépendaient directement de la CAB. Je pense au Bureau d'Information Jeunesse, etc. Donc ce n'est pas, Monsieur Garrigue, ce n'est pas une baisse des dotations, certainement pas, les 72 000 € concernant la politique de la Ville sont versés dans leur intégralité. Il y a une différence entre les 56 000 qui sont attribués aux différentes associations et les 16 000 complémentaires qui sont attribués directement par la Communauté d'Agglomération aux structures qui en dépendent. Ça c'est la réponse claire, nette, précise. Je le sais et vous pouvez le vérifier, c'est ainsi. Vous avez une faculté à travestir et à traduire à votre manière la réalité des choses, on le sait, c'est votre label, le dénigrement, vous êtes labellisés ainsi, on travestit une forme de réalité et puis on dénigre. Je regrette, en ce qui concerne l'opérationnel, cette Communauté d'Agglomération a été opérationnelle. Un certain nombre de réalisations ont été faites, ont été menées, le pôle petite enfance a trouvé son aboutissement ; le PLU est en bonne voie et Didier Capuron s'y est employé de manière tout à fait performante et avec beaucoup de compétences, aidé en ça par les services ; le parc aqualudique, je ne vais pas refaire l'histoire sur le parc aqualudique, vous le savez très bien comment celui-ci a voyagé d'une certaine manière, il a fait du tourisme au sein de l'Agglomération, si je vous parle de voyage, ça doit faire écho chez vous, vous savez ce que c'est que le voyage, certes à un niveau politique. Mais, je vous dis que ce parc aqualudique était prêt quand vous êtes arrivés aux affaires, tout était prêt. Vous avez tenté de le détricoter, vous avez voulu y ajouter votre patte, c'est logique. L'équipement Voie verte, pareil ! L'itinéraire, je l'ai dit tout à l'heure et je le répète, était fait, était réalisé en 2016 et un certain nombre de portions ont été réalisées. Alors, s'il vous plaît. Et pour la fiscalité, à un moment, rien n'empêche c'est aussi facile de la monter que de la descendre, peut-être plus facile de la descendre que de la monter !

M. le Président : On ne va pas y passer la soirée, l'ordre du jour est conséquent, pour répondre sur les subventions à la politique de la Ville. Quand même pour être très clair, les subventions politique de la Ville sont à l'identique de celles qui avaient été votées en 2016. C'est l'identique. Ne nous faisons pas croire qu'on a baissé les subventions, on a baissé les subventions globalement pour des raisons budgétaires, l'ensemble des subventions. Donc la réponse est claire, ce n'est pas lié au nouvel exécutif, c'est les conséquences de cette décision, premièrement. Fabien je te donnerai la parole après.

Sur le second sujet, sur le parc aqualudique, très simplement, il y a eu une continuité sur le parc aqualudique. Arrêtons de polémiquer sur un sujet qui ne le mérite pas. Le parc aqualudique, continuité d'endroit, continuité de projet, continuité, Monsieur Jeante vous pouvez sourire, vous le savez, continuité dans les choix prédisposés que vous aviez faits dans le cadre du jury, donc il n'y a aucune contestation sur le sujet. On nous a dit d'un commun accord qu'à un moment donné faire moins pour plus d'argent, c'est-à-dire 530 m² pour 7,5 millions alors que nous avons 630 m² à Picquecailloux c'était compliqué à assumer. Je pense que chacun jugera. Donc la raison l'a emporté sur le sujet, au-delà de la dimension, c'est de dire on ne veut pas faire un projet minimaliste, donc on a fait un projet consensuel, avec un peu plus de surface, parce que c'est bien pour le Bergeracois et l'ensemble du territoire que ce

projet soit un peu plus ambitieux que le projet que nous avons à Picquecailloux, je ne suis pas en train de polémiquer sur l'endroit, sur le reste etc., contrairement à ce que vous faites. C'est de dire simplement que, pour finir sur ce sujet, il était important d'envisager des bassins où on puisse espérer des recettes supplémentaires, qui nous permettent d'avoir un projet à la fois un peu plus ambitieux, un tout petit peu plus ambitieux, et sur lesquels on pouvait espérer davantage de recettes parce que ce qui nous intéresse aussi c'est le fonctionnement derrière. Donc ça c'est sur le parc aqualudique.

Après sur les recettes et sur les baisses, je n'ai pas vu beaucoup de collectivités baisser les impôts après les avoir augmentés. Je dis simplement que les chiffres sont têtus, malgré une augmentation de la fiscalité on a voté un budget primitif avec une épargne nette négative de 395 000 € ; on vous propose aujourd'hui de voter un budget sans augmentation de la fiscalité, avec un projet d'investissement un peu plus ambitieux, excusez-moi du peu, parce que je rappelle qu'on fait appel aux co-financeurs et que sur 1 € investi on attend 4 € de financement sur la Voie verte, 3 € sur le reste. Ça veut dire qu'à un moment donné l'effet levier, l'effet démultiplicateur est évident et qu'on ne propose pas de toucher à la fiscalité. Et avec une épargne nette positive de 32 000 €. Sans compter sur l'augmentation de la DGF, parce que ça l'augmentation de la DGF on en parlera un peu plus tard, c'est une décision modificative qu'on décidera ensemble, une commission des Finances permettra de travailler le sujet. Je crois qu'on a fait le tour, chacun a pu s'exprimer. Madame Labarthe on ne va pas y passer la soirée !

Mme Labarthe : Je reprends la parole mais je ne vois pas pourquoi autant d'agressivité, je pose juste des questions, ce n'est pas parce qu'on n'est pas avec vous qu'on est forcément contre vous. Je pose juste des questions pour comprendre certaines choses, vous me jetez à la figure « vous êtes responsable de la politique contractuelle du Département », oui et alors ? Je n'ai pas remis en cause le fait que vous alliez chercher des subventions etc. Je ne vois pas pourquoi tout d'un coup vous êtes aussi agressif que ça. Je pose les questions sur la Voie verte parce que c'est votre projet phare. Vous mettez 2 400 000 € cette année, je vous demande si c'est vrai que vous empruntez sur 40 ans. Du coup je n'ai pas eu la réponse, vous m'avez expliqué la Caisse des Dépôts et des Consignations, que vous allez commencer par rembourser les intérêts et qu'après vous rembourseriez le capital. Un peu comme tout le monde. Donc ma question c'est pourquoi sur les 2 millions on emprunte sur 40 ans. C'est tout.

Ensuite, pour Monsieur Garrigue, soyons précis, la question que j'ai posée c'est sur les 40 ans, je n'ai pas douté de l'opportunité de faire un emprunt. Pourquoi vous dites Madame Labarthe vous doutez de l'opportunité, non je ne doute pas de l'opportunité de faire un emprunt. Evidemment que la collectivité va emprunter, c'est normal. Je demandais juste sur cette histoire de 40 ans. Parce que ça va faire 40 ans pour le parc aqualudique et 40 ans pour la Voie verte.

Vous dites on emprunte quand on a une épargne nette suffisante. Et là vous dites justement aujourd'hui on aura un programme d'investissement un peu plus ambitieux. Oui parce qu'effectivement si au moment du vote du budget 2016 on avait peut-être une épargne nette négative au moment du vote, le compte administratif a montré justement la dernière fois que cette épargne nette elle était finalement, et c'est ce qui compte, c'est ce qui reste à la fin, elle était finalement positive à 1 370 000 € ce qui, vous le dites aujourd'hui, vous permet de faire un programme d'investissements. Beaucoup de projets qui restent dans les tuyaux, et vous dites

« nous on passe à l'action la preuve le transfert de l'OT ». Que je sache le transfert de l'OT il n'est pas encore mis en œuvre dans ce budget 2017.

Et puis, je reviens un peu sur le syndicat numérique, pour dire qu'il y aura une présentation qui va être faite pour que les choses soient mises à plat devant tout le monde, de façon très technique et très objective pour montrer que le Département a la volonté de développer le numérique sur tout le territoire ; que le Bergeracois n'a pas été oublié, qu'il n'est pas oublié sur les deux ans à venir. Vous avez dit zéro, ce n'est pas zéro, c'est 3-4 millions, vous dites c'est beaucoup moins qu'ailleurs puisque sur Périgueux et sur Sarlat ; parce que sur Périgueux et sur Sarlat ils font directement de la fibre jusqu'à la maison, le FTTH. Alors que nous, c'est le Département où on investit beaucoup sur la montée en débit d'abord, parce que justement il se trouve qu'on est le territoire qui est le plus sensible à la montée en débit. Donc plutôt que de ne rien avoir, on investit sur la montée en débit, ce qui permet quand même à tout un chacun d'avoir un réseau qui nous permet d'avoir de l'internet jusqu'à 20 mega octets, ce qui est largement suffisant pour la plupart des personnes.

M. le Président : On ne va pas y passer la soirée, si vous dites que cette histoire d'épargne nette, vous avez réussi à faire en sorte qu'au résultat, parce que là on est en train de parler, comparons budget primitif et budget primitif, vous parlez d'un budget réalisé. Si vous voulez, on peut y aller sur un budget réalisé. Budget réalisé ok, opérations réalisées zéro. Evidemment, vous avez un résultat correct ! Vous avez réalisé zéro. Nous, ce qu'on vous propose, c'est la rupture avec zéro. C'est de faire des choses. Qu'est-ce qui s'est fait en 2016, en 2015, zéro. Nous, on vous propose de faire des choses. On vous propose de faire une Voie verte, de faire des choses. Donc la rupture, je ne vous ai pas interrompue, je vous dis simplement

Mme Labarthe : Je ne suis pas contre la Voie verte !

M. le Président : Après vous nous dites sur le Syndicat Périgord Numérique, évidemment nos collègues, notre directeur général adjoint Jean-Philippe Sautonie viendra nous présenter mais il pourra nous vendre le truc, il n'y a pas de soucis. Mais si pour vous 3 millions d'euros d'augmentation de débit c'est équivalent à 17 millions d'euros d'investissements sur Périgueux, pour moi ce n'est pas équivalent. Si pour vous 3 millions d'augmentation de débit c'est équivalent à 24 millions d'euros d'investissement sur Terrasson et Sarlat, pour moi ce n'est pas équivalent. Nous ne nous satisfaisons pas des mêmes choses Madame Labarthe. Sur l'investissement sur notre territoire, quand je vois les entreprises aujourd'hui, je suis allé, excusez-moi de m'étendre, je vais chercher des lunettes dans une zone d'activité, la dame est obligée d'attendre le débit pour que je puisse avoir mes lunettes ! C'est ça que vous voulez pour le Bergeracois ? Pas moi !

Mme Labarthe : Vous ne connaissez pas le dossier.

M. le Président : 17 millions, 3 millions, soyons sérieux ! Soyons sérieux ! Monsieur Gallon.

M. Gallon : Pour vous on ne parle que de gros sous, plus on dépense et plus on est dans le meilleur et dans le bon. Monsieur Garrigue a parlé tout à l'heure, la CAB est loin du plafond qu'elle peut atteindre en emprunt. Je ne suis pas très fort en économies mais Monsieur Garrigue, vous fixez un plafond à combien ? Parce que j'ai cru vous entendre dire à 33 millions d'euros ! J'étais en commission des Finances quand vous l'avez dit Monsieur Garrigue. J'ai bonne mémoire je n'ai pas Alzheimer.

M. Garrigue : Ce que j'ai dit très simplement, c'est qu'on peut se situer autour de 29-30 millions. Mais c'est parce que le budget de la CAB est à peu près comparable au budget de la Ville. Après la capacité d'emprunter, elle est fonction de la capacité à

dégager des marges qui permettent de rembourser les emprunts. C'est ça le facteur essentiel. A l'échelle qui est la nôtre, je pense qu'on peut se situer quelque part vers 29 ou 30 millions d'euros. Et on n'y est pas aujourd'hui mais à partir du moment où on retrouve la capacité, où on dégage de nouveau des marges, et des capacités de rembourser parce que ce sont ça les marges, ce sont les capacités de rembourser et d'avoir une épargne nette qui permet de redémarrer l'année suivante, à ce moment-là on peut emprunter davantage.

M. Gallon : D'accord, donc vous annoncez 3 millions de moins que l'année dernière dans votre opinion, d'une part. D'autre part, je voudrais dire que je ne voterai pas ce budget car pour moi les manettes ont changé mais les ficelles restent les mêmes. Donc je ne pourrai pas voter ce budget.

M. le Président : Je pense que chacun a pu s'exprimer. Monsieur Bassi, rapidement s'il vous plaît.

M. Bassi : Très rapidement, c'était simplement pour rebondir sur ce qu'avait demandé mon collègue Thierry Auroy de Lamonzie. Questions qui ont été posées concernant le SPANC, dans un premier temps et plus précisément sur les participations sur les contrôles, la facturation sur les contrôles. Contrôle périodique d'assainissement, sur lequel avait été évoquée la possibilité d'intégrer ces contrôles directement dans la facture de consommation d'eau, par le biais d'un contrat de prestations. De façon à ce que l'utilisateur ne retrouve pas à chaque contrôle en plus une facturation qui lui est imposée, qu'il vit assez mal, et un système qui serait calqué un peu sur le fonctionnement qu'avaient les Coteaux de Sigoulès qui fonctionnaient dans cette définition.

Deuxième point, c'était la ligne Bergerac-Paris, avec la liaison Bergerac-Périgueux sur laquelle le financement avait été mentionné en 2016 comme étant la dernière année, je sais que Michel Terreaux est aussi très attentif à ce financement, sur lequel avec l'arrivée de la LGV le financement devait être arrêté pour l'année 2016. Qu'en est-il pour l'année 2017 puisqu'il revient au budget ?

M. Chapellet : Je voulais répondre par rapport à la question du SPANC de Thierry et Georges qui reprend la question. Effectivement, nous, sur les Coteaux de Sigoulès, on fonctionnait avec un prélèvement sur la facture d'eau. On avait un contrat de 6 ans avec la société prestataire et on prélevait sur une facture à la fin de l'année, facture de novembre, un sixième du montant du contrôle et c'est vrai que c'était très souple pour nous en termes de gestion. C'est la première question que j'ai posée moi quand je suis arrivé, et les services administratifs ont répondu qu'on ne pouvait pas facturer préalablement une prestation qui sera faite dans 3 ou 4 ans. Apparemment ce n'est pas légal. Donc si on était portés au Tribunal administratif on aurait pu être retoqués. C'est la seule réponse que je peux apporter. C'est pour ça que vous à la CAB vous facturez postérieurement à la prestation et Dieu sait si c'est pénible pour avoir le recouvrement de ces fonds. On est bien d'accord. Mais c'est une question qu'il faudra se poser courant 2017, parce que je vous rappelle que nous on a prorogé notre contrat de 12 mois supplémentaires donc on n'a plus de prélèvement lié au diagnostic mais par contre pour l'année prochaine, comment il faudra fonctionner par rapport à ce prélèvement ? La question reste entière.

M. le Président : Chacun sait que cette histoire, qui n'a que trop duré sur l'aéroport et sur la ligne Périgueux-Paris va s'arrêter. Je crois que chacun le sait. L'année 2017 va sonner le glas de cette affaire-là. On s'était engagé à aller au bout du contrat, on va le faire puisque nos collègues du Grand Périgueux ont décidé à la fois d'accepter de participer au SMAD et à la fois d'accepter le fait qu'enfin l'aéroport de Bergerac soit l'aéroport départemental. C'est ce que nous cherchions vraiment à acquérir et à

conquérir. Aujourd'hui on est à l'épilogue de cette situation. Même si tu le rappelles, ça raisonne et je partage à la fois l'émoi de Michel Terreaux et de certains d'entre nous parce que ça fait trop longtemps que ça dure. Ça c'est le premier point.

Sur le SPANC, évidemment la meilleure solution sera recherchée pour le fait de faire perdurer cette compétence. Sachant qu'à nous d'étudier aussi en perspective les eaux pluviales et l'assainissement collectif. Tout ça ne peut pas être dissocié de cet investissement. C'est quelque chose qui est, je reprendrai votre expression, pas dans les tuyaux parce qu'il faut que ça sorte mais qui est dans les réflexions. Sur l'assainissement, tu connais mieux que quiconque les avantages et les inconvénients de ce qui s'est passé, les négociations avec l'entreprise et comment on peut discuter ensemble et on le fera avec ton concours, parce que c'est ça aussi qui nous intéresse, c'est que tu as l'expertise justement de ces années et qu'on espère qu'on pourra travailler ensemble pour trouver la meilleure solution par rapport à ce sujet.

Concernant tout ça je vous propose, maintenant que ce débat a été riche et fourni, de passer au vote.

Qui vote contre ? 1. Qui s'abstient ? 17. Adopté à la majorité.

DELIBERATION ET VOTE

Conformément aux termes des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé à l'assemblée d'examiner le projet de budget primitif 2017 pour le budget principal.

La totalité du budget primitif s'élève à 50 949 919,52 €. L'équilibre général de fonctionnement s'établit à 35 452 491,81 € et celui de la section d'investissement à 15 497 427,71 €.

PROPOSITION :

Les membres du conseil communautaire sont invités à adopter par chapitres de dépenses et de recettes, le budget primitif 2017 (budget principal) tel que présenté en annexe de la délibération.

DECISION :

Adopté par 52 voix pour, 1 voix contre, 17 abstentions.

Le budget annexe « Z.A.E. Bouniagues » retrace les opérations d'acquisition et d'aménagement de terrains destinés à être vendus aux entreprises sur cette zone.

La totalité du budget primitif s'élève à 380 535,64 €. L'équilibre général de fonctionnement s'établit à 163 606,72 € et celui de la section d'investissement à 216 928,92 €.

PROPOSITION :

Les membres du conseil communautaire sont invités à adopter par chapitres de dépenses et de recettes, le budget primitif 2017 du budget annexe « Z.A.E. de Bouniagues » tel que présenté en annexe de la délibération.

DECISION :

Adopté par 52 voix pour, 1 voix contre, 17 abstentions.

Le budget « Z.A.E. du Libraire » retrace les opérations d'acquisition et d'aménagement de terrains destinés à être vendus aux entreprises sur cette zone.

La totalité du budget primitif s'élève à 192 176,03 €. L'équilibre général de fonctionnement s'établit à 82 294,71 € et celui de la section d'investissement à 109 881,32 €.

PROPOSITION :

Les membres du conseil communautaire sont invités à adopter par chapitres de dépenses et de recettes, le budget primitif 2017 du budget annexe « Z.A.E. du Libraire » tel que présenté en annexe de la délibération.

DECISION :

Adopté par 52 voix pour, 1 voix contre, 17 abstentions.

Le budget « Z.A.E. de Vallade » retrace les opérations d'acquisition et d'aménagement de terrains destinés à être vendus aux entreprises sur cette zone.

La totalité du budget primitif s'élève à 383 895,94 €. L'équilibre général de fonctionnement s'établit à 191 947,92 € et celui de la section d'investissement à 191 948,02 €.

PROPOSITION :

Les membres du conseil communautaire sont invités à adopter par chapitres de dépenses et de recettes, le budget primitif 2017 du budget annexe « Z.A.E. de Vallade » tel que présenté en annexe de la délibération.

DECISION :

Adopté par 52 voix pour, 1 voix contre, 17 abstentions.

Le budget « Z.A.E. la Tour Ouest » retrace les opérations d'acquisition et d'aménagement de terrains destinés à être vendus aux entreprises sur cette zone.

La totalité du budget primitif s'élève à 783 575,22 €. L'équilibre général de fonctionnement s'établit à 411 787,61 € et celui de la section d'investissement à 371 787,61 €.

PROPOSITION :

Les membres du conseil communautaire sont invités à adopter par chapitres de dépenses et de recettes, le budget primitif 2017 du budget annexe « Z.A.E. la Tour Ouest » tel que présenté en annexe de la délibération.

DECISION :

Adopté par 52 voix pour, 1 voix contre, 17 abstentions.

Le budget annexe « Z.A.E. des Sardines » retrace les opérations d'acquisition et d'aménagement de terrains destinés à être vendus aux entreprises sur cette zone

La totalité du budget primitif s'élève à 5 761 101,52 €. L'équilibre général de fonctionnement s'établit à 2 886 141,55 € et celui de la section d'investissement à 2 874 959,97 €.

PROPOSITION :

Les membres du conseil communautaire sont invités à adopter par chapitres de dépenses et de recettes, le budget primitif 2017 du budget annexe « Z.A.E. des Sardines » tel que présenté en annexe de la délibération.

DECISION :

Adopté par 52 voix pour, 1 voix contre, 17 abstentions.

Le budget « Z.A.E. du Pôle Industriel de la Poudrerie » retrace les opérations d'acquisition et d'aménagement de terrains destinés à être vendus aux entreprises sur cette zone.

La totalité du budget primitif s'élève à 4 809 787,02 €. L'équilibre général de fonctionnement s'établit à 2 445 393,51 € et celui de la section d'investissement à 2 364 393,51 €.

PROPOSITION :

Les membres du conseil communautaire sont invités à adopter par chapitres de dépenses et de recettes, le budget primitif 2017 du budget annexe « Z.A.E. du Pôle industriel de la Poudrerie » tel que présenté en annexe de la délibération.

DECISION :

Adopté par 52 voix pour, 1 voix contre, 17 abstentions.

Le budget annexe « Z.A.E. de Cablanc » retrace les opérations d'acquisition et d'aménagement de terrains destinés à être vendus aux entreprises sur cette zone.

La totalité du budget primitif s'élève à 2 893 574,67 €. L'équilibre général de fonctionnement s'établit à 1 275 426,40 € et celui de la section d'investissement à 1 618 148,27 €.

PROPOSITION :

Les membres du conseil communautaire sont invités à adopter par chapitres de dépenses et de recettes, le budget primitif 2017 du budget annexe « Z.A.E. de Cablanc » tel que présenté en annexe de la délibération.

DECISION :

Adopté par 52 voix pour, 1 voix contre, 17 abstentions.

Le budget annexe « Z.A.E. des Portes de la Dordogne » retrace les opérations d'acquisition et d'aménagement de terrains destinés à être vendus aux entreprises sur cette zone.

La totalité du budget primitif s'élève à 50 114,62 €. L'équilibre général de fonctionnement s'établit à 30 056,09 € et celui de la section d'investissement à 20 058,53 €.

PROPOSITION :

Les membres du conseil communautaire sont invités à adopter par chapitres de dépenses et de recettes, le budget primitif 2017 du budget annexe « Z.A.E. des Portes de la Dordogne » tel que présenté en annexe de la délibération.

DECISION :

Adopté par 52 voix pour, 1 voix contre, 17 abstentions.

Le budget annexe « Z.A.E. de Lanxade » retrace les opérations d'acquisition et d'aménagement de terrains destinés à être vendus aux entreprises sur cette zone.

La totalité du budget primitif s'élève à 1 271 635,94 €. L'équilibre général de fonctionnement s'établit à 663 060,45 € et celui de la section d'investissement à 608 575,49 €.

PROPOSITION :

Les membres du conseil communautaire sont invités à adopter par chapitres de dépenses et de recettes, le budget primitif 2017 du budget annexe « Z.A.E. de Lanxade » tel que présenté en annexe de la délibération.

DECISION :

Adopté par 52 voix pour, 1 voix contre, 17 abstentions.

Le budget annexe « Z.A.E. de Saint-Laurent-des-Vignes » retrace les opérations d'acquisition et d'aménagement d'un carrefour giratoire et de terrains destinés à être vendus aux entreprises sur cette zone.

La totalité du budget primitif s'élève à 400 565,84 €. L'équilibre général de fonctionnement s'établit à 202 782,92 € et celui de la section d'investissement à 197 782,92 €.

PROPOSITION :

Les membres du conseil communautaire sont invités à adopter par chapitres de dépenses et de recettes, le budget primitif 2017 du budget annexe « Z.A.E. de Saint-Laurent-des-Vignes » tel que présenté en annexe de la délibération.

DECISION :

Adopté par 52 voix pour, 1 voix contre, 17 abstentions.

Le budget annexe « Z.A.E. des Galinoux » retrace les opérations concernant l'acquisition d'un bâtiment et ses travaux d'aménagement pour le louer à une entreprise, mais aussi, l'aménagement des terrains situés sur cette zone.

La totalité du budget primitif s'élève à 372 689,87 €. L'équilibre général de fonctionnement s'établit à 107 434,71 € et celui de la section d'investissement à 265 255,16 €.

PROPOSITION :

Les membres du conseil communautaire sont invités à adopter par chapitres de dépenses et de recettes, le budget primitif 2017 du budget annexe « Z.A.E. des Galinoux » tel que présenté en annexe de la délibération.

DECISION :

Adopté par 52 voix pour, 1 voix contre, 17 abstentions.

Le budget annexe « Complexe du Roc » retrace les opérations liées à la gestion d'un immeuble à vocation touristique et sportive.

La totalité du budget primitif s'élève à 305 040,14 €. L'équilibre général de fonctionnement s'établit à 158 040,14 € et celui de la section d'investissement à 147 000 €.

PROPOSITION :

Les membres du conseil communautaire sont invités à adopter par chapitres de dépenses et de recettes, le budget primitif 2017 du budget annexe « Complexe du Roc » tel que présenté en annexe de la délibération.

DECISION :

Adopté par 52 voix pour, 1 voix contre, 17 abstentions.

Le budget annexe « Transports Urbains Bergeracois » retrace les opérations concernant l'exploitation et la gestion du réseau des transports urbains intercommunaux.

La totalité du budget primitif s'élève à 1 621 886,68 €. L'équilibre général de fonctionnement s'établit à 1 118 186,10 € et celui de la section d'investissement à 503 700,58 €.

PROPOSITION :

Les membres du conseil communautaire sont invités à adopter par chapitres de dépenses et de recettes, le budget primitif 2017 du budget annexe « Transports Urbains Bergeracois » tel que présenté en annexe de la délibération.

DECISION :

Adopté par 52 voix pour, 1 voix contre, 17 abstentions.

Conformément aux termes des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé à l'assemblée d'examiner le projet de budget primitif 2017 pour le budget annexe « Assainissement Non Collectif ».

La totalité du budget primitif s'élève à 402 393,03 €. L'équilibre général de fonctionnement s'établit à 382 022,67 € et celui de la section d'investissement à 20 370,36 €.

PROPOSITION :

Les membres du conseil communautaire sont invités à adopter par chapitres de dépenses et de recettes, le budget primitif 2017 du budget annexe de l'assainissement non collectif tel que présenté en annexe de la délibération.

DECISION :

Adopté par 52 voix pour, 1 voix contre, 17 abstentions.

Le budget annexe « Parc Aqualudique » retrace les opérations de construction et d'exploitation du nouvel équipement aquatique prévu sur la zone des Sardines à Bergerac.

La totalité du budget primitif s'élève à 860 000 €. L'équilibre général de fonctionnement s'établit à 15 000 € et celui de la section d'investissement à 845 000 €.

PROPOSITION :

Les membres du conseil communautaire sont invités à adopter par chapitres de dépenses et de recettes, le budget primitif 2017 du budget annexe « Parc Aqualudique » tel que présenté en annexe de la délibération.

DECISION :

Adopté par 52 voix pour, 1 voix contre, 17 abstentions.

M. le Président : Je vous propose de passer la parole à Adib pour poursuivre l'ordre du jour.

Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T) – Adoption du rapport visant à définir les attributions de compensations « fiscales » pour 2017 et 2018

D 2017 – 101

RAPPORTEUR : Adib BENFEDDOUL

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Benfeddoul : Après ce débat qui était riche sur le budget nous allons passer un dossier qui est important, c'est la CLECT, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées. Vous savez que cette commission est composée de 39 membres, 38 maires ou représentants des communes et un représentant de la Communauté d'Agglo. Lundi dernier, la première réunion de la CLECT s'est tenue, et au cours de cette réunion, il a été procédé à l'installation de la commission, c'est-à-dire l'élection du Président et des Vice-présidents. Je tiens à remercier l'ensemble des maires qui ont désigné Georges Bassi vice-président de la CLECT et moi-même président de la commission.

Aujourd'hui, nous allons passer au premier rapport qui fait suite à la fusion de l'ex-Communauté de Communes des Coteaux de Sigoulès et la CAB, avec une conséquence directe, c'est le basculement du régime de fiscalité. Vous savez que la Communauté des Coteaux de Sigoulès avait une fiscalité unique, et après la fusion il y avait une obligation de basculement de la fiscalité professionnelle à la fiscalité professionnelle unique. Cela implique d'abord un transfert de produits de fiscalité, transfert d'abord de fiscalité économique et une partie liée au taux qu'on appelle ex-départemental où les communes percevaient, après la loi de 2011.

Deuxième conséquence directe c'est la compensation, parce que ces communes vont perdre des recettes, donc il va falloir compenser, et c'est par le biais des attributions de compensation que ce mécanisme va se faire. Mais avec un objectif qui est clair et essentiel pour le Président et l'équipe c'est assurer une neutralité, neutralité financière et budgétaire pour les communes, pour qu'il y ait zéro euro de recettes perdu. Mais ce qui est essentiel aussi, et c'est le message politique important qu'on veut passer, c'est neutralité fiscale pour le contribuable, et que le contribuable ne paie pas plus d'impôts. Il y a deux types d'évaluation de ce transfert de fiscalité : soit le droit commun, mais malheureusement ce droit commun n'assure pas cette neutralité financière et budgétaire ; soit une évaluation dérogatoire après un calcul et un transfert, un échange de taux entre la Communauté d'Agglomération et les communes-membres pour assurer justement cette neutralité financière et fiscale.

Cela dit, deux problématiques. D'abord c'est un calcul qui est compliqué d'échange de taux ; c'est le cabinet Klopfer qui a fait ce calcul et qui a envoyé des fiches individuelles pour chaque commune. Mais aussi chaque commune va voter leurs taux et la Communauté d'Agglo, on verra juste après ce dossier, nous allons voter le nôtre. Mais pour assurer justement cette neutralité financière et budgétaire, il va falloir passer par cette évaluation dérogatoire. Cela implique deux exigences. D'abord le vote au niveau de la Communauté d'Agglomération deux tiers, et surtout l'unanimité des Conseils Municipaux, c'est-à-dire les 11 communes. Donc aujourd'hui, juste pour vous dire que ce rapport qui a été adopté à l'unanimité de la première commission, qui aujourd'hui garantit justement par ce calcul dérogatoire, par cette évaluation dérogatoire, la neutralité fiscale et budgétaire, est soumis au vote du Conseil Communautaire pour l'adoption avant que ce rapport passe devant les Conseils Municipaux.

Trois étapes ont été nécessaires pour garantir cette neutralité fiscale : l'adoption du régime fiscal de la fiscalité professionnelle unique, c'est la première étape ; les ajustements sur les taux ménages communaux et intercommunaux en poursuivant l'objectif de neutralité ; et une troisième étape qui va arriver à partir de 2014, c'est le transfert à l'EPCI, à la CAB, des opérations relevant du FNGIR, c'est le Fonds

National de Garantie Individuelle des Ressources, qui permettrait d'optimiser l'éligibilité de la CAB aux dotations de l'État. Aujourd'hui, avec ce calcul que nous avons fait avec le cabinet Klopfer, nous arrivons avec un montant d'attribution de compensation à partir de la première étape, c'est-à-dire en transfert simple des produits des fiscalités, à un total d'attribution de compensation de 577 134 ; avec la deuxième étape qui est l'échange de taux entre la Communauté d'Agglomération et les communes-membres, nous arrivons à un total négatif d'AC de – 568 154 ; ce qui fait un total entre les deux étapes de 8 981. Ça c'est lors des deux étapes, nous arrivons à ce montant des AC. A partir de 2018, il y aura la 3^{ème} étape, c'est-à-dire que le transfert des FNGIR c'est que c'est l'EPCI qui va régler à la place des communes, et je disais tout à l'heure juste pour optimiser l'éligibilité à des dotations d'État ça a été évalué à peu près à 25 000 € de gain pour la Communauté d'Agglo et à partir de 2018 c'est la CAB qui va remplacer les communes. Et ce montant total d'AC est de – 247 924 €

Après cette explication, les membres du Conseil Communautaire sont invités à arrêter le montant de l'attribution de compensation fiscale pour l'année 2017 à 8 981 € pour les 11 communes appartenant précédemment à la Communauté de Communes des Coteaux de Sigoulès ; d'arrêter le montant de l'attribution de compensation fiscale pour l'année 2018 à – 238 943 € pour les 11 communes appartenant précédemment à la Communauté de Communes des Coteaux de Sigoulès, si elles décident de transférer la contribution au FNGIR, à la CAB avant le 1^{er} octobre 2017.

M. le Président : Est-ce qu'il y a des questions, des remarques par rapport à cette présentation ? Tout est clair. Je pense que les débats qui ont eu lieu en commission des Finances et en conférence des Maires ont visé avec le cabinet Klopfer à régler au maximum toutes les zones d'ombre. Je vous propose de voter.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION ET VOTE

Conformément aux dispositions de l'article 86 IV de la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, une commission locale d'évaluation des charges transférées a été créée entre la Communauté d'Agglomération Bergeracoise et les communes membres, et dont la composition a été arrêtée par délibération du conseil communautaire n° 2017-005 en date du 6 février 2017.

La C.L.E.C.T. est ainsi composée de 39 membres (1 pour la C.A.B. et 1 pour chaque commune).

La première réunion de la C.L.E.C.T s'est tenue le 3 avril dernier au siège de la C.A.B. Au cours de cette réunion, il a été procédé à l'installation de la commission (élection du Président et du Vice-président), à la présentation de son rôle, ainsi qu'à la présentation d'un rapport concernant le montant des attributions fiscales 2017.

En effet, depuis plusieurs mois, les élus ont souhaité s'engager dans une démarche visant à assurer une parfaite neutralité budgétaire et fiscale pour les communes et les contribuables du territoire dans le cadre de la fusion intervenue au 1er janvier dernier.

Afin de garantir cette neutralité, il est nécessaire de déroger du droit commun afin de neutraliser les effets de taux qui entraînerait des transferts de fiscalité entre les contribuables du territoire. Ce qui implique concrètement que pour être mise en place, cette procédure dérogatoire doit être validée par le conseil communautaire, puis par l'ensemble des 11 communes qui composaient l'ex Communauté de Communes des Coteaux de Sigoulès.

PROPOSITION :

Les membres du conseil communautaire sont invités à :

- arrêter le montant de l'attribution de compensation fiscale pour l'année 2017 à 8 981 € pour les 11 communes appartenant précédemment à la C.C.C.S. ;
- arrêter le montant de l'attribution de compensation fiscale pour l'année 2018 à -238 943 € pour les 11 communes appartenant précédemment à la C.C.C.S., si elles décident de transférer la contribution au F.N.G.I.R. (fonds national de garantie individuelle des ressources) à la C.A.B. avant le 1er octobre 2017.

DECISION :

Adopté par 69 voix pour.

M. le Président : Je vous remercie pour la Communauté dans son ensemble et le fait que la fusion se passe sans accroc. C'est important, puisque la philosophie avait été actée en amont, qu'elle est respectée dans la période et qu'on s'attachera à l'assumer dans les semaines qui viennent.

Point suivant, c'est la fiscalité professionnelle unique, toujours Adib.

Fiscalité professionnelle unique – Vote des taux 2017

D 2017 – 102

RAPPORTEUR : Adib BENFEDDOUL

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Benfeddoul : Là je vais être rapide parce que ça fait suite à l'ancien dossier, il s'agit du vote des taux. Les ajustements sur les taux, je le répète, c'est pour assurer la neutralité financière et budgétaire pour les communes. Neutralité fiscale des contribuables.

Ce que je vous propose, c'est de passer directement au vote des taux suivants : pour la Cotisation Foncière des Entreprises 26 % ; pour la taxe d'habitation 7,44 % ; pour la taxe sur le foncier bâti 0,50 % ; pour la taxe sur le foncier non bâti 3,35 % ; et d'arrêter la durée d'harmonisation des taux de CFE sur une période de 12 ans.

M. le Président : Il s'agit de lisser ces taux sur l'ensemble du territoire, avec les mécanismes qui ont été évoqués. Est-ce qu'il y a des questions ?

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? 5. Adopté à la majorité.

DELIBERATION ET VOTE

Le Conseil Communautaire est appelé à voter les taux de fiscalité professionnelle unique pour l'année 2017.

Les taux d'imposition de « référence » transmis par les Services Fiscaux sont les suivants :

Cotisation Foncière des Entreprises :	26.00 %
Taxe d'Habitation :	7.32 %
Taxe sur le Foncier Bâti :	0.828 %
Taxe sur le Foncier Non Bâti :	9.26 %

Les taux de référence sont calculés selon le dispositif applicable « de droit » (et sur lequel se fondent donc les services fiscaux) et cela conduit de fait à des variations de pression fiscale importantes (le fameux « transfert » de pression fiscale des communes de l'ex-C.C.C.S. vers les autres communes.

L'objectif poursuivi est précisément de neutraliser les effets induits par l'application stricto sensu des taux de référence afin de ne pas accroître ou transférer la pression fiscale entre les territoires et de garantir la neutralité budgétaire entre les communes et l'agglomération.

Concrètement, il s'agirait en 2017 de s'aligner sur les taux ménages de la C.A.B. tout en compensant les différences de taux E.P.C.I. par rapport aux taux moyens pondérés de fusion (taux de référence), via l'ajustement des taux communaux en fonction, soit :

- les communes de l'ex-C.C.C.S. doivent « reprendre » les anciens taux additionnels de la C.C.C.S., et donc voter des taux en augmentation par rapport aux taux de référence à due proportion de la baisse des taux de la C.A.B.
- c'est-à-dire modifier la répartition entre taux communal et taux intercommunal sur le territoire de chaque commune, tout en conservant un taux consolidé (commune + E.P.C.I.) identique.

Les ajustements sur les taux devant être neutralisés par le mécanisme des attributions de compensation.

Afin de respecter ce mécanisme de « neutralité fiscale » la Communauté d'Agglomération Bergeracoise devrait donc voter les taux suivants :

- Cotisation Foncière des Entreprises : 26.00 %
- Taxe d'Habitation : 7.44 %
- Taxe sur le Foncier Bâti : 0.50 %
- Taxe sur le Foncier Non Bâti : 3.35 %

De plus, pour le nouvel E.P.C.I., le rapport du taux de C.F.E. de la commune la moins imposée (Mescoules avec 12,07%) sur celui de la commune la plus imposée

(Cours de Pile à 26,66%), implique une intégration fiscale progressive sur une durée de 6 ans (ratio 45,27%) de la C.F.E.

Toutefois le Conseil communautaire peut, à la majorité simple, modifier la durée de la période de réduction des écarts de taux, sans que cette durée ne puisse excéder 12 ans.

PROPOSITION :

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à :

- voter les taux suivants :

• Cotisation Foncière des Entreprises :	26.00 %
• Taxe d'Habitation :	7.44 %
• Taxe sur le Foncier Bâti :	0.50 %
• Taxe sur le Foncier Non Bâti :	3.35 %

- arrêter la durée d'harmonisation des taux de C.F.E. sur une période de 12 ans.

DECISION :

Adopté par 64 voix pour, 5 abstentions.

M. le Président : Le point suivant, il s'agit de la TOM, des taux par zones. Présentation par Alain Céréa.

Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères – Vote des taux pour 2017 par zone

D 2017 – 103

RAPPORTEUR : Alain CÉREA

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Céréa : Il nous faut délibérer aujourd'hui sur l'augmentation de la Taxe d'Enlèvement des Ordures ménagères. Cette augmentation est prévue à 2,74 % sur chacun des zones et des pourcentages qui étaient appliqués aujourd'hui. Il y a autant de zones et donc de coefficients d'application à part les 9 derniers, mais parce que jusqu'à maintenant il n'y a pas eu d'harmonisation de faite.

A quoi va servir cette augmentation, parce que je veux aller là. Il y a le SMD3 qui va nous demander l'année prochaine 220 000 € de plus. Nous avons un investissement à faire de 20 000 € pour un camion, pour un véhicule, et j'ai demandé à ce que l'on prévoit un budget pour faire un marché, pour demander l'assistance d'un assistant à maître d'ouvrage pour nous aider, nous, Communauté d'Agglomération, à réfléchir sur le devenir des ordures ménagères. Je peux vous faire la lecture très précise. Ces dépenses sont évaluées à 6 799 000 € en 2017. Vous voyez la ventilation telle qu'elle est dessous. Tout est sujet à réflexion aujourd'hui et je vous promets que d'ici

un an, je saurai vous proposer, le Bureau de la CAB et la CAB seront amenés à se positionner d'une manière formelle sur le devenir des ordures ménagères dans le Bergeracois. Je vais plus loin Monsieur le Président ou ça suffit ? Merci, s'il y a des questions.

M. Garrigue : Je voudrais dire, à l'appui de ce que vient dire notre collègue Alain Céréa, c'est vrai qu'il y a beaucoup de collectivités aujourd'hui qui se sont engagées dans la démarche zéro déchet, qui a normalement pour effet de baisser le montant de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères. Il est quand même paradoxal que le SMD3 n'ait pas encore engagé cette démarche et que par contre chaque année, il y a des augmentations, ça ne pourra pas durer indéfiniment comme ça. Et je crois qu'il faut qu'on leur fasse passer le message.

M. Zapera : J'avais une question et une remarque. La question c'est au budget, dans la note de présentation du budget en page 4, la 4^{ème} ligne, on annonce 6 840 000 de produits attendus alors que là, sur ce projet, en bas il n'y a que 6 799 000, donc il y a un écart de 40 000 de produits attendus. Pourquoi entre le budget on a 6 840 000 de recettes et là on n'a pas 6 840 000 ? Il manque un peu plus de 41 000 €, ça c'est ma première question.

Et ma remarque, je voulais réagir aux propos que tu avais tenus Alain au précédent Conseil Municipal, et je te cite mot pour mot puisque j'ai pu reprendre la retranscription. Tu avais dit « on est au Moyen Age quant à l'attention, on est au Moyen Age quant à l'enlèvement, quant à la propreté. Pardon Messieurs les élus, mais qu'est-ce que vous avez foutu jusqu'à maintenant ? » Et Frédéric Delmares avait répondu « Alain, fais attention, on va te juger aussi sur tes actes et non pas sur tes propos. » Ce soir Alain, tu as dit 2,73 % d'augmentation, c'est faux parce que les bases augmentent de 1,14 et de 2,76 sur le reste. On est à 3,91 % d'augmentation. Ça, il faut le dire aux Bergeracois. Donc je te le dis, ton premier acte sera d'augmenter la fiscalité au niveau des ordures ménagères.

M. Céréa : Je te remercie. Pour l'augmentation je vais laisser le Président répondre. Je vais te répondre puis je vais répondre également à mon collègue Maire de Bergerac. Oui, effectivement j'ai dit ça au dernier Conseil Municipal. Et je maintiens, j'affirme et je confirme que, au Conseil Communautaire, j'ai bien tenu ces propos-là. Effectivement je les ai tenus et je les maintiens. Ça fait un petit nombre de mois où nous sommes élus, le temps de faire le tour de tous les problèmes et de l'état des lieux, ça permet de nous éclairer et de m'éclairer moi en l'occurrence sur tout le travail qui reste à faire. J'ai été visité le SMD3, j'y ai été avec un regard un peu négatif, je suis revenu de là-bas complètement émerveillé par le travail qu'ils font là-haut. Alors oui, ils nous collent l'augmentation. Le déchet zéro je ne sais pas si on va y arriver demain matin, c'est un objectif mais le déchet zéro tel que c'est fait et tel qu'on voit le site et qu'on voit le tonnage qui est enfoui, on est à la veille d'y arriver. Quand bien même nous réduirions de moitié, ça reste énormissime. Quand on voit ce qu'on laisse à nos petits-enfants, à nos arrière-petits-enfants, puisque certains de ces déchets vont mettre entre 200 et 1 000 ans à se détruire, alors oui il y a une réflexion à mener. Alors excuse-moi, entre 200 et 1 000 ans, je vais prendre 3-4 mois de plus pour essayer de réfléchir mieux aux ordures ménagères. Mais un autre truc, tu sais ce qui m'épate Cédric, c'est que j'aimerais tant que tu sois un chef d'entreprise, un type qui entreprenne dans la vraie vie et qui nous montre comment toi tu saurais gérer les choses, comment tu saurais toi t'occuper des collaborateurs et des employés qui seraient amenés à travailler pour toi et sur le grand degré d'investissement que tu pourrais y mettre. Je te remercie.

M. Zapera : Et les 41 000 € d'écart dans le budget et les produits attendus ?

M. le Président : Sur les 3 880 000 €, c'est qu'entre l'appel à contribution et le produit attendu, le SMD3 va reverser une partie d'aide au fonctionnement de cette compétence. Mais si vous n'avez pas perdu le fil, c'est un peu ce que j'ai dit tout à l'heure. Ça veut dire que les syndicats, toutes catégories confondues, font un appel à cotisation, et ça c'est quelque chose qu'il faut que nous ayons en tête, et nous on est là pour payer la facture. A un moment donné, il faudra qu'on soit plus présents, Alain je compte sur toi, pour que dans ces contributeurs, il y en a un certain nombre, on les connaît dans le chapitre 65, de manière à ce qu'on puisse maîtriser ce poste-là. Après, malgré tout, vous voyez que dans le prévu 2016 on est à 6 648 439 € et que sur le budget 2017 on est à 6 653 400 €. Ce n'est pas satisfaisant parce qu'on peut faire mieux, on peut toujours faire mieux, mais on est à 6 000 € d'augmentation sur ce budget-là. Je crois qu'il faut que chacun se prenne en charge, que cet objectif de zéro déchet on l'ait tous en tête, et ça c'est un vrai défi pour faire baisser cette contribution-là. Mais ça n'échappera pas non plus à une vigilance dans les syndicats auxquels nous appartenons, et sur lesquels nous devons être peut-être plus présents de manière à peser sur les décisions structurelles et financières de ceux-ci.

M. Céréa : Tu as tellement raison, on y est sans y être en réalité au SMD3 et je formule le vœu de pouvoir m'y incorporer et participer. Et si vous le voulez, peut-être m'y impliquer au plus haut niveau, de telle manière qu'effectivement on ait un regard qui soit un regard qui allie la critique, la bienveillance et la justice dans sa gestion. Cela étant, je confirme qu'ils font du bon boulot là-haut.

M. le Président : Pour l'instant il s'agit de voter cette taxe sur les 19 zones. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? 2 abstentions. Adopté à la majorité.

DELIBERATION ET VOTE

Par délibérations en date du 14 janvier 2013, la Communauté d'Agglomération Bergeracoise a successivement instauré la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères et créé les zones de perception de cette taxe sur son territoire. La Communauté de Communes des Coteaux de Sigoulès avait elle aussi instauré ce mode de financement par zonages.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer le taux de T.E.O.M. par zone en fonction du produit attendu nécessaire pour couvrir les dépenses de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés.

Ces dépenses sont évaluées globalement à 6 799 000 € en 2017 ventilées comme suit :

Zones	Bases 2017 TEOM	Taux 2017 TEOM	Produit attendu	Taux 2016
1	7 196 761	9.96%	716 474	9.69
2	36 217 342	10.43%	3 776 784	10.15
3	1 379 780	12.18%	168 125	11.86
4	6 702 242	11.92%	798 762	11.60
5	1 051 882	14.51%	152 596	14.12
6	5 744 689	9.41%	540 632	9.16
7	1 393 810	8.24%	114 845	8.02
8	1 279 391	7.29%	93 326	7.10
9	259 129	9.76%	25 292	9.50
10	413 669	9.76%	40 376	9.50
11	131 727	9.76%	12 857	9.50
12	615 786	9.76%	60 102	9.50
13	696 732	9.76%	68 003	9.50
14	287 012	9.76%	28 013	9.50
15	289 805	9.76%	28 286	9.50
16	260 407	9.76%	25 416	9.50
17	380 786	9.76%	37 166	9.50
18	740 125	9.76%	72 238	9.50
19	415 593	9.76%	40 568	9.50
TOTAL	65 456 668		6 799 861	

La répartition des communes par zone est la suivante :

Zones	Communes
1	Bouniagues, Colombier, Queyssac, Saint-Nexans, Ginestet, Lamonzie Saint Martin, Lembras, Monbazillac, Saint Laurent des Vignes
2	Bergerac
3	Gardonne
4	Cours-de-Pile, Creysse, Lamonzie-Montastruc, Mouleydier, St-Germain-et-Mons, St-Sauveur
5	Bosset, Fraisse, Lunas, Monfaucon, St-Georges-de-Blancaneix, St-Géry
6	La Force, Prigonrieux
7	Le Fleix
8	St-Pierre-d'Eyraud
9	Cunèges
10	Gageac-Rouillac
11	Mescoules

12	Monestier
13	Pomport
14	Rzac de Saussignac
15	Ribagnac
16	Rouffignac de Sigoulès
17	Saussignac
18	Sigoulès
19	Thénac

PROPOSITION :

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à arrêter le produit attendu à 6 799 861 € et par conséquent, à fixer les taux de TEOM par zone pour l'année 2017 comme suit :

zone 1 :	9.96%
zone 2 :	10.43%
zone 3 :	12.18%
zone 4 :	11.92%
zone 5 :	14.51%
zone 6 :	9.41%
zone 7 :	8.24%
zone 8 :	7.29%
zone 9 :	9.76%
zone 10 :	9.76%
zone 11 :	9.76%
zone 12 :	9.76%
zone 13 :	9.76%
zone 14 :	9.76%
zone 15 :	9.76%
zone 16 :	9.76%
zone 17 :	9.76%
zone 18 :	9.76%
zone 19 :	9.76%

DECISION :

Adopté par 67 voix pour, 2 abstentions.

M. Auroy-Peytou : Président, moi je voudrais rappeler, je voudrais que vous fassiez cesser ce genre d'échanges que je viens d'entendre car je trouve choquant et méprisant d'entendre, je sais qu'Alain est un conseiller délégué qui prend à cœur sa nouvelle délégation mais je trouve choquant et blessant de dire que les élus on n'a rien fait. Donc c'est général et moi je considère que celles et ceux qui étaient aux affaires avant sur ce dossier, c'était un dossier difficile, comme souvent des dossiers qu'on a eus entre les mains. Nous avons travaillé la tête dans le guidon, de dire et de faire cet échange, de dire qu'on n'a rien fait, je trouve choquant et blessant pour ceux

qui sont aujourd'hui à ma place. Je vois Pascal Delteil à côté, il était dans l'équipe, je trouve ça blessant et choquant de dire ce genre de choses. Je suis passionné mais on ne dit pas ça, même à une équipe qu'on n'aime pas ou à des gens qu'on n'apprécie pas mais on ne dit pas ça Alain et on respecte les propos qu'a énoncés Cédric tout à l'heure. Il a le droit de ne pas être chef d'entreprise, il n'y a pas que ça dans la vie, il a le droit de poser des questions. Mais je trouve, Monsieur le Président, qu'il faudrait mettre un terme à ce genre d'échanges qui n'apportent rien, si ce n'est que de la division et de l'incompréhension. Je vous remercie.

M. le Président : Je crois que Cédric, avec équité, a dit en préambule que j'avais rappelé à l'ordre justement que les personnes seraient jugées sur leurs actes, donc on verra. Je crois qu'il n'y a pas non plus de propos qui ont été trop loin. Il y a un véritable enjeu, on ne va pas s'appesantir sur le sujet parce que Thierry, tu as fait ta remarque, elle est faite.

M. Zaperla : Mais quelle vision on a de la démocratie ? Il dit qu'il faut être chef d'entreprise pour faire de la politique mais vous imaginez ! On est à 3 semaines des échéances électorales et on a un politicien qui dit qu'il faut être chef d'entreprise pour faire de la politique. Non mais oh ! Après, il ne faut pas s'étonner que les gens ne se déplacent pas pour aller dans l'isoloir derrière.

M. le Président : Moi je crois que chacun a pu s'exprimer, on a voté, le sujet est clôt, on va passer au suivant.

Le point suivant, il s'agit de parler de la DSC.

Dotation de Solidarité Communautaire – Instauration et définition des critères de reversements – Montants 2017

D 2017 – 104

RAPPORTEUR : Adib BENFEDDOUL

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Benfeddoul : On va passer à autre chose, un sujet qui normalement doit faire l'unanimité, c'est la Dotation de Solidarité Communautaire.

Parmi les rôles de la Communauté d'Agglo, il y a le développement économique, le développement touristique, le développement du territoire, mais il y a aussi la solidarité. Solidarité envers les communes, et ça c'est important. La CAB, cette année, maintient et a voulu maintenir cette Dotation de Solidarité Communautaire, avant même d'avoir les bonnes nouvelles que le Président a annoncées au début de ce Conseil. Mais ce que je voulais dire par là, ce terme de solidarité a, avec cette délibération, tout son sens. Pourquoi ? Parce qu'aujourd'hui, avec la fusion de la Communauté de Communes des Coteaux de Sigoulès, avec l'entrée des 11 communes, la CAB a mis en place un système de péréquation qui est vertical de la CAB vers les communes, mais surtout horizontal entre les différentes communes. Avec la même enveloppe que nous avons gardée, cette péréquation horizontale a permis aujourd'hui de donner à toutes les communes qui nous rejoignent une Dotation de Solidarité Communautaire, mais avec une baisse de cette dotation à l'ensemble des communes. Et je donne un exemple, la baisse de la ville de Bergerac, 20 673 €, ça veut dire qu'aujourd'hui la solidarité est présente, et tant mieux, entre les différentes communes. Parce qu'il n'y a pas de raison que les communes qui nous rejoignent, qui n'avaient pas à l'époque une Dotation de

Solidarité Communautaire, n'aient pas aujourd'hui une part de cette Dotation. Et tant mieux que les communes, qui sont là aussi pour jouer ce rôle de solidarité entre elles, aujourd'hui il y a baisse de dotation des communes mais une augmentation de la Dotation de Solidarité Communautaire pour les communes de l'ancienne Communauté de Communes des Coteaux de Sigoulès. L'enveloppe reste pareille, à 400 000 € ; les critères de répartition sont pour 55 % en fonction du potentiel financier par habitant, c'est à peu près 220 000 € ; l'effort fiscal 35 % en fonction de l'importance de la population pour un montant de 140 000 € ; et 10 % en fonction de l'effort fiscal pour un montant de 40 000 €. Les modalités de versement, la DSC sera versée chaque mois aux communes-membres par douzième.

Les membres du Conseil Communautaire sont invités pour l'année 2017 à reverser aux communes-membres sous forme de Dotation de Solidarité Communautaire une enveloppe de 400 000 € ; et à arrêter la dotation par commune, conformément au tableau de répartition joint sur le CD. Vous pouvez, si vous voulez, consulter dans les services votre montant de dotation.

M. le Président : Je voulais rappeler que durant ces 2 mois et demi qui viennent de précéder cette séance, on a fait 2 commissions des Finances, 2 conférences des Maires, durant lesquelles on a mis tous les éléments à plat, notamment cette DSC, avec la répartition par commune. On a ensemble pu discuter de nos interrogations et des positionnements budgétaires que l'on devait prévoir. Je crois que ce soir ce n'est pas une surprise, chacun a eu ce tableau. S'il y a des remarques et des questions.

M. Blondin : 2 petites questions, pour mon information et peut-être celle de mes collègues. Quel était le montant l'année dernière pour les 27 communes, montant de la DSC ? Et cette année le même montant est-il reconduit avec 11 communes supplémentaires ?

M. Benfeddoul : L'année dernière, il y avait 400 000 €, comme cette année. On n'a pas modifié l'enveloppe, on n'y a pas touché.

M. Blondin : Ce qui veut dire que la Dotation de Solidarité sera baissée sur toutes les communes, ça je l'ai bien entendu, 20 000 € pour la ville de Bergerac. Mais c'est proportionnel aussi pour les petites communes, d'où mon interrogation. En fait, une petite observation, l'année dernière nous avions, on a beaucoup délibéré, beaucoup parlé et déliré sur les 0,5 % ; la proposition a été même au-delà de cela parce qu'on avait envisagé dans notre calcul, dans le calcul de l'ancienne mandature, l'arrivée des Coteaux de Sigoulès, justement pour qu'il n'y ait pas une trop grande différence et baisse de cette DSC sur le budget 2017. Donc j'aimerais une réponse par rapport à ça, sachant que, je viens de l'apprendre ce soir comme mes collègues, la DGF avait augmenté sacrément. Alors j'ai bien entendu qu'il y avait des besoins un peu partout mais, sans augmenter la fiscalité pour nous, c'est nous baisser cette dotation. Donc on en subit les conséquences, inversement au budget de la CAB.

M. le Président : D'autres remarques ? Il faut resituer les choses dans leur contexte. La DSC, à l'origine, elle était de 800 000 € pour les 28 communes. En 2015, cette enveloppe était répartie sur les 27 communes. Pour des raisons évidentes de crispation budgétaire, on avait décidé de baisser cette enveloppe de DSC de 800 000 à 400 000. C'était le premier point, et à ce moment-là ça ne vous avait pas trop ému Monsieur Blondin. Malgré tout, la précaution avait été prise, vous pouvez hocher la tête Monsieur Zaccaron, c'était la réalité. Tout ça pour dire que la précaution avait été prise. A un moment, le Fonds de Péréquation Intercommunal avait pris un petit peu le relais puisque vous avez 2 possibilités dans le FPIC, c'était soit d'adopter la règle de droit commun, que chacun connaît, soit d'adopter un régime dérogatoire. Et donc on avait pris la précaution de pondérer la baisse

d'attribution aux communes avec ce FPIC, j'étais concerné aussi en tant que Maire de Creysse, par rapport à cette baisse de dotation. Aujourd'hui, premièrement pour vous dire qu'on n'a pas les fonds qui sont liés au FPIC, on ne les aura qu'au mois de mai, ça c'est un premier point. On verra à ce moment-là et on débattera sérieusement de l'hypothèse de pondérer cette contribution aux communes. Et puis, justement à un moment c'est clairement ce que je vous ai dit en préambule, soit on fait le choix de faire du saupoudrage pour les communes, même si les communes c'est important, parce que c'est important de considérer l'action communale ; soit on considère que nous avons une action solidaire et commune, là pour faire aboutir des projets de territoire. Ça c'est le débat qui nous sera posé, qui nous est posé à travers ce budget et on y a répondu partiellement, et qui nous sera posé dans les semaines qui viennent. C'est-à-dire qu'à un moment donné, c'est comment finance-t-on le centre de loisirs de Cours-de-Pile ? Comment finance-t-on la micro crèche de Razac de Saussignac ? Est-ce que c'est avec les fonds propres de Razac de Saussignac, la réponse est non. C'est par la solidarité communautaire. Ces questions-là vont nous être posées, elles nous sont posées à travers des contrats que nous sommes en train de mettre en œuvre avec nos partenaires. Qu'est-ce que nous voulons faire sur notre territoire ? J'espère avoir répondu à votre question.

M. Benfeddoul : Je dis juste un mot à Monsieur Blondin pour rappeler, et vous le savez très bien, que la DSC ce n'est pas une obligation, ce n'est pas une dotation obligatoire. Beaucoup d'EPCI, et vous pouvez le vérifier, pour eux c'est une variable d'ajustement et vu le contexte budgétaire aujourd'hui beaucoup d'EPCI ont carrément supprimé cette dotation. Ce n'est pas le choix de cette équipe. Nous maintenons cette dotation à un niveau le même que l'année dernière, mais avec une solidarité entre communes.

M. le Président : On peut passer au vote.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? 6. Adopté à la majorité.

DELIBERATION ET VOTE

La loi n° 99-586 du 12 juillet 1999, relative au renforcement et à la simplification intercommunale a ouvert la possibilité aux établissements publics de coopération intercommunale, d'instituer une dotation de solidarité communautaire au bénéfice des communes membres.

Le principe et les critères de répartition de cette dotation entre les communes sont fixés par le conseil communautaire à la majorité qualifiée des deux tiers de ses membres en tenant compte de façon prépondérante :

- de la population ;
- du potentiel financier.

La mixité du nouveau panier fiscal des communautés levant la fiscalité professionnelle unique (impôts sur les ménages et sur les entreprises) a enlevé une partie de leur pertinence aux dotations de solidarité communautaire (D.S.C.) qui étaient basées précédemment sur la croissance des bases de T.P.

Aujourd'hui, les cartes de la péréquation sont rebattues. Le nouveau dispositif de péréquation horizontale oblige donc les intercommunalités à repenser la définition des critères de richesse et à réinventer une nouvelle péréquation locale.

L'enveloppe :

Le montant de la dotation de solidarité communautaire est librement fixé par le conseil communautaire.

Chaque année, le conseil communautaire fixera en fonction du niveau des charges supportées par la Communauté d'Agglomération Bergeracoise, le montant de cette enveloppe qui sera reversée aux communes membres.

Pour 2017, il est proposé de fixer à 400 000 € le montant de la dotation de solidarité communautaire de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise.

Les critères de répartition :

La dotation de solidarité communautaire sera répartie entre les communes membres à l'aide des critères suivants :

- 55 % en fonction du potentiel financier par habitant ;
- 35 % en fonction de l'importance de la population ;
- 10 % en fonction de l'effort fiscal.

Ce seront les éléments figurant sur les fiches DGF des communes de l'année N-1 qui seront pris en compte pour le calcul de la D.S.C. de l'année N.

Les modalités de versement :

La dotation de solidarité communautaire sera versée chaque mois aux communes membres par douzième.

Répartition de la DSC 2017

Critère	Potentiel financier	Effort Fiscal	Population	TOTAL	DOUZIEME
Montant	220 000 €	40 000 €	140 000 €	400 000 €	33 333.33 €
	A	B	C	D=A+B+C	E=D/12
BERGERAC	88 146 €	19 206 €	63 840 €	171 192.00 €	14 266.00 €
BOSSET	892 €	119 €	420 €	1 431.00 €	119.00 €
BOUNIAGUES	2 377 €	384 €	1 260 €	4 021.00 €	335.00 €
COLOMBIER	888 €	131 €	560 €	1 579.00 €	132.00 €
COURS DE PILE	6 298 €	952 €	3 500 €	10 750.00 €	896.00 €
CREYSSE	5 024 €	1 291 €	4 060 €	10 375.00 €	865.00 €
LE FLEIX	6 053 €	944 €	3 500 €	10 497.00 €	875.00 €
FRAISSE	716 €	84 €	420 €	1 220.00 €	102.00 €
GARDONNE	5 022 €	830 €	3 360 €	9 212.00 €	768.00 €
GINESTET	2 970 €	448 €	1 680 €	5 098.00 €	425.00 €
LA FORCE	11 222 €	1 887 €	5 880 €	18 989.00 €	1 582.00 €
LAMONZIE MONTASTRUC	2 781 €	407 €	1 680 €	4 868.00 €	406.00 €
LAMONZIE ST MARTIN	9 537 €	1 325 €	5 460 €	16 322.00 €	1 360.00 €
LEMBRAS	4 583 €	724 €	2 800 €	8 107.00 €	676.00 €
LUNAS	1 392 €	215 €	840 €	2 447.00 €	204.00 €
MONBAZILLAC	3 584 €	560 €	2 240 €	6 384.00 €	532.00 €
MONFAUCON	1 303 €	161 €	700 €	2 164.00 €	180.00 €
MOULEYDIER	4 452 €	741 €	2 660 €	7 853.00 €	654.00 €
PRIGONRIEUX	15 810 €	2 883 €	9 380 €	28 073.00 €	2 339.00 €
QUEYSSAC	1 991 €	314 €	1 120 €	3 425.00 €	285.00 €
ST GEORGES DE BLANCANEIX	1 011 €	147 €	560 €	1 718.00 €	143.00 €
SAINT GERMAIN ET MONS	3 142 €	479 €	1 820 €	5 441.00 €	453.00 €
ST GERY	965 €	113 €	560 €	1 638.00 €	137.00 €
ST LAURENT DES VIGNES	2 379 €	423 €	1 960 €	4 762.00 €	397.00 €
ST NEXANS	3 660 €	505 €	2 100 €	6 265.00 €	522.00 €
ST PIERRE D'EYRAUD	7 162 €	1 045 €	3 920 €	12 127.00 €	1 011.00 €
SAINT SAUVEUR	3 213 €	534 €	1 820 €	5 567.00 €	464.00 €
CUNEGES	1 514 €	167 €	700 €	2 381.00 €	198.00 €
GAGEAC ROUILLAC	1 866 €	267 €	980 €	3 113.00 €	259.00 €
MESCOULES	849 €	86 €	420 €	1 355.00 €	113.00 €
MONESTIER	1 282 €	271 €	980 €	2 533.00 €	211.00 €
POMPORT	3 554 €	426 €	1 820 €	5 800.00 €	483.00 €
RAZAC DE SAUSSIGNAC	1 865 €	240 €	840 €	2 945.00 €	245.00 €
RIBAGNAC	1 566 €	166 €	840 €	2 572.00 €	214.00 €
ROUFFIGNAC DE SIGOULES	1 716 €	208 €	840 €	2 764.00 €	230.00 €
SAUSSIGNAC	2 063 €	292 €	980 €	3 335.00 €	278.00 €
SIGOULES	5 441 €	800 €	2 520 €	8 761.00 €	730.00 €
THENAC	1 711 €	225 €	980 €	2 916.00 €	243.00 €
	220 000 €	40 000 €	140 000 €	400 000 €	33 332.00 €

PROPOSITION :

Les membres du conseil communautaire sont invités, pour l'année 2017 :

- à reverser aux communes membres sous forme de dotation de solidarité communautaire une enveloppe de 400 000 € ;
- à arrêter la dotation par commune conformément au tableau de répartition ci-dessus.

DECISION :

Adopté par 64 voix pour, 6 abstentions.

M. Chapellet : Juste après que ça soit mis au vote, au nom des 10 collègues maires avec moi des Coteaux de Sigoulès, je tiens à remercier les élus des 27 communes de la CAB pour ce geste que vous consentez à notre égard. Merci.

M. le Président : Point suivant, il s'agit de la demande d'avance sur la subvention de l'association OVERLOOK, Laurence.

Demande d'avance sur subvention de l'association OVERLOOK
--

D 2017 – 105

RAPPORTEUR : Laurence ROUAN

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

Mme Rouan : L'association OVERLOOK, qui gère depuis un petit peu plus de 10 ans la salle de musique le Rocksane, qui est reconnue scène de musique actuelle, est liée à la CAB par une convention. Cette association met en place un certain nombre de partenariats afin d'organiser sur les différentes communes de notre territoire des événements.

Il est demandé aux membres du Conseil Communautaire d'approuver l'attribution d'une avance sur subvention de 40 000 € à l'association OVERLOOK, pour qu'elle puisse continuer à fonctionner de façon optimale.

M. Léturgie : Juste pour signaler que je ne prendrai pas part au vote en tant qu'administrateur d'OVERLOOK.

M. Bonhomme : (hors micro)

M. le Président : 90 000 €.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION ET VOTE

Gestionnaire depuis plus de dix années de la salle de musiques actuelles « Le Rocksane », l'association Overlook a signé avec la CAB une convention.

Aujourd'hui, l'association œuvre à la mise en place de partenariats afin de co-organiser des événements sur les communes du territoire.

Afin de garantir le bon fonctionnement de l'association, il est proposé de délibérer sur un acompte de 40 000 €.

PROPOSITION :

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à approuver l'attribution d'une avance sur subvention de 40 000 € à l'association Overlook.

DECISION :

Marc Léturgie, membre du Bureau de l'association ne prend pas part au vote.

Adopté par 69 voix pour, 1 non-participation.

M. le Président : Point suivant, il s'agit d'une convention entre la ville de Bergerac et la Communauté d'Agglomération Bergeracoise pour la mise en commun de logiciels de gestion financière et de gestion des Ressources Humaines, Alain.

Convention entre la ville de Bergerac et la Communauté d'Agglomération Bergeracoise pour la mise en commun des logiciels de gestion financière et de gestion des Ressources Humaines

D 2017 – 106

RAPPORTEUR : Alain CEREÀ

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Céréà : Historiquement, les 2 collectivités, la Ville et la Communauté d'Agglomération Bergeracoise, faisaient appel au même éditeur pour leur logiciel de gestion en Ressources Humaines dans une architecture dite « client serveur ». L'évolution technologique et la nécessité de maintenir un niveau correct de maintenance ont conduit les 2 collectivités à faire migrer le système vers une architecture fool web, la CAB faisant le choix de retenir pour sa gestion financière le même fournisseur que pour son logiciel RH, se mettant ainsi dans la même configuration que la Ville. On avait les 2 mêmes logiciels, un était plus en avance, un était plus en retard. Les 2 besoins des 2 collectivités étant proches en matière de statuts à traiter, il a été jugé utile et plus économique d'acquérir en commun la mise à niveau de leur système. Dans cette optique, un projet de convention entre les 2 collectivités a été établi pour définir la répartition des charges entre elles à partir des critères propres à chacun des 2 types de gestion. Les données numériques relatives à ces critères, nombre de mandats, nombre d'agents, sont variables d'une année sur l'autre.

En conséquence, conformément au texte de la convention, elles sont annuellement évaluées au regard des chiffres arrêtés au 31 décembre de l'année précédente.

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à approuver le texte du projet de convention entre la Ville et la CAB ; et autoriser le Président à signer la convention et accomplir toutes les formalités ultérieures nécessaires à la mise en œuvre. C'est le début de la mise en commun.

M. le Président : Des remarques ? Des questions ?

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? 1. Adopté à la majorité.

DELIBERATION ET VOTE

Historiquement les deux collectivités, la Ville et la Communauté d'Agglomération Bergeracoise, faisaient appel au même éditeur pour leurs logiciels de gestion de ressources humaines, dans une architecture dite "client/serveur".

L'évolution technologique et la nécessité de maintenir un niveau correct de maintenance ont conduit les deux collectivités à faire migrer leurs systèmes vers une architecture dite "full/Web, la CAB faisant le choix de retenir pour sa gestion financière le même fournisseur que pour son logiciel RH, se mettant ainsi dans la même configuration que la Ville.

Les besoins des deux collectivités étant proches en matière de données à traiter, il a été jugé utile et plus économique d'acquérir en commun la mise à niveau de leurs systèmes.

Dans cette optique, un projet de convention entre les deux collectivités a été établi pour définir la répartition des charges entre elles, à partir de critères propres à chacun des deux types de gestion. Les données numériques relatives à ces critères (nombre de mandats, nombre d'agents) sont variables d'une année sur l'autre. En conséquence, conformément au texte de la convention, elles sont annuellement évaluées au regard des chiffres arrêtés au 31 décembre de l'année précédente.

PROPOSITION :

Les membres du conseil communautaire sont invités à :

- approuver le texte du projet de convention proposée entre la Ville et la CAB,
- autoriser le Président à signer la convention et à accomplir toutes les formalités ultérieures nécessaires à sa mise en œuvre.

DECISION :

Adopté par 69 voix pour, 1 abstention.

M. le Président : Point suivant, il s'agit de la Commission intercommunale des impôts directs, Daniel.

Commission intercommunale des impôts directs – Modification
--

D 2017 – 107

RAPPORTEUR : Daniel GARRIGUE

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Garrigue : Mes chers collègues, lors d'un précédent Conseil, nous avons désigné des commissaires titulaires et des commissaires suppléants

supplémentaires à la suite de la fusion de la CAB et de la Communauté de Communes des Coteaux de Sigoulès, pour la commission intercommunale des impôts directs. On nous a fait savoir, du côté des services des impôts, qu'il fallait qu'on désigne encore d'autres représentants parce que, d'après ce que j'ai compris, il y a une enquête de moralité qui est faite sur les membres de cette commission et qu'il faut prévoir l'hypothèse où quelqu'un ne satisferait pas à cette enquête.

On vous propose de désigner 4 personnes supplémentaires, totalement irréprochables sur le plan de la moralité, pour compléter éventuellement cette commission. Nous vous proposons comme titulaires Monsieur Jean-Paul Jammes et Madame Marie-Agnès Brouilleaud et comme suppléants Monsieur Alain Castang et Monsieur Marcel Rondonnier.

M. le Président : Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION ET VOTE

L'article 1650-A du Code Général des Impôts prévoit l'institution d'une Commission Intercommunale des Impôts Directs (C.I.I.D.) dans chaque établissement public de coopération intercommunale soumis au régime de la fiscalité professionnelle unique.

Par délibération n° 2017-074 en date du 7 mars dernier, le conseil communautaire a procédé à une modification partielle de cette commission afin d'y intégrer des représentants du territoire de l'ex Communauté de Communes des Coteaux de Sigoulès.

Deux commissaires titulaires et deux commissaires suppléants ont ainsi été désignés.

Toutefois, à l'instar de ce qui est réalisé pour la création de la Commission, les commissaires titulaires, ainsi que les commissaires suppléants doivent être désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques sur une liste de contribuables en nombre double dressée par le conseil communautaire sur proposition de ses communes membres.

Il est donc nécessaire de proposer aux services fiscaux, les noms de deux commissaires titulaires et de deux commissaires suppléants afin de pouvoir arrêter définitivement la composition de la Commission Intercommunale des Impôts Directs.

PROPOSITION :

En complément de la délibération du 7 mars dernier, les membres du conseil communautaire sont invités à approuver la proposition suivante :

TITULAIRE	JAMMES Jean-Paul	POMPORT
TITULAIRE	BROUILLEAUD Marie-Agnès	MONESTIER
SUPPLEANT	CASTANG Alain	ROUFFIGNAC DE SIGOULES
SUPPLEANT	RONDONNIER Marcel	RIBAGNAC

DECISION :

Adopté par 70 voix pour.

M. le Président : Point suivant, modification des désignations des représentants pour des organismes extérieurs.

Modification des désignations des représentants dans des organismes extérieurs

D 2017 – 108

RAPPORTEUR : Daniel GARRIGUE

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Garrigue : Il s'agit de quelques ajustements qui vous sont proposés, sur accord des personnes concernées, à l'office du tourisme. Comme délégué suppléant, Alain Chanut serait remplacé par Claude Carpe ; au Pays du Grand Bergeracois, comme délégué titulaire, Lionel Filet serait remplacé par Pascal Delteil ; et comme délégué suppléant, Alain Chanut serait remplacé par Fabien Ruet et Francis Blondin par Sébastien Bourdin. Il y a normalement lieu à voter à bulletin secret, sauf si le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de ne pas procéder au bulletin secret.

Je ne sais pas si quelqu'un tient à ce qu'on vote par bulletin secret. Je pense que ça n'arrangerait personne. Donc on considère qu'à l'unanimité on y a renoncé.

Est-ce qu'il y a d'autres candidats ? Pas d'autres candidats.

Les nominations prennent effet immédiatement et il en est donné lecture par le Président.

M. le Président : On vient de rappeler les délégués concernés.

DELIBERATION ET VOTE

Par délibération n° 2017-033 en date du 20 février 2017, le conseil communautaire a procédé à la désignation de représentants dans des organismes extérieurs.

Il est proposé de modifier les désignations dans les organismes suivants :

- Office de Tourisme :

Délégué suppléant : Alain CHANUT remplacé par Claude CARPE

- Pays du Grand Bergeracois :

Délégué titulaire : Lionel FILET remplacé par Pascal DELTEIL

Délégués suppléants : Alain CHANUT remplacé par Fabien RUET et Francis BLONDIN remplacé par Sébastien BOURDIN

Il est rappelé que pour l'ensemble de ces désignations, il y a lieu de voter au scrutin secret, sauf si le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

En outre, si une seule candidature a été déposée ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement et il en est donné lecture par le Président.

Les conseillers communautaires décident à l'unanimité de voter à main levée ces

modifications.

Il est fait appel à d'autres candidatures.

PROPOSITION :

Office de Tourisme : Claude CARPE – délégué suppléant

Pays du Grand Bergeracois : Pascal DELTEIL – délégué titulaire
Fabien RUET – délégué suppléant
Sébastien BOURDIN – délégué suppléant

DECISION :

Conformément aux dispositions du dernier alinéa de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales les élus désignés ci-dessus sont élus représentants de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise au sein de leur organisme respectif.

M. le Président : Le point suivant, il s'agit de désigner les représentants au SMD3, toujours pour les organismes extérieurs.

Désignation des représentants au syndicat départemental des déchets de la Dordogne (SMD3)
--

D 2017 – 109

RAPPORTEUR : Daniel GARRIGUE

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Garrigue : On a beaucoup parlé du SMD3 ce soir. On vous propose la liste des représentants des communes au SMD3, les représentants de la Communauté d'Agglo mais qui sont faits au titre des différentes communes. Je ne sais pas si la liste vous a été distribuée, je ne vais peut-être pas en donner lecture parce qu'elle est assez longue. Vous avez normalement à la fois les titulaires et les suppléants. Est-ce que vous tenez à ce qu'il y ait un vote à bulletin secret ? Est-ce qu'il y a quelqu'un qui y tient vraiment, oui Marie-Lise ?

Mme Potron : Est-ce qu'on pourrait corriger mon nom s'il vous plaît ?

M. Garrigue : Oui. C'est Marie-Lise Potron et non pas Portron. Est-ce qu'on peut faire cette correction ? Dider Capuron a demandé la parole.

M. Capuron : Pour vous signaler une erreur en ce qui concerne le tableau et les délégués de Cours-de-Pile. Si le titulaire est bien André Zavant, le suppléant est Didier Rudelin et non pas moi-même.

M. Garrigue : On va faire cette correction. Il n'y a pas de problème.

Personne ne souhaite qu'on fasse un vote à bulletin secret ? Donc on considère que tout le monde est unanime pour écarter le vote à bulletin secret.

Est-ce qu'il y a d'autres candidats ? Il n'y a pas d'autres candidats. Il y a une seule liste. Les nominations prennent effet immédiatement. Il en est donné lecture par le Président, nous l'avons tous entendu faire cette lecture !

M. le Président : Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION ET VOTE

La Communauté d'Agglomération Bergeracoise doit désigner ses représentants au sein du Syndicat Départemental des déchets de la Dordogne (SMD3).

Il est rappelé que pour ces désignations, il y a lieu de voter au scrutin secret, sauf si le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

En outre, si une seule candidature a été déposée ou si une seule liste a été présentée après appel à candidatures, les nominations prennent effet immédiatement et il en est donné lecture par le Président.

Les conseillers communautaires décident à l'unanimité de voter à main levée.

Il est fait appel à candidature.

PROPOSITION :

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à désigner les représentants désignés par les communes au sein du SMD3.

Représentants des communes au Syndicat Mixte des Déchets de la Dordogne (SMD3)

Communes	Nombre de délégués	Représentants titulaires	Représentants suppléants
BERGERAC	5	Christian BORDENAVE	Liliane BRANDELY
		Marc LETURGIE	Martine ROSET
		Alain CEEA	Francis DELTEIL
		Marie-Lise POTRON	Jonathan PRIOLEAUD
		Alain PLAZZI	Alain BANQUET
BOUNIAGUES	1	Georges BASSI	Cédric DUWAT
COLOMBIER	1	Christophe MAMONT	Christian FAUVERTE
COURS DE PILE	1	André ZAVAN	Didier RUDELIN
CREYSSE	1	Michel BERCAITS	Claude MAGNOT
CUNEGES	1	Michel THIEBAULT	Sylvie RIVIERE
LE FLEIX	1	Lionel FILET	Josiane RECLUS
LA FORCE	1	Evelyne BOUYSSOU	Armand ZACCARON
GAGEAC ET ROUILLAC	1	Frédéric GABARD	Gilbert MIFSUD
GARDONNE	1	Frédéric GAUTHIER	Vincent DELAGE
GINESTET	1	Claudette BIGOT	François LACHAIZE
LAMONZIE MONTASTRUC	1	Josiane BOISSEL	Myriam DE SOUZA
LAMONZIE SAINT MARTIN	1	Jean-Claude DEGAUGUE	Thierry AUROY PEYTOU
LEMBRAS	1	Joël HELLIAN	Chantal LAGORCE
MESCOULES	1	Jérôme MAZAGOT	Christophe GIROL
MONBAZILLAC	1	Jean-Pierre PEYREBRUNE	Alain PREVOST
MONESTIER	1	Claude SAUVAGE	Anne WAUQUIER
MOULEYDIER	1	Jean-Paul GAGNOU	Pascal COFFIN
POMPORT	1	Francine MAUMY	Pierre PELLETANT
PRIGONRIEUX	2	Gisèle FOURNIER Béatrice GUILIANELLI	François VILLATTE Michel SEJOURNE

Représentants des communes au Syndicat Mixte des Déchets de la Dordogne (SMD3)

QUEYSSAC	1	René LAVAYSSIERE	Bernard DELSOL
RAZAC DE SAUSSIGNAC	1	Danielle CONSTANTIN	Oriane LATOURTE
RIBAGNAC	1	Marcel RONDONNIER	Cédric LOUGRAT
ROUFFIGNAC DE SIGOULES	1	Alain CASTANG	Jean-Claude BOUSSINOT
SAINT GERMAIN ET MONS	1	Claude CARPE	Bernard RAZAT
SAINT LAURENT DES VIGNES	1	Marie-Agnès FLAMENT	Jean-Claude PORTOLAN
SAINT NEXANS	1	Jean-Léon MARTY	Jean-Louis DUPUY
SAINT PIERRE D'EYRAUD	1	Jean-Pierre FAURE	Joelle PARSAT
SAINT SAUVEUR DE BERGERAC	1	Michel ROUSSEL	Pauline GUIBAL
SAUSSIGNAC	1	Jean-Louis HILAIRE	Daniel FOUQUES
SIGOULES	1	Patrick CONSOLI	Yves SPADOTTO
THENAC	1	Jean-Jacques CHAPELLET	Jean-Marc PIAZZETTA

Communes		Représentants titulaires	Représentants suppléants
BOSSET	2	Marie-Claire BREMOND Monique DUGUE	Jean Ferry Didier GOUZE
FRAISSE	2	Christophe HIVERT Christophe GAUTHIER	Cyrille CHADEAU Armelle VILLAUD
LUNAS	2	Christian COUSTY Dominique PIGEON	Jean-Marie BAUSSENOT Denis BLANC
MONFAUCON	2	Karine SEDENT Didier AYRE	Stephen LYNCH Valérie FUERTES
SAINT GEORGES DE BLANCANEIX	2	Francis BLONDIN Guy VINCENT	Thierry RONGERE Chantal DE SOUZA
SAINT GERY	2	Claude MORTEYROL Romain GUIONIE	Philippe LACOUVE Bruno GUERRIER

DECISION :

Conformément aux dispositions du dernier alinéa de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales les élus désignés ci-dessus sont élus représentants de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise au sein du Syndicat Mixte des Déchets de la Dordogne.

M. le Président : Pour le point suivant, il s'agit de parler de l'implantation du siège de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Charente Périgord avec une participation financière liée à l'embranchement qui dessert cette zone.

Implantation du siège de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Charente Périgord – Participation financière convention
--

D 2017 – 110

RAPPORTEUR : Christian BORDENAVE

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Bordenave : Il s'agit d'un dossier concernant l'implantation du siège de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Charente Périgord, qui a pour projet d'implanter son nouveau siège au lieu-dit le Paillet, commune de Saint-Laurent-des-Vignes.

Il était prévu sur ce site la réalisation d'une cinquième branche sur le giratoire implanté sur la RD936, afin de permettre la création d'une voie publique pour desservir d'éventuels programmes ultérieurs sur les terrains attenants. Pour ce faire, la Communauté de Communes à l'époque de Bergerac Pourpre, à laquelle la Communauté d'Agglo s'est substituée, a apporté un fonds de concours au département de la Dordogne à hauteur de 167 224,10 €. Le projet du Crédit Agricole qui a été présenté nécessite que le terrain sur la commune de Saint-Laurent-des-Vignes soit entièrement privé, sans aucun accès direct nouveau sur la RD936. Il se raccorderait bien sûr au giratoire existant, mais par une voie entièrement privée pour le Crédit Agricole. Aussi, le Crédit Agricole, par courrier du 22 mars 2017, nous avons négocié avec eux et ils ont accepté le 22 mars de prendre en charge la totalité de la participation financière évoquée ci-dessus et à hauteur du même montant. Cette prise en charge va être concrétisée par une convention mais reste soumise à la signature de l'acte authentique d'acquisition des terrains.

Je précise que dans le cadre de cette discussion, il était important, je pensais qu'on avait des plans qui étaient projetés, de voir les fameux terrains qui étaient situés entre ce terrain du Crédit Agricole et puis vers l'ouest sur la commune de Saint-Laurent-des-Vignes. Tous les terrains qui resteraient disponibles et qui peuvent être encore équipés, qui sont en zone U, l'accès serait pris sur le deuxième giratoire, ça c'est pour ceux qui connaissent bien les lieux, je vais l'appeler le giratoire la Boucherie comme ça c'est plus simple, et partirait du giratoire de la Boucherie. J'ai un plan à votre disposition si vous le souhaitez. Tout cela a été fait en concertation avec Monsieur le Maire de Saint-Laurent-des-Vignes et je pense qu'il est satisfait de la décision que nous prenons ce soir.

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à approuver la convention permettant la participation financière du Crédit Agricole conformément aux dispositions citées ci-dessus ; et autoriser Monsieur le Président de la CAB à signer ladite convention.

M. le Président : Y a-t-il des remarques concernant ce sujet ? Un petit commentaire, c'est une faveur qu'on fait au Crédit Agricole de l'autoriser à privatiser une voie directe sur le giratoire. C'est quelque chose qui va dans le sens de notre volonté avec la commune de Saint-Laurent-des-Vignes d'éviter que ce projet de restructuration administrative du Crédit Agricole ne parte sur un autre territoire que celui du Bergeracois. Les efforts conjoints ont été faits avec la commune pour qu'on puisse leur permettre de réaliser leur projet.

M. Bordenave : Par contre, pour la commune de Bergerac il faut rester vigilant sur le devenir du Combal, puisqu'aujourd'hui ils sont tous installés au Combal et l'avenir du Combal nous préoccupe.

M. le Président : Christian, on aurait pu avoir le Combal vide et le Crédit Agricole à Périgueux. On peut se satisfaire de cette démarche. Il s'agit d'acter le principe que le Crédit Agricole rachète l'investissement qu'avait fait la Communauté d'Agglomération par rapport à cet embranchement, à des fins strictement privées.
Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION ET VOTE

La Caisse régionale du Crédit Agricole Charente Périgord a le projet d'implanter son nouveau siège au lieu-dit « le Paillet » commune de Saint Laurent des Vignes.

Il était prévu sur ce site la réalisation d'une cinquième branche sur le giratoire implanté sur la RD 936 afin de permettre la création d'une voie publique pour desservir d'éventuels programmes ultérieurs sur les terrains attenants.

Pour ce faire, la communauté de communes de Bergerac Pourpre à laquelle la communauté d'agglomération se substitue a apporté un fonds de concours au Département de la Dordogne de 167 224.10 €.

Le projet du Crédit Agricole nécessite que le terrain sur la commune de Saint Laurent des Vignes section et n° AC 1199 P soit entièrement privé sans aucun accès direct nouveau sur la RD 936.

Aussi, le Crédit Agricole par courrier du 22 mars 2017 accepte de prendre en charge la participation financière évoquée ci-dessus à hauteur du même montant.

Cette prise en charge doit être concrétisée dans une convention et reste soumise à la signature de l'acte authentique d'acquisition des terrains.

PROPOSITION :

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à :

- approuver la convention permettant la participation financière du Crédit Agricole conformément aux dispositions citées ci-dessus.
- autoriser le Président de la CAB à signer la convention.

DECISION :

Adopté par 70 voix pour.

M. le Président : Point suivant, il s'agit d'acquérir une parcelle concernant la véloroute Voie verte sur la Commune de Bergerac, Roger.

Acquisition d'une parcelle pour la véloroute Voie verte sur la Commune de Bergerac

D 2017 – 111

RAPPORTEUR : Roger LAPOUGE

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Lapouge : Pour cette délibération, vous aviez dans les documents communiqués par CDROM un plan, je pense que la plupart d'entre vous vous l'avez au moins regardé, pour vous représenter l'endroit où se situe cette parcelle. Ça concerne la véloroute Voie verte. Cette véloroute Voie verte est sur le territoire de la CAB qui longe la rivière Dordogne de Mouleydier à Gardonne rive droite, puis rive gauche à Lamonzie-Saint-Martin. Ce tracé doit, néanmoins, contourner le site de la Poudrerie pour des raisons de sécurité évidentes. Il a été prévu d'utiliser les pistes cyclables existantes longeant le site d'EURENCO, et dont les aménagements amélioreront ainsi la qualité de cette entrée de ville. Pour rejoindre les bords de la Dordogne, la CAB a convenu avec la ville de Bergerac d'emprunter les parcelles en cours d'acquisition avec EURENCO, ainsi que l'allée André Lévêque en cours d'incorporation au domaine public. Je pense que tout le monde repère un peu où ça se situe. Afin de regagner la rue de la Fondaurade, il a été convenu avec EURENCO que la CAB acquière une partie de la parcelle B87 ; les acquisitions et l'incorporation par la commune de Bergerac ont fait l'objet d'une délibération en juin 2016, validant le passage de la Voie verte sur ses terrains et voiries, et attendent l'accord entre la CAB et EURENCO.

Conformément au plan qui avait été joint, il est proposé d'acquérir une bande d'environ 5,50 m de large, extraite de la parcelle B87, d'une surface environ de 1 070 m². En attente des documents d'arpentage, le Conseil est invité à se prononcer sur l'acquisition de cette parcelle ; et de désigner Maître Sandrine Bonneval notaire à Bergerac pour rédiger l'acte de vente ; et autoriser le Président de la CAB à signer l'acte correspondant.

M. le Président : Il s'agit très précisément de respecter le linéaire qui vous a été présenté ici-même dans cette salle, par rapport à l'expression de cette emprise de véloroute Voie verte, et d'acquérir cette parcelle sur Bergerac pour la tranche qui va nous occuper sur l'année 2017. Est-ce qu'il y a des remarques ?

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? 2. Adopté à la majorité.

DELIBERATION ET VOTE

Le projet de véloroute voie verte sur le territoire de la CAB longe la rivière Dordogne de Mouleydier à Gardonne rive droite puis rive gauche à Lamonzie-Saint-Martin. Ce tracé doit néanmoins contourner le site de la poudrerie pour des raisons de sécurité évidente. Il a donc été prévu d'utiliser les pistes cyclables existantes longeant le site d'Eurengo et dont les aménagements amélioreront ainsi la qualité de cette entrée de ville.

Pour rejoindre les bords de Dordogne, la CAB a convenu avec la ville de Bergerac d'emprunter les parcelles en cours d'acquisition avec Eurengo ainsi que l'allée André Lévêque en cours d'incorporation au domaine public.

Afin de regagner la rue de la Fondaurade, il a donc été convenu avec Eurengo que la CAB acquiert pour un euro une partie de la parcelle B 87.

Les acquisitions et l'incorporation par la commune de Bergerac ont fait l'objet d'une délibération n° 2016-84 du 8 juin 2016 validant le passage de la voie verte sur ces terrains et voirie et actant l'accord entre la CAB et Eurengo.

Ainsi, Il est proposé d'acquérir une bande d'environ 5,5m de large extraite de la parcelle B 87 d'une surface d'environ 1070 m² en attente du document d'arpentage définitif.

PROPOSITION :

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à :

- décider l'acquisition à Eurengo d'une partie de la parcelle B 87 d'une surface d'environ 1 070 m² pour un euro ;
- désigner Maître Sandrine BONNEVAL, Notaire à Bergerac, pour rédiger l'acte de vente à intervenir ;
- autoriser le président de la CAB à signer l'acte correspondant aux conditions énoncées ci-dessus.

DECISION :

Adopté par 68 voix pour, 2 abstentions.

M. le Président : Le point suivant, il s'agit de parler de l'EPF.

Extension de l'Etablissement Public Foncier et Poitou-Charentes
--

D 2017 – 112

RAPPORTEUR : Frédéric DELMARES

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. le Président : Je pense que vous aviez eu, dans le rapport de présentation, une expression assez détaillée. J'ai souhaité qu'on vous fasse passer un document un peu plus pédagogique sur l'EPF, qui a été réalisé par la SEMIPER. Un EPF pour quoi faire ? Comment ça marche ? Qui pilote cet EPF ? Qu'est-ce qu'il coûte ? Pour quelles actions prioritaires, de manière à ce qu'il n'y ait pas de confusion ? Quel partenariat ? Quels avantages pour les collectivités ? Je crois que tout est dit sur cet EPF et justement les raisons pour lesquelles on considère qu'il est important d'y adhérer. Vous avez aussi en finalité les descriptions de l'impôt, c'est surtout ça qui nous préoccupe, la TSE sur l'année N. La DGFIP a réparti ses produits attendus en 4 temps, avec une correction constatée en N-1 des 4 impôts pour neutraliser l'impact de la réforme et introduire les agglomérations, puis exonération des parcs locatifs sur les SEM et la TSE. Les habitants des logements précités sont exonérés de la TSE ; puis une répartition de cette TSE sur les 4 taxes ; et enfin, la part de cette taxe rattachée à chaque taxe est divisée par le total des bases d'imposition. En sachant que cette contribution oscille, suivant les territoires, entre 0,5 et 2 €. Mais on considère que le bénéfice de cette contribution est supérieur à son coût. Je prendrais simplement un exemple. Si vous envisagez une expropriation de manière significative, sujet ô combien sensible, sur un territoire pour mener à bien une opération d'aménagement urbain ou autre, la difficulté c'est souvent de se poser la question de comment on porte financièrement le foncier, dans la mesure où entre le

moment d'acquisition et sa valorisation, il y a souvent un délai assez important de gestation qui vise à définir ce projet, le financer et le réaliser. Je crois que la durée oscille entre 1 et 8 ans. Il est important de trouver l'outil qui nous permet de porter ce projet dans ce laps de temps, et l'EPF est vraiment l'outil approprié qui nous manque pour ne pas subir, et pouvoir envisager des opérations d'envergure urbaine ou non pour le développement de notre territoire.

J'espère avoir été complet, si vous avez des questions ? Madame Labarthe, référente en la matière.

Mme Labarthe : Justement, c'est pour ça que je voulais ajouter quelques mots par rapport à ce que vous venez de dire et de présenter. Effectivement, c'est le Département qui a porté au départ l'extension et la volonté d'étendre l'EPF. En fait, c'est l'EPF Poitou-Charentes qui est un EPF d'Etat et qui va être étendu à toute la nouvelle Aquitaine en commençant par la Dordogne qui, dès le départ en 2015, la volonté du président Peiro était d'aller voir en Charente comment ça se passait et qu'est-ce qu'on pouvait faire de concret avec cet EPF. On est allé toute une journée en Charente et on a vu des exemples très concrets. Il y a l'exemple qu'a cité Monsieur Delmares mais ça peut être aussi sur les 3 champs, du logement, du foncier agricole et du développement économique et revitalisation des centres bourgs. Par exemple, une petite commune de Charente qui était vraiment marquée par le vieillissement de sa population et qui avait dans son centre bourg une vieille bâtisse, qui était vide depuis 20 ans mais dont la commune ne pouvait rien faire parce qu'elle appartenait à quelqu'un mais on ne savait plus qui était le propriétaire, etc. C'était des procédures qui étaient très longues et elle voulait en faire des logements sociaux. Donc elle a fait appel à l'EPF, qui a une expertise et un savoir-faire dans la négociation ; d'abord dans la recherche des propriétaires, dans la négociation avec ces mêmes propriétaires pour pouvoir préparer le foncier. L'image que donnait le directeur de l'EPF c'était de dire que c'est un établissement qui fonctionne un peu comme une machine à laver, c'est-à-dire qu'ils prennent la maîtrise foncière des bâtiments ou des terrains, sur lesquels les collectivités ne peuvent pas agir ; l'EPF n'est pas un aménageur, mais s'ils peuvent démolir, ils peuvent réhabiliter, ils peuvent remettre en état, et donc ils revendent un terrain ou un bâtiment à un opérateur, prêt à aménager. Et auquel cas, c'est beaucoup plus facile de trouver l'opérateur quand tout ce travail de préparation a été fait. En sachant que l'EPF n'agit pas seul, l'EPF agit en passant une convention avec la commune ou avec l'EPCI. Ça veut dire que ce sont les collectivités qui restent maître de leur projet et jusqu'au bout l'EPF ne fait qu'accompagner, c'est un facilitateur, c'est un conseil mais en aucun cas il ne fait à la place des collectivités.

L'autre exemple, toujours dans un centre bourg, c'était assez frappant, c'était une ancienne quincaillerie qui était fermée depuis 30 ans, mais dont le propriétaire en demandait 300 000 €. Et la petite commune en question voulait réhabiliter ça parce que ça faisait vraiment une dent creuse dans son centre bourg mais n'avait pas les moyens de mettre 300 000 € là-dedans. Pareil, l'EPF est entré en action et a réussi à négocier cette dent creuse pour 100 000 €. Aujourd'hui, ce sont des logements qui ont été remis en état et offerts dans le centre bourg.

Ça agit aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain, aussi bien sur les petites communes que sur les grandes communes. J'avais demandé d'ailleurs à la commune de Bergerac de cibler quelques projets sur lesquels l'intervention de l'EPF serait utile. Il y en a eu quelques-uns de ciblés mais c'est vrai que l'exemple le plus emblématique c'est sans doute la barre commerciale de Naillac, qui se situe dans le quartier où il y a des structures toutes neuves comme le pôle petite enfance, comme

le pôle emploi, etc., et puis la réhabilitation des logements, et puis il y a cette barre commerciale qui est très ancienne et qui est très compliquée à réhabiliter parce qu'il y a plein de problèmes juridiques et notamment les droits de propriété qui font qu'on ne peut pas avancer, la collectivité n'a pas les moyens ni le temps d'avancer concrètement sur ce projet. L'idée, c'est de faire avancer, puisqu'on a déjà fait une réunion là-dessus, c'est de faire intervenir l'EPF pour qu'il puisse avoir cette maîtrise foncière et débloquer les choses au plus vite.

Mme Blanc : Je voulais simplement vous dire ce soir que pour ma part je m'abstiendrai sur ce dossier. Je m'abstiendrai comme je l'ai fait au Département, dans la même cohérence. Parce que ce dossier, bien qu'intéressant sans doute, a quand même comme résultat la mise en place d'une taxe supplémentaire. Alors, on vient dire qu'elle est très légère, qu'elle est de maximum 2 € mais elle viendra s'ajouter à toutes les autres taxes qui ont été augmentées, je pense à celles du Département par exemple. Des petites taxes comme ça, ajoutées les unes aux autres, c'est aussi le résultat d'un certain nombre de créations d'établissements publics successives, qui viennent se superposer les uns aux autres et qui font toujours plus de poids fiscal.

M. Bordenave : Je veux louer les propos de Cécile Labarthe parce qu'effectivement elle a coupé un peu l'herbe sous les pieds de ce que je voulais dire puisque j'allais dire à peu près les mêmes choses, surtout sur l'importance de l'Etablissement Public Foncier. Moi je suis un peu plus étonné de la réaction de Gaëlle Blanc que je regrette. Depuis le temps qu'elle est avec nous maintenant, elle doit se rendre compte que sur Bergerac nous avons d'énormes difficultés pour faire avancer un certain nombre de dossiers et que le portage foncier est quasi essentiel. C'est-à-dire qu'on ne peut pas réaliser un certain nombre d'opérations si on n'a pas un établissement public qui puisse porter le foncier, comme le propose l'EPF. Je préciserai simplement qu'il y a 6 types d'actions. Il y a l'acquisition foncière destinée à des opérations d'habitat ; il y a également l'acquisition foncière destinée au développement économique ; la protection de l'environnement, ça peut intéresser un certain nombre de conseillers communautaires ; le maintien des commerces et des services en milieu rural, Cécile l'a bien précisé ; l'acquisition, le portage et la requalification des friches ; et même sur des projets structurants et des infrastructures, l'EPF peut intervenir. C'est un expert technique, foncier, et il ne réalise pas l'opération pour nous mais il nous aide surtout à la démarrer et il me semble que c'est une convention absolument importante pour la CAB.

M. le Président : Je ne vais pas reprendre le document, l'objectif c'est que vous puissiez en prendre connaissance. L'EPF n'est pas un aménageur, il ne développe ni politique patrimoniale ni politique foncière à la place des collectivités. Il reste leur outil, au service de leur politique. L'EPF leur permet de disposer de réserves foncières pour mener à bien à leur rythme leur projet d'aménagement. L'EPF leur garantit la maîtrise fonctionnelle et politique de leur projet. Sans maîtrise foncière, il n'y a pas de projet. Tout est résumé dans ce préambule. Vous avez beau réfléchir, on parle depuis des années, je fais un parallèle avec le déplacement de l'office du tourisme, sans avoir réglé le problème foncier qui va se régler par un bail emphytéotique sur le cloître des Récollets, il n'y a pas de projet. Donc tout part de la maîtrise foncière. Elle se fait à l'amiable, elle se fait par bail emphytéotique ou elle se fait sous expropriation, sous portage d'un outil qui peut le faire à notre place, les collectivités ce n'est pas leur rôle. Voilà pour le sujet, j'espère vous avoir fourni le maximum d'éléments.

M. Portolan : Il faut appeler un chat un chat. On est en train d'augmenter les impôts là. Enfin, si je regarde, on nous dit qu'actuellement c'est entre 0,5 et 2 mais ça peut être plus. Qui est-ce qui fixe le montant après ? Qui est-ce qui va fixer la cotisation ?

M. le Président : Comme tous les syndicats, ce sont les syndicats qui font appel à cotisation.

M. Portolan : On va augmenter la taxe d'habitation, le foncier bâti, non bâti et la CFE. J'essaie de comprendre.

M. le Président : Le problème dans ces questionnements-là, la question c'est qu'est-ce que ça te rapporte ? Est-ce que c'est un outil indispensable pour le territoire ? Est-ce que c'est quelque chose qui peut permettre le développement du territoire ? C'est ça la question. Evidemment que ça a un coût. Si on n'a pas cet outil, on ne peut pas exproprier, on ne peut pas développer. La question qui nous est posée, est-ce que cet outil, on considère que c'est un outil indispensable. Evidemment un outil supplémentaire il a un coût, et ce coût il a été, je crois, maîtrisé relativement sérieusement par le fait qu'il s'assoit sur une assiette très large, de plusieurs départements. J'entends, je ne peux pas dire le contraire de ce que tu dis.

M. Portolan : J'entends bien mais mettons que ça soit 2 € pour la CAB, sur le territoire de la CAB ça va être une ponction de 120 000 €.

M. le Président : C'est entre 0,5 et 2. Si c'est 0,5 ce n'est pas 120 000 c'est 30 000, et si c'est 2 € c'est 120 000. Cécile, tu veux rajouter un mot ?

Mme Labarthe : Juste pour répondre par rapport à ce que dit Jean-Claude, l'EPF il a été créé au départ en Poitou-Charentes et là les fonds étaient vides. Donc la taxe était assez élevée en Poitou-Charentes en 2008. Quand les fonds se sont constitués, on a bien vu le mécanisme comment l'EPF reconstitue ses fonds, et du coup la taxe a baissé de 40 % entre 2008 et aujourd'hui sur la région Poitou-Charentes. L'avantage que l'on a, nous, d'étendre cet EPF chez nous, c'est que les fonds sont déjà constitués. Et comme ils ont fait énormément d'opérations chez eux, maintenant eux continuent à payer la taxe mais nous on va profiter de ces fonds-là. C'est pour ça que la taxe telle qu'elle est votée là, le taux sera désigné par l'EPF et non pas par les collectivités, c'est un taux qui est relativement bas. C'est une augmentation, certes, mais avec un effet de levier quand même super important pour les territoires.

M. le Président : Pour confirmer ce qu'a dit Cécile, on va être d'accord une fois n'est pas coutume, mais c'est simplement pour dire que les fonctions supports, les frais de fonctionnement, les supports de cet outil sont déjà assumés, donc le travail a déjà été fait, comme Cécile vient de le dire sur un certain nombre de territoires, et que là il s'étend donc c'est plutôt à notre bénéfice.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à la majorité moins 4.

DELIBERATION ET VOTE

Mobilisables dans le cadre de conventions, afin de mettre en œuvre les stratégies foncières des collectivités, les Etablissements Publics Fonciers (EPF) interviennent pour le compte de ces dernières afin d'acquérir et assurer le portage foncier des biens immobiliers cédés. Ils jouent un rôle essentiel dans la limitation de la consommation des espaces naturels et agricoles, la requalification des friches industrielles, la revitalisation des centres-bourgs, la limitation de l'étalement urbain. Cela a pour effet de faciliter l'élaboration de projets d'aménagement et de limiter la spéculation foncière.

Le principal mode d'intervention des EPF est d'acquérir du foncier, par voie amiable, mais également en exerçant le droit de préemption urbain ou par expropriation, dans le cadre d'une convention signée avec l'EPCI ; de porter ce foncier pendant une durée déterminée dans la convention, puis de le céder à un opérateur (aménageur, promoteur, bailleur social) ou à la collectivité. La durée maximale de portage se situe entre 8 à 15 ans mais peut-être plus courte. Les EPF ne sont pas des aménageurs : leur mission s'arrête à la préparation du terrain pour l'opération : remise en état, dépollution, démolition, mais pas de travaux de viabilisation.

Dans sa stratégie actuelle, le Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Foncier de Poitou-Charentes ne facture aucun frais financier lié au fonctionnement de sa structure. Seuls les frais de notaires lors des acquisitions sont facturés à la collectivité, de même que, dans certains cas, les frais liés aux études, à la dépollution ou à la démolition.

L'EPF fonctionne entre autres grâce à la mise en place de la Taxe Spéciale d'Équipement (TSE) dont l'EPF vote le montant tous les ans et qui est répercutée sous forme de taxes additionnelles aux 4 taxes locales (TH, TFPB, TFPNB et CFE). Elle devient obligatoire dès qu'un territoire est couvert par un EPF. Elle représente actuellement pour le territoire de l'EPF de Poitou-Charentes, une contribution moyenne de 0,50 € à 2 € par habitant.

En Janvier 2016, Madame la Ministre du Logement et de l'Habitat durable a demandé au Préfet de la Région Aquitaine de mener une étude d'opportunité sur la possibilité d'extension du périmètre de l'Etablissement Public Foncier de Poitou-Charentes dans le contexte de la mise en place de la nouvelle « grande Région ». Les conclusions de ces travaux ont confirmé l'opportunité de mener une étude de préfiguration afin d'étendre le périmètre de l'établissement Public Foncier à l'ensemble du territoire de la Région, à l'exception de l'agglomération d'Agen et des départements des Pyrénées-Atlantiques et des Landes, aujourd'hui très largement couverts par des établissements publics fonciers locaux.

Dans ce cadre, la ministre a demandé, en octobre 2016, au Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable de diligenter, sous l'égide du Préfet de Région, une mission de préfiguration de l'extension de l'EPF de Poitou-Charentes en région Nouvelle-Aquitaine. Les premières conclusions de cette mission conduisent à confirmer cette extension et à retenir un périmètre comprenant les Départements de la Charente, de la Charente-Maritime, de la Vienne, des Deux-Sèvres, de la Haute-Vienne, de la Corrèze, de la Creuse, de la Dordogne, de Lot-et-Garonne (hors agglomération d'Agen) et de la Gironde. Cette extension nécessite de modifier le décret de création de l'EPF de Poitou-Charentes.

Conformément à l'article L.321-2 du code de l'urbanisme, le projet de décret modificatif doit être soumis, pour avis, au Conseil Régional, aux Conseils Départementaux, aux organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre compétents en matière de plan local d'urbanisme.

Conformément aux textes susvisés, il est demandé de recueillir l'avis du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise sur le projet modificatif du Décret n°20086645 du 30 Juin 2008 portant création de

l'Etablissement Public Foncier de Poitou-Charentes pour permettre l'extension de cet EPF.

PROPOSITION :

Les membres du conseil communautaire sont invités à se prononcer sur l'extension de l'Etablissement Public Foncier de Poitou-Charentes et la modification de son décret de création afin de permettre son extension à 10 départements de la Région Nouvelle-Aquitaine dont la Dordogne.

DECISION :

Adopté par 66 voix pour, 4 abstentions.

M. le Président : Le point suivant, il s'agit d'attribuer un fonds de concours en faveur de la Commune de Fraise.

Attribution d'un fonds de concours en faveur de la Commune de Fraise

D 2017 – 113

RAPPORTEUR : Jean-Michel BOURNAZEL

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Bournazel : Par délibération de juin 2013, le Conseil Communautaire a approuvé la création d'un fonds de concours destiné à aider la mise en œuvre de projets touristiques structurants sur le territoire de la CAB. La commune de Fraise dispose d'un bâtiment qu'elle envisage de réhabiliter pour en faire un logement au rez-de-chaussée et un atelier d'artiste à l'étage. La commune souhaite développer l'activité des artistes peintres d'ores et déjà constituée, en offrant un espace polyvalent permettant d'accueillir plusieurs autres artistes. Le lieu est placé au droit d'une halte du chemin de Saint-Jacques de Compostelle et reçoit déjà un grand nombre de visiteurs. Dans le cadre du développement touristique, la commune sollicite le versement d'un fonds de concours pour la mise en œuvre de ce projet touristique original en secteur rural peu dense. Cette structure a une vocation de production artistique et d'exposition pluridisciplinaire. Le plan de financement vous l'avez. Le Conseil Départemental à hauteur de 22 500 € ; l'Etat la même chose, au niveau DETR 22 500 € ; la CAB, pour la partie logement, avait déjà délibéré pour une somme de 3 000 €, maintenant on vous demande un fonds de concours de 11 000 €. A cela, on ajoute la réserve parlementaire de la Députée de 5 000 € et une part communale de 26 000 € ; pour un total d'une réalisation à 90 000 €.

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à attribuer un fonds de concours tourisme de 11 000 € à la commune de Fraise en vue de la réalisation de ce projet en 2017.

M. le Président : Des questions ? Pas de questions.

Qui vote contre ? 1. Qui s'abstient ? Adopté à la majorité.

DELIBERATION ET VOTE

Par délibération n°2013-134 du 24 juin 2013, le Conseil Communautaire a approuvé la création d'un fonds de concours destiné à aider la mise en œuvre de projets touristiques structurants sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise.

La commune de Fraisse dispose d'un bâtiment qu'elle envisage de réhabiliter pour en faire un logement au rez-de-chaussée et un atelier d'artiste à l'étage.

La commune souhaite développer l'activité des artistes peintres, d'ores et déjà constituée en offrant un espace polyvalent permettant d'accueillir plusieurs artistes.

Le lieu est placé au droit d'une halte du chemin de St Jacques de Compostelle et reçoit déjà un grand nombre de visiteurs.

Dans le cadre du développement touristique, la commune sollicite le versement d'un fonds de concours pour la mise en œuvre de ce projet touristique original en secteur rural peu dense.

Cette structure a une vocation de production artistique et d'exposition pluridisciplinaire.

Le plan de financement est le suivant :

Conseil Départemental	22 500 €
Etat DETR	22 500 €
C.A.B partie logement (rez-de-chaussée)	3 000 €
C.A.B atelier d'artistes/Exposition	11 000 €
Réserve parlementaire députée	5 000 €
Part communale	26 000 €
TOTAL	90 000 €

PROPOSITION :

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à attribuer un fonds de concours tourisme de 11 000 € à la commune de Fraisse en vue de la réalisation de ce projet en 2017.

DECISION :

Adopté par 69 voix pour, 1 voix contre.

M. le Président : Sujet suivant, il s'agit d'attribuer un fonds de concours en faveur de la commune de Monbazillac, Christophe.

Attribution d'un fonds de concours en faveur de la commune de Monbazillac

D 2017 – 114

RAPPORTEUR : Christophe GAUTHIER

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Gauthier : La commune de Monbazillac, dans un souhait de développer davantage son offre de service envers des dizaines de milliers de touristes qu'elle accueille chaque année, est en train de se doter d'un nouvel équipement en construisant une halle. Les travaux sont actuellement en cours. Ce bâtiment, situé sur le terrain communal à l'arrière des commerces, aura pour vocation d'accueillir diverses manifestations et expositions d'art, tout au long de l'année, et complètera l'offre liée au château et à la maison du tourisme et du vin. La halle sera entièrement accessible aux personnes à mobilité réduite, ainsi que l'ensemble des cheminements qui seront créés. Un quai de bus normalisé sera d'ailleurs implanté contre le bâtiment, pour faciliter les arrêts des autocars de tourisme ainsi que ceux de transports scolaires. Une esplanade en matériau calcaire, positionnée contre la halle côté ouest, permettra d'organiser des réceptions en plein air, de faire office de terrain aux joueurs de boules, ou tout simplement d'accueillir les participants des manifestations qui s'y dérouleront. De plus, la commune envisage d'améliorer l'offre de stationnement en créant un parking durable paysager, en contrebas de la halle, et en agrandissant celui des commerces côté restaurant. Enfin, l'ensemble du site sera agrémenté de nombreux aménagements paysagers : plantation d'arbres et d'arbustes, sur et autour des parkings ; création d'espaces verts autour des bâtiments ou encore réalisation de murets en pierre.

En conséquence, la commune sollicite pour ce projet le versement d'un fonds de concours de 75 000 € ; pour l'année 2017, 35 000 € ; pour l'année 2018, 40 000 € ; lui permettant d'offrir à de très nombreux touristes ainsi qu'aux habitants de la Région un niveau de service et une qualité d'accueil encore meilleurs.

Le plan de financement : le Conseil Départemental à hauteur de 166 760 € ; l'Etat par le FISAC 118 356 € ; l'Etat par la DETR 111 200 € ; le Conseil Régional à hauteur de 67 500 € ; la Communauté d'Agglomération à hauteur de 75 000 € ; et la commune de Monbazillac à hauteur de 269 765,89 € ; pour un total hors taxes des travaux de 808 581,89 €.

Vous êtes invités à statuer sur l'attribution d'une aide de 75 000 € à la commune de Monbazillac concernant ce projet.

M. le Président : C'est vraiment un projet touristique qui s'inscrit dans la logique de ce qu'on a dit en préambule. Si la commune de Monbazillac, en plus, fait un effort considérable de 170 000 € sur ses fonds propres, c'est bien qu'on puisse l'accompagner, moi j'y suis tout à fait favorable. C'est vraiment un projet touristique qui va dans la logique de notre projet communautaire. Est-ce qu'il y a des commentaires, des questions ?

Qui vote contre ? 1. Qui s'abstient ? Adopté à la majorité.

DELIBERATION ET VOTE

Par délibération n°2013-134 du 24 juin 2013, le Conseil Communautaire a approuvé la création d'un fonds de concours destiné à aider la mise en œuvre de projets touristiques structurants sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise.

La commune de Monbazillac, dans un souhait de développer davantage son offre de service envers les dizaines de milliers de touristes qu'elle accueille chaque année,

est en train de se doter d'un nouvel équipement en construisant une halle. Les travaux sont actuellement en cours.

Ce bâtiment situé sur le terrain communal à l'arrière des commerces, aura pour vocation d'accueillir diverses manifestations et expositions d'art tout au long de l'année et complétera l'offre liée au château et à la maison du tourisme et du vin.

La halle sera entièrement accessible aux personnes à mobilité réduite, ainsi que l'ensemble des cheminements qui seront créés.

Un quai de bus normalisé sera d'ailleurs implanté contre le bâtiment pour faciliter les arrêts des autocars de tourisme, ainsi que ceux du transport scolaire.

Une esplanade en matériaux calcaires, positionnée contre la halle côté Ouest, permettra d'organiser des réceptions en plein air, de faire office de terrain aux joueurs de boules, ou tout simplement d'accueillir les participants des manifestations qui s'y dérouleront.

De plus, la commune envisage d'améliorer l'offre de stationnement en créant un parking durable paysager (dalles engazonnées) en contrebas de la halle, et en agrandissant celui des commerces côté restaurant.

Enfin, l'ensemble du site sera agrémenté de nombreux aménagements paysagers : plantation d'arbres et d'arbustes sur et autour des parkings, création d'espaces verts autour des bâtiments ou encore réalisation de murets en pierre.

En conséquence, la commune sollicite pour ce projet le versement d'un fonds de concours de 75 000 € (2017 : 35 000 €, 2018 : 40 000 €) lui permettant d'offrir aux très nombreux touristes ainsi qu'aux habitants de la région un niveau de service et une qualité d'accueil encore meilleurs.

Le plan de financement est le suivant :

Conseil Départemental	166 760 €
Etat (Fisac)	118 356 €
Etat (DETR)	111 200 €
Conseil Régional	67 500 €
Communauté d'Agglomération Bergeracoise	75 000 €
Commune de Monbazillac	269 765.89 €
TOTAUX DES TRAVAUX H.T	808 581.89 €

PROPOSITION :

Les membres du Conseil sont invités à statuer sur l'attribution d'une aide de 75 000 € à la commune de Monbazillac concernant le projet décrit ci-dessus.

DECISION :

Adopté par 69 voix pour, 1 voix contre.

M. le Président : Sujet suivant, il s'agit d'un fonds de concours en faveur de la Commune de Saint-Germain et Mons, Christiane.

Attribution d'un fonds de concours en faveur de la Commune de Saint-Germain et Mons
--

D 2017 – 115

RAPPORTEUR : Christiane DELPON

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

Mme Delpon : Afin de multiplier l'attrait touristique du territoire et d'améliorer l'offre de service, la commune de Saint-Germain et Mons souhaite réaliser une aire de stationnement pour camping-car sur un terrain communal situé en contrebas du bourg sur la route de Mouleydier. A proximité immédiate de la RD660 reliant Bergerac à Sarlat, le site présente un atout intéressant pour ce type d'aménagement. Par délibération en date du 26 septembre 2016, le Conseil Communautaire avait statué sur le principe du soutien financier de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise à la commune de Saint-Germain et Mons concernant le projet ci-dessus. Le coût total de l'opération est chiffré à 88 000 €. La commune sollicite la Communauté d'Agglomération Bergeracoise pour l'obtention d'un fonds de concours à hauteur de 20 000 €. Les membres du Conseil sont invités à statuer sur l'attribution d'une aide de 20 000 € à la commune de Saint-Germain et Mons concernant la réalisation d'une aire de stationnement pour camping-car.

M. le Président : Une aire de camping-car qui fonctionne déjà bien. Est-ce qu'il y a des remarques ? Cédric.

M. Zapera : Tout à l'heure, dans une intervention Monsieur le Président, vous avez dit que vous étiez contre le saupoudrage des subventions, vous avez parlé qu'il fallait être vigilants. Et là sur ce dossier numéro 17, c'est le seul dossier sur les attributions de fonds de concours où il n'y a pas de plan de financement. C'est vrai que c'est ça qui permet d'éviter le saupoudrage, de dire on distribue de manière arbitraire « toi tu as été gentil avec moi, je te donne tant, toi tu n'as pas été gentil... ». Donc là on sait quels sont les partenaires avec un plan de financement, on peut savoir aussi à quelle hauteur ils vont participer et combien il reste à participer à la Communauté d'Agglomération. Et on peut se poser la question pourquoi 23 % pour la commune de Saint-Germain et Mons alors qu'on sait pourquoi il n'y a eu que 9,27 % à Monbazillac et 15,55 %, donc c'est vrai que tout ça c'est très arbitraire. Est-ce qu'on peut avoir des explications sur ce soutien et pourquoi dans ce dossier d'attribution de fonds de concours, sur cette commune, on n'a pas de plan de financement ?

M. le Président : Vous avez partiellement raison Monsieur Zapera. Sur les 2 dossiers précédents, les fonds de concours qui leur ont été attribués sont des fonds de concours qu'ils ont demandés, c'est eux qui nous ont proposé un plan de financement, un petit peu en décalage pour la commune de Monbazillac, un petit peu en avance par rapport à la commune de Fraisse puisque c'est en amont de la réalisation des projets, c'est ce qui se fait généralement. Puis là, pour la commune de Saint-Germain, ce sont des travaux qui ont déjà été réalisés, que la commune a portés seule et qu'elle a du mal à assumer. Le soutien qui est demandé par rapport à cette commune, il est lié au fait qu'elle a tout porté toute seule, elle a fait tous les travaux. Je rappellerai aussi qu'elle fait l'objet d'une demande qui est bien antérieure

et qui n'a pas été prise en compte, je ne vais pas rentrer dans le détail, vous l'avez déjà vu ce dossier Monsieur Zapera, vous avez une bonne mémoire. Je crois que tout a été dit. La demande de la commune de Saint-Germain et Mons est très raisonnable par rapport aux 2 demandes précédentes qui avaient été faites pour les aires de camping-car parce que ce n'est pas un précédent, il y avait déjà eu un accompagnement sur des aires de camping-car sur le territoire, ce n'est pas on arrive là et on demande pour une aire de camping-car. Non, c'est que jusqu'à présent, les aires de camping-car avaient été aidées, et sous prétexte que c'est à Saint-Germain et Mons on a dit « l'aire de camping-car de Saint-Germain et Mons on ne l'aide pas ». Nous, on réhabilite ça. Ça répond à votre question ?

M. Zapera : Donc c'est arbitraire. C'est vous qui décidez.

M. le Président : Non ce n'est pas arbitraire.

M. Zapera : Vous venez juste de dire cet argument-là.

M. le Président : Ce n'est pas arbitraire, c'est vous qui êtes arbitraire. Il y a 2 fois on a accepté et aujourd'hui vous refusez, parce que ce n'est pas un copain à vous.

M. Zapera : Non, je demande que les règles du jeu soient les mêmes pour tous, qu'on ait un plan de financement.

M. le Président : Je crois que chacun a pu s'exprimer. Monsieur Carpe veut dire un mot ?

M. Léturgie : Je dis juste un mot ? Je voulais simplement corroborer ce que tu venais de dire et illustrer ce qu'on disait dans la première partie du Conseil en parlant des projets. C'était un projet qui était dans le tuyau et on a débouché le tuyau.

Mme Delpon : Juste pour dire aussi que quand on analyse les critères du tourisme en Bergeracois, un des critères les plus faibles c'est vraiment le nombre de nuitées des touristes passées en Bergeracois. Je pense que ce dossier nous apporte une forme de solution pour garder nos touristes plus longtemps. Donc je voudrais dire qu'il est absolument nécessaire.

M. Carpe : Pour répondre à Cédric, on avait des devis de 144 000 €, ça nous a coûté 88 000 € parce que les élus ont fait les câblages, les passages de câble, le grillage, et j'en passe, et on est arrivés à 88 000.

M. Bournazel : Je voulais rajouter que cette aire de camping-car sert d'aire de camping-car de l'est Bergeracois. Parce que non seulement elle se trouve au croisement de 2 routes départementales près de la Dordogne, près de la Voie verte mais surtout très près des commerces de Mouleydier qui déjà en profitent. Pour en revenir aux sommes qui sont avancées, c'est vrai que déjà des fonds de concours ont été attribués à Bergerac, à Lembras, pour la même chose et dans ces sommes-là. Je pense que c'est tout à fait raisonnable parce qu'il faut absolument développer le camping-car de ce côté du Bergeracois, et c'est ce qui est fait avec Claude Carpe. Moi je ne ferai pas d'aire de camping-car à Mouleydier, on l'avait envisagée à un moment, elle se fait chez lui, elle est faite pratiquement et d'ailleurs je l'en remercie grandement en tant que maire de la commune de Mouleydier.

M. Rousseau : Très rapidement. Lorsque nous avons abordé ce sujet concernant l'aire de camping-car de Saint-Germain et Mons, vous vous souvenez, ce n'était pas resté dans un tuyau bouché, il avait été question d'une position de principe concernant cette aire d'aménagement de camping-car. Mais là je pose la question, puisque je vois qu'à travers le budget, à travers les déclarations, vous avez l'air de découvrir le tourisme sur ce territoire, il était fortement question de prévoir un schéma d'aménagement des aires de camping-car sur le territoire, sur la Communauté d'Agglomération, de façon à pouvoir organiser l'implantation des aires de camping-car. La crainte étant à l'époque qu'un petit peu partout soit disséminé un

certain nombre d'aires de camping-car et qu'il y ait une forme d'incohérence et que ces différentes aires soient en concurrence elles-mêmes et avec les effets que cela pouvait entraîner. Voilà ce que je voulais vous dire, savoir où on en était concernant ce schéma d'aménagement des aires de camping-car.

M. Auroy-Peytou : Ce que je voudrais dire ce soir c'est que j'ai l'impression d'être entouré d'élus amnésiques. Parce que simplement ces projets ont été présentés le 19 décembre dernier et on a voté, j'ai voté pour et je revoterai pour ce soir, tous ces projets présentés. Car pour moi, la collectivité c'est le mot solidarité et ce que j'avais exprimé le 19 décembre dernier c'était d'être solidaire entre les communes. Les 3 projets, il en manque un. Je vais encore renvoyer la balle à mon collègue maire de Bouniagues, Georges Bassi, il manque le projet de l'aménagement du bourg de Bouniagues. Mais quand même, le 19 décembre on a présenté ces projets, c'est pour ça qu'on avait peut-être un bouchon dans le tuyau mais vous utilisez ce soir du Destop peut-être. Mais enfin, quand même, rappelez-vous le 19 décembre, le cinéma qu'on a pu avoir à Gardonne ! Je suis contrarié ce soir de reprendre encore le micro et de rappeler les faits. Ces projets ont été mis à la poubelle, et ce soir je vois à l'unanimité sauf une voix qu'ils sont acceptés et je m'en réjouis. Et je me réjouis ce soir qu'on accepte le projet qui nous avait été présenté en Bureau Communautaire en septembre, le projet de Claude Carpe qu'on avait accepté sur le principe. Aujourd'hui, j'ai l'impression que nous tous autour de la table on est amnésiques, on ne se rappelle pas de ce qui s'est passé dans le passé. On avait des projets mais qui ont été relookés et abandonnés le 19 décembre. Donc ce soir, je trouve qu'il n'y a pas à polémiquer sur ces projets qui passent à l'unanimité et je pense que c'est de la solidarité, c'est comme ça que je le conçois.

M. le Président : Thierry, j'adhère partiellement à ce que tu dis. La seule différence significative, et c'était la raison pour laquelle il y avait eu cette différence de positionnement au niveau du vote, c'est que nos collègues de Sigoulès n'étaient pas là, ce soir ils sont là. Sur un projet budgétaire, pour le budget 2017 les collègues de Sigoules sont là.

Qui vote contre ? 1. Qui s'abstient ? 1. Adopté à la majorité.

DELIBERATION ET VOTE

Afin de multiplier l'attrait touristique du territoire et d'améliorer l'offre de service, la commune de Saint Germain et Mons souhaite réaliser une aire de stationnement pour camping-cars sur un terrain communal situé en contrebas du bourg sur la route de Mouleydier.

A proximité immédiate de la RD 660 reliant Bergerac à Sarlat, le site présente un atout intéressant pour ce type d'aménagement.

Par délibération en date du 26 septembre 2016, le conseil communautaire avait statué sur le principe du soutien financier de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise à la commune de Saint Germain et Mons concernant le projet ci-dessus.

Le coût total de l'opération est chiffré à 88 000 €. La commune sollicite la Communauté d'Agglomération Bergeracoise pour l'obtention d'un fonds de concours à hauteur de 20 000 €.

PROPOSITION :

Les membres du Conseil sont invités à statuer sur l'attribution d'une aide de 20 000 € à la commune de Saint Germain et Mons concernant la réalisation d'une aire de stationnement pour camping-cars.

DECISION :

Adopté par 68 voix pour, 1 voix contre, 1 abstention.

M. le Président : Le point suivant, il s'agit d'adopter le règlement du service du SPANC, Roland.

Adoption du règlement du Service Public d'Assainissement Non Collectif

D 2017 – 116

RAPPORTEUR : Roland FRAY

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Fray : La Communauté d'Agglomération Bergeracoise a la compétence assainissement non collectif sur l'ensemble de son territoire. Suite à la fusion entre la CAB et la Communauté de Communes des Coteaux de Sigoulès, il s'agit d'adopter un unique règlement de service qui établit le fonctionnement du service sur les 38 communes. Par délibération n° 2014-024 en date du 12 février 2014, un règlement de service a été adopté pour les 27 communes de la CAB. En attendant fin 2017, fin du contrat avec le prestataire, ce règlement est conservé. Les tarifs des contrôles en vigueur l'année dernière ont été maintenus. L'année 2017 permettra de retravailler sur une refonte générale du règlement de service, notamment en harmonisant les périodicités de contrôle et le montant des redevances. Cependant, en attendant cette refonte, il est proposé d'apporter des modifications suivantes : couverture et article 2, ajout des 11 nouvelles communes ; en annexe, mise à jour réglementaire, en annexe 1, arrêté du 21/07/2017 mise à jour des coordonnées des prestataires ; en annexe 3 intégration de la Saur ; synthèse des tarifs en annexe 4, reprise des montants 2016 des 2 collectivités ; synthèse des périodicités en annexe 5, reprise des périodicités de l'ex-Communauté de Communes des Coteaux de Sigoulès.

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à approuver le règlement du Service Public d'Assainissement Non Collectif, le SPANC.

M. le Président : Est-ce qu'il y a des commentaires, des questions ?

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION ET VOTE

La Communauté d'Agglomération Bergeracoise a la compétence Assainissement Non Collectif sur l'ensemble de son territoire. Suite à la fusion entre la CAB et la Communauté de Communes des Coteaux de Sigoulès (CCCS), il s'agit d'adopter un unique règlement de service qui établit le fonctionnement du service sur les 38 communes.

Par délibération n° 2014-024 en date du 12 février 2014, un règlement de service a été adopté pour les 27 communes de la CAB. En attendant fin 2017, fin du contrat avec le prestataire, ce règlement est conservé. Les tarifs des contrôles en vigueur l'année dernière ont été maintenus.

L'année 2017 permettra de retravailler sur une refonte générale du règlement de service notamment en harmonisant les périodicités de contrôles et le montant des redevances.

Cependant, en attendant cette refonte, il est proposé d'apporter les modifications suivantes :

- Couverture & article 2 : ajout des 11 nouvelles communes,
- En annexe :
 - o mise à jour réglementaire en annexe 1 (arrêté du 21/07/2015),
 - o mise à jour des coordonnées des prestataires en annexe 3 (intégration de la SAUR),
 - o synthèse des tarifs en annexe 4 (reprise des montants de 2016 des 2 collectivités),
 - o synthèse des périodicités en annexe 5 (reprise de la périodicité de l'ex-CCCS).

PROPOSITION :

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à approuver le Règlement du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

DECISION :

Adopté par 70 voix pour.

M. le Président : Point suivant, il s'agit d'adhérer à l'association Evènements et Territoires.

Adhésion de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise à l'association Evènements et Territoires

D 2017 – 117

RAPPORTEUR : Christiane DELPON

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

Mme Delpon : Une nouvelle association a vu le jour, Evènements et Territoires ; elle a pour vocation d'accueillir, d'animer, d'organiser toute ou partie d'événements susceptibles de valoriser le territoire bergeracois et d'améliorer son attractivité touristique, culturelle, sportive, économique. En 2017, elle se charge notamment

d'organiser plusieurs événements à l'occasion de la venue du Tour de France à Bergerac et Eymet : réception des journalistes, officiels, soirée de gala, animations lors de la fête du Tour des 3 et 4 juin. Les statuts de l'association prévoient que les membres bienfaiteurs versent à l'association un droit d'entrée d'une valeur de 500 € et peuvent ainsi participer à l'assemblée générale avec voix délibérative. La Communauté d'Agglomération Bergeracoise est directement impliquée dans l'accueil du Tour de France 2017 et souhaite donc adhérer à l'association Evénements et Territoires, en tant que membre bienfaiteur. Les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2017.

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à adopter l'adhésion de la CAB à l'association Evénements et Territoires ; autoriser le Président ou son représentant à représenter la CAB au sein de cette association ; acquitter la cotisation correspondante à cette adhésion pour 2017 d'un montant de 500 €.

M. le Président : Des remarques ?

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION ET VOTE

L'association Evénements et Territoires a pour vocation d'accueillir, d'animer et d'organiser tout ou partie d'événements susceptibles de valoriser le territoire Bergeracois et d'améliorer son attractivité touristique, culturelle, sportive et économique. En 2017, elle se charge notamment d'organiser plusieurs événements à l'occasion de la venue du Tour de France à Bergerac et Eymet : réceptions des journalistes et officiels, soirées de gala, animations lors de la Fête du Tour les 3 et 4 juin...

Les statuts de l'association prévoient que des membres bienfaiteurs versent à l'association un droit d'entrée d'une valeur de 500 € et peuvent ainsi participer à l'assemblée générale avec voix délibérative.

La Communauté d'Agglomération Bergeracoise est directement impliquée dans l'accueil du Tour de France 2017 et souhaite donc adhérer à l'association Evénements et Territoires en tant que membre bienfaiteur.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2017.

PROPOSITION :

Les membres du conseil communautaire sont invités à :

- adopter l'adhésion de la CAB à l'association Evénements et Territoires ;
- autoriser le Président ou son représentant à représenter la CAB au sein de cette association ;
- s'acquitter de la cotisation correspondante à cette adhésion pour 2017 d'un montant de 500 €.

DECISION :

Adopté par 70 voix pour.

M. le Président : Aide à l'investissement pour l'imprimerie CHARRON, Olivier Dupuy.

Aide à l'investissement – Imprimerie CHARRON

D 2017 – 118

RAPPORTEUR : Olivier DUPUY

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Dupuy : Afin de pérenniser son activité et ses 4 emplois, l'entreprise CHARRON souhaite moderniser son outil de production. Elle envisage de transférer son activité dans un nouveau local plus adapté situé route de Sainte-Foy-des-Vignes. Face à la perte importante de marchés, la société se positionne sur un marché de niches à l'échelle nationale grâce à internet. L'investissement lié à l'aménagement du nouveau local consiste notamment à améliorer l'accueil des clients, l'accès fournisseurs et l'atelier de travail ; il représente un montant global de 74 200 € HT. La CAB est sollicitée pour accompagner financièrement cet investissement à hauteur de 6 000 €.

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à autoriser la CAB à accorder une subvention de 6 000 € au titre de l'aide à l'investissement à l'imprimerie CHARRON ; autoriser Monsieur le Président à signer la convention fixant les conditions de versement de l'aide jointe en annexe sur le CDRom.

M. le Président : Ce dossier est passé en commission, il a été validé. Est-ce qu'il y a des questions ?

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION ET VOTE

Afin de pérenniser son activité et ses 4 emplois, l'entreprise CHARRON souhaite moderniser son outil de production. Elle envisage de transférer son activité dans un nouveau local plus adapté situé route de Ste Foy des Vignes.

Face à la perte d'importants marchés, la société se positionne sur un marché de niche à l'échelle nationale grâce à internet (carnets et liasses autocopiants).

L'investissement lié à l'aménagement du nouveau local consiste notamment à améliorer l'accueil clients, l'accès fournisseurs, et l'atelier de travail. Il représente un montant global de 74 200 € HT.

La CAB est sollicitée pour accompagner financièrement cet investissement à hauteur de 6 000 €.

PROPOSITION :

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à :

- autoriser la CAB à accorder une subvention de 6 000 € au titre de l'aide à l'investissement à l'Imprimerie CHARRON ;

- autoriser le Président à signer la convention fixant les conditions de versement de l'aide.

DECISION :

Adopté par 70 voix pour.

M. le Président : Dossier suivant, il s'agit du règlement d'intervention relatif au soutien financier de la CAB dans le cadre de la politique de la Ville.

Règlement d'intervention relatif au soutien financier de la CAB dans le cadre de la politique de la Ville
--

D 2017 – 119

RAPPORTEUR : Fabien RUET

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Ruet : Je suis très content que la politique de la Ville ait soulevé les passions tout à l'heure. Je n'ai pas participé au débat mais la bonne nouvelle c'était quand même que les 56 000 € n'avaient pas baissé, c'était une enveloppe sanctuarisée, mais qu'il avait été oublié de préciser qu'effectivement la CAB finançait à hauteur de 33 000 € des actions au titre de la politique de la Ville. Et donc on cite le cyber espace emploi, la bourse action jeunes, les cultures urbaines qui auront lieu ce week-end. Et moi, 56 + 33, ça fait 89 000 €, au regard des 71 000 € qui sont transférés par la ville de Bergerac, le compte est plus que bon. Naturellement, on peut avoir l'indignation à géométrie variable mais la stratégie, excusez-moi Madame Blanc, de la théorie du complot ou du cabinet noir, essayez de vous faire une virginité politique sur autre chose que sur la politique de la Ville parce que moi l'indignation je l'ai sur le candidat que vous soutenez et sur son rapport à l'argent, en particulier. Non mais parce qu'il y a parfois des choses qui méritent d'être dites parce que franchement le théâtre ça va 5 minutes. Par rapport à ce règlement d'intervention, pourquoi ce règlement d'intervention ? D'abord, pour apporter de la transparence dans l'attribution des subventions, en établissant des critères objectifs puisque, je le précise, la politique de la Ville ne finance pas le fonctionnement des associations mais répond à des appels à projets. Donc on n'est pas dans le droit commun, on n'est pas dans le fonctionnement. Ensuite, la mise en place de ces critères d'évaluation pour mesurer la pertinence des actions qui nous sont proposées par rapport aux objectifs du contrat de Ville qui formalise l'ensemble des actions au titre de la politique de la Ville et des quartiers prioritaires. Et enfin, la mise en place, parce que personne ne nous y obligeait, d'une expérience quasi unique pour le moment en Nouvelle Aquitaine, de démocratie participative vis-à-vis des conseils citoyens. Puisque les conseils citoyens ont été créés par la loi 2014, qu'une loi en janvier 2017 est venue renforcer leur rôle : comment on intègre l'avis des citoyens, c'est-à-dire de ceux qui sont intégrés dans les quartiers prioritaires et qu'on leur trouve une place. Par rapport à ça, chaque action sera mesurée à l'aune des critères qui vous ont été précisés dans la délibération, à savoir l'effort de partenariat entre les porteurs de projet, comment le projet n'est pas isolé par rapport à ce qui existe ; la garantie de l'égalité entre les hommes et les femmes, c'est-à-dire l'attention qui est donnée en particulier aux

femmes des quartiers prioritaires puisqu'il y a un vrai enjeu de lutte contre les discriminations en la matière ; la cohérence géographique de l'action par rapport au public ciblé, c'est-à-dire que l'action qui nous est proposée s'adresse bien évidemment en priorité aux habitants des quartiers prioritaires ; le lien qu'il y a entre les piliers du contrat de Ville et les compétences, notamment obligatoires de la CAB en matière d'habitat, d'économie et d'emploi ; la pertinence de l'utilisation des crédits spécifiques par rapport au droit commun, en quoi ça se distingue du simple budget de fonctionnement ; mesurer l'impact environnemental de chaque action, c'est-à-dire comment chaque politique qui sera proposée et soutenue aura un effet réellement sur l'impact environnemental ; et la pérennité de l'action dans le temps, c'est-à-dire que le coup de pouce qui sera donné au titre de la politique de la Ville un jour pourra permettre à cette action de se pérenniser et de vivre sans ce soutien public.

A partir de ces critères, une note sera établie sur 15 points, et là où nous rajoutons c'est que 5 points seront donnés par les conseils citoyens de chaque quartier prioritaire concerné, qui eux aussi, et c'est la loi qui nous l'impose, doivent donner leur avis sur la pertinence des actions par rapport au quartier mais aussi l'évaluation de ces actions et de leur réussite. Rien ne nous obligeait à y associer, on tente cette expérimentation et c'est dans ce sens qu'on vous propose ce règlement d'intervention au titre de la politique de la Ville.

M. le Président : Des remarques ?

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION ET VOTE

Approuvé par l'ensemble des partenaires le 26 juin 2015, le Contrat de Ville de l'Agglomération Bergeracoise constitue un cadre contractuel et opérationnel destiné à soutenir des projets en faveur des quartiers en difficulté.

Sur l'Agglomération Bergeracoise, trois quartiers prioritaires ont été retenus par décret du 30 décembre 2014, regroupant 5 240 habitants. Tous les trois sont situés sur le territoire communal de Bergerac : Quartier Rive Gauche, Quartier des 2 Rives, Quartier Nord.

Fondé sur la participation des habitants et sur l'implication de l'ensemble des partenaires locaux, le Contrat de Ville a pour objectif de réduire les écarts de développement entre ces quartiers défavorisés et le reste de l'agglomération, en améliorant les conditions de vie de leurs habitants.

Un appel à projets est lancé annuellement afin de faire émerger des projets cohérents avec les orientations stratégiques prioritaires du contrat de ville :

- Promouvoir l'offre d'emploi par le soutien aux acteurs économiques et à l'offre de formation,
- Lever les freins d'accès à l'emploi,
- Donner une meilleure chance de réussite aux enfants et aux jeunes,
- Développer le lien social et lutter contre les discriminations,
- Favoriser l'accès aux droits, à la santé, aux services et aux activités,
- Renforcer l'attractivité des quartiers,
- Mener une action volontariste en faveur de l'habitat,

- Développer et généraliser les démarches de gestion urbaine et sociale de proximité.

Les dossiers doivent être rédigés selon les critères d'instruction stipulés dans le dossier de candidatures – formulaire CERFA du CGET.

Les projets conformes aux attentes du Contrat de Ville pourront bénéficier d'un soutien financier des différents partenaires : Etat, Région, Département, Communauté d'Agglomération Bergeracoise, Ville de Bergerac.

La Communauté d'Agglomération souhaite établir une grille d'évaluation pertinente et cohérente avec les orientations stratégiques du Contrat de Ville mais également avec ses propres compétences.

Aussi, les projets seront évalués selon les critères suivants :

- Effort de partenariat entre les porteurs de projets
- Garantie de l'égalité Homme/Femme
- Cohérence géographique du public cible des actions par rapport aux habitants des quartiers prioritaires
- Corrélation avec les piliers du Contrat de Ville et les compétences de la CAB
- Pertinence de l'utilisation de crédits spécifiques par rapport au droit commun
- Impact environnemental de l'action
- Pérennité de l'action

De plus, la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 24 février 2014 crée les conseils citoyens. Ils permettent notamment de conforter les dynamiques existantes et de garantir les conditions nécessaires aux mobilisations citoyennes, en favorisant l'expertise partagée.

Ils sont un espace de propositions et d'initiatives et garantissent la place des habitants dans toutes les instances de pilotages.

C'est pourquoi, il est important que ces conseils citoyens soient associés à la démarche d'évaluation. La Communauté d'Agglomération Bergeracoise souhaite par conséquent intégrer l'avis des conseils citoyens dans l'évaluation des projets.

L'évaluation sera composée comme suit :

- Une note / 15 points basée sur les critères d'évaluations de la CAB
- Une note / 5 points basée sur l'avis des conseils citoyens

La note globale sera donnée sur 20 points et intégrera pour un quart de la note l'avis des Conseils Citoyens. Cette note permettra de pondérer la demande de subvention selon une règle claire.

PROPOSITION :

Les membres du conseil communautaire sont invités à approuver les modalités d'évaluation des projets Politiques de la Ville sollicitant le soutien financier de la CAB.

DECISION :

Adopté par 70 voix pour.

M. le Président : Point suivant, il s'agit du personnel communautaire et des conventions de prestations de service avec certaines communes.

Personnel Communautaire – Conventions de prestations de service avec certaines communes

D 2017 – 120

RAPPORTEUR : Alain MONTEIL

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Monteil : Dans le cadre de l'exercice de la compétence voirie et pour une meilleure efficacité du service, la Communauté d'Agglomération Bergeracoise doit conventionner avec certaines communes-membres pour la réalisation dans de bonnes conditions de la campagne de fauchage sur les voiries intercommunales des communes de Fraisse, Gageac Rouillac, Queyssac, Monestier, Razac de Saussignac, Saint-Georges de Blancaneix, Saussignac et Thénac. L'ensemble de ces prestations ainsi que leur évaluation financière est présentée ci-dessous. Elle est basée sur les valeurs d'heures constatées par les conventions renouvelées et sur le déclaratif des communes pour les communes de l'ex-Communauté de Communes des Coteaux de Sigoulès concernées. La commune de Queyssac c'est un renouvellement : le tracteur épareuse, 140 heures, 2 800 € ; le personnel 150 heures, 2 298 €. Fraisse, un renouvellement aussi : tracteur épareuse, 200 heures pour Fraisse et 110 heures pour Saint-Georges de Blancaneix, 6 200 € ; le personnel 240 heures, 3 677 €. Saint-Georges de Blancaneix, un renouvellement aussi : le personnel 150 heures, 2 298 €. Gageac Rouillac, le personnel 80 heures, 1 226 €. Monestier, tracteur épareuse + 332 heures, 6 640 € ; personnel 60 heures, 919 €. Razac de Saussignac, le personnel 120 heures, 1 838 €. Saussignac, personnel 90 €, 1 379 €. Thénac, tracteur 160 heures, 3 200 € ; le personnel 208 heures, 3 187 € ; un total de 35 662 €. Il est à noter qu'un bilan en fin d'année permettra le traitement financier au nombre réel d'heures effectuées.

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à autoriser Monsieur le Président à signer les conventions entre la Communauté d'Agglomération Bergeracoise et les différentes collectivités concernées ; et inscrire les budgets correspondants.

M. le Président : Il s'agit de confirmer des conventions qui existaient déjà pour une partie de notre territoire, et de les étendre à des communes de nos voisins qui viennent de nous rejoindre, de manière à tendre vers une équité de traitement sur nos territoires, de manière à ce que chaque habitant ait le même service. C'est l'objectif, on fera un point en fin d'année par rapport à ça.

M. Blondin : Je souhaiterais qu'on modifie le libellé de ce tableau qui est erroné, concernant la commune de Fraisse. Il est noté « renouvellement », pour le personnel je suis entièrement d'accord, concernant le tracteur épareuse c'est faux. Pour la bonne raison que le renouvellement aurait pu être fait avec le syndicat des Coteaux, qui n'existe plus, il a été dissout le 1^{er} janvier. Donc ce n'est pas un renouvellement

pour le matériel avec la commune de Fraisse, c'est une nouvelle convention. Pour le reste c'est tout à fait normal, autant pour Saint-Georges que pour le personnel de Fraisse. Mais ça n'est pas un renouvellement avec la commune de Fraisse pour la bonne raison qu'elle n'existait pas cette convention pour le matériel, elle existait avec le syndicat des Coteaux.

M. Monteil : Il n'y a pas de problème, on a juste repris ce qui se faisait avant et on ajustera au fur et à mesure. Ne t'inquiètes pas pour ça.

M. le Président : On enlève le terme renouvellement Christophe, c'est bon ?

M. Visentini : Simplement une précision parce que là je viens de découvrir le tableau, je pense qu'on n'a pas du comprendre exactement comment sont les conventions. Moi je n'ai mis que les heures du personnel, je n'ai pas mis le matériel, on le verra par la suite ça.

M. le Président : C'est globalisé sur Monestier, c'est ça ? René, on me dit que l'ensemble des heures concernant le tracteur et l'épareuse est globalisé avec Monestier. On vérifiera que ça soit juste. L'important c'est qu'avec Madame Brouilleaud on puisse faire le nécessaire, que les services soient rendus.

M. Visentini : C'est un aparté.

M. le Président : Non mais il faut que les choses soient précises. Je comprends tout à fait.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION ET VOTE

Dans le cadre de l'exercice de la compétence voirie, et pour une meilleure efficacité du service, la Communauté d'Agglomération Bergeracoise doit conventionner avec certaines communes membres pour la réalisation dans de bonnes conditions de la campagne de fauchage sur les voiries intercommunales des communes de : Fraisse, Gageac-Rouillac, Queyssac, Monestier, Razac de Saussignac, Saint Georges de Blancaneix, Saussignac, et Thénac.

L'ensemble de ces prestations, ainsi que leur évaluation financière est présentée ci-dessous.

Elle est basée sur les valeurs d'heures constatées pour les conventions renouvelées et sur le déclaratif des communes pour les communes de l'ex Communauté de Communes des Coteaux de Sigoulès concernées.

COMMUNE	PRESTATION	VOLUME EN HEURES	COÛT
QUEYSSAC <i>RENOUVELLEMENT</i>	TRACTEUR EPAREUSE	140	2 800 €
	PERSONNEL	150	2 298 €
FRAISSE <i>RENOUVELLEMENT</i> <i>pour la partie</i> <i>personnel</i>	TRACTEUR EPAREUSE	200 heures Fraisse 110 heures St Georges de Blancaneix	6 200 €
	PERSONNEL	240	3 677 €
ST GEORGES DE BLANCANEIX <i>RENOUVELLEMENT</i>	PERSONNEL	150	2 298 €
GAGEAC ROUILLAC	PERSONNEL	80	1 226 €

MONESTIER	TRACTEUR EPAREUSE	332	6 640 €
	PERSONNEL	60	919 €
RAZAC DE SAUSSIGNAC	PERSONNEL	120	1 838 €
SAUSSIGNAC	PERSONNEL	90	1 379 €
THENAC	TRACTEUR EPAREUSE	160	3 200 €
	PERSONNEL	208	3 187 €
TOTAL			35 662 €

Il est à noter qu'un bilan en fin d'année permettra le traitement financier au nombre réel d'heures effectuées.

PROPOSITION :

Les membres du conseil communautaire sont invités à :

- autoriser Monsieur le Président, à signer les conventions entre la Communauté d'Agglomération Bergeracoise et les différentes collectivités concernées,
- inscrire les sommes aux budgets correspondants.

DECISION :

Adopté par 70 voix pour.

M. le Président : Le point suivant, motion relative à la rénovation de la liaison ferroviaire Sarlat – Bergerac – Libourne – Bordeaux.

Motion relative à la rénovation de la liaison ferroviaire Sarlat – Bergerac – Libourne – Bordeaux

D 2017 – 121

RAPPORTEUR : Daniel GARRIGUE

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Garrigue : On reprend un sujet sur lequel malheureusement on a déjà eu l'occasion d'intervenir plusieurs fois, mais je rappelle que c'est un enjeu primordial pour l'ensemble des communes de l'intercommunalité puisqu'il s'agit du problème de la rénovation de la ligne ferroviaire qui nous mène depuis Sarlat jusqu'à Libourne et Bordeaux. Je ne m'étends pas sur les raisons qui donnent à cette rénovation un caractère de première importance. D'abord, tous les usagers scolaires, salariés, patients, qui se déplacent le long de cette ligne dans les 2 sens. Et puis le deuxième enjeu c'est avec l'arrivée de la LGV à Bordeaux le 2 juillet prochain, c'est le fait qu'on n'ait pas seulement des correspondances à Bordeaux mais qu'on puisse y arriver dans des conditions normales de délais et de sécurité.

La question de la rénovation de la voie s'est trouvée posée depuis le début des années 2000. Dans les années 2000, cette rénovation a été faite entre Sarlat et Bergerac, parce que tout le monde pensait à cette époque-là qu'il fallait d'abord sécuriser le segment Bergerac-Sarlat et que forcément la rénovation pour la partie Libourne-Bergerac se ferait d'elle-même, mais on s'est aperçu ensuite que compte tenu des problèmes financiers que connaissent les différents opérateurs, les différents acteurs, les choses n'étaient malheureusement pas aussi simples que ça. Il a fallu un certain nombre de mobilisations, à l'initiative du président de la CAB à ce moment-là, c'était Dominique Rousseau, on est allés voir avec lui le ministre des Transports. Il y a eu également une manifestation en gare de Bergerac, il me semble que c'était en décembre 2014, et l'objectif à ce moment-là c'était d'obtenir l'inscription de cette rénovation dans le contrat de plan Etat-Région. C'est bien ce qui a été fait en 2015, sauf que ce contrat de plan Etat-Région prévoit un financement total de 45 millions d'euros, il y en a une partie qui est supportée par la Région, une partie qui est supportée par l'Etat, et une autre partie par la SNCF. Mais on a demandé aussi aux collectivités, et la formule n'est pas d'une très grande clarté, on demande aux collectivités locales une contribution de 6 075 000, c'est-à-dire presque 7 millions d'euros dans le contrat de plan Etat-Région. Or, ça pose des problèmes d'abord de principe, étant donné que dans d'autres départements de la Région, ce type de rénovation d'aménagement est prévu sans que les collectivités locales soient appelées au financement, je pense en particulier à la ligne de Canfranc, enfin de la ligne de Bedous ; je pense aussi à la ligne Cambo-les-Bains - Saint-Jean-Pied-de-Port dans les Pyrénées Atlantiques, où le financement est entièrement assuré par l'Etat, la Région et la SNCF. Et puis, ce qui nous paraît paradoxal aussi, c'est qu'on demande une contribution à des territoires qui sont unanimement classés comme étant fragilisés. Je rappelle qu'ici, sur ce territoire, on a la mise en œuvre du Cadet, je rappelle que Bergerac et Sainte-Foy-la-Grande, qui sont les 2 principales localités riveraines, sont en politique de la Ville. Donc il y a là quelque chose qui est difficile à accepter. Et puis troisième élément, c'est que ces 6,75 millions, on ne voit pas très bien comment ils vont être répartis et en particulier, nous, nous avons toutes les raisons d'être inquiets ici à la Communauté d'Agglomération puisque nous sommes la principale intercommunalité concernée si l'on excepte Libourne. Mais Libourne a d'ores et déjà fait savoir qu'ayant apporté une contribution de 3 millions d'euros régulièrement pour que Libourne reste gare LGV, ils soutiendraient notre démarche mais qu'ils ne participeraient pas à ce financement. Ce qui veut dire que l'intercommunalité qui risque de se trouver en première ligne et de manière très forte dans cette affaire, c'est la CAB telle que nous la connaissons aujourd'hui. C'est la raison pour laquelle il nous paraît indispensable de nous mobiliser et de réagir. Nous avons provoqué il y a 2 semaines une réunion en mairie de Bergerac à laquelle ont participé des représentants pratiquement de l'ensemble des intercommunalités depuis Sarlat jusqu'à Libourne, et également les représentants des Chambres Consulaires de la Dordogne.

Ce que nous vous proposons c'est d'adopter une motion qui rappelle les enjeux, qui rappelle aussi que nous ne sommes pas en mesure d'assurer ce financement et que nous demandons en conséquence pour discuter de ce dossier à être reçus le plus rapidement possible par le Préfet de la région Aquitaine, par le Président de la région Nouvelle Aquitaine, et par le Président de la SNCF. Faute de quoi, nous serons amenés à nous mobiliser sous d'autres formes.

M. Rousseau : C'est la X^{ème} motion. Je me souviens, Monsieur Garrigue, vous disiez quand on faisait passer la dernière motion, « on peut bien la faire passer mais ça n'a

pas beaucoup de poids ». Si ! Vous mettiez ceci en avant. Bien évidemment, il y a lieu de se mobiliser par rapport à ce problème de ligne. Ça fait longtemps maintenant que nous insistons, que ce soit auprès d'autrefois SNCF Réseaux, la SNCF, la Région et auprès de l'Etat. La grande inquiétude, ce sont ces 6 750 000 qui sont demandés aux collectivités. On peut trouver quelques pistes. On peut interroger la Région, puisque la Région vient d'avoir un apport supplémentaire dans le cadre de la redéfinition du contrat de plan Etat-Région à l'échelle de la Nouvelle Aquitaine. Je sais que le Président Rousset a indiqué que sur ces recettes supplémentaires, il donnerait une priorité au TER. Je pense que la Communauté d'Agglomération a intérêt à se positionner à ce niveau-là.

Deuxième piste sur laquelle il faut réfléchir, et c'est aussi je crois un des éléments de réponse par rapport à la question qui était posée sur la ligne Périgueux-Paris tout à l'heure, où sur cette ligne il est prévu qu'il y ait 41 000 €. Or, les 41 000 € c'est pour une année, pour un exercice complet. Or, la LGV arrivant en juillet 2017 à Bordeaux, il avait été convenu avec le Grand Périgueux et le Département que la participation des collectivités s'interromprait à partir de juillet 2017, le moment venu. Ce qui veut dire qu'il y aurait peut-être une piste à explorer avec le Département, c'est-à-dire que la somme qui était prévue par le Département, concernant cette fameuse ligne aérienne, puisse être réfléchiée sur un soutien au niveau de la rénovation de cette ligne SNCF Bergerac-Bordeaux. C'est une hypothèse qui avait été envisagée. Dans la situation dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui, 6 750 000, fait unique. Je rappelle que les 50 millions qui avaient été investis sur la ligne Sarlat-Bergerac avaient été à l'entière charge de la Région, de l'Etat et des différents partenaires que sont SNCF Réseaux et la SNCF. Et en aucune manière les collectivités avaient été sollicitées.

Donc, un certain nombre de pistes peuvent être explorées et je suis assez d'accord pour qu'une mobilisation forte soit menée auprès de l'Etat comme de la Région.

M. Zapera : Cette délibération, avec les camarades du groupe, on va la voter. Par contre, je pense qu'elle ne pose pas le problème de fond. Le problème de fond c'est quelle politique il y aura et quelle politique du service ferroviaire nous voulons pour demain. C'est 30 ans de développement du TGV, TGV, TGV. A contrario, on arrête les Trains d'Equilibre du Territoire, c'est-à-dire les Bordeaux-Marseille, on a arrêté le Bordeaux-Lyon et ça on l'a remplacé par des bus Macron. C'est aussi le problème du technicentre à Périgueux où sur les lignes Bordeaux-Marseille on faisait rouler des Trains d'Equilibre du Territoire, des trains corails, et maintenant on va acheter des rames TGV et on va faire rouler des rames TGV. Ce que je veux dire c'est que le Groupe Public Ferroviaire, le 27 février 2017, a publié ses comptes clos pour l'année 2016 avec un bénéfice de 567 millions. Le GPF est bénéficiaire de 567 millions et là on nous amuse pour 6 millions. En même temps, la SNCF fait des choix politiques et stratégiques, et ça au niveau de l'Etat on devrait poser la question pourquoi quand on fait 567 millions, la SNCF recapitalise sa filiale de bus OUIBUS, donc les bus Macron, à hauteur de 110 millions parce qu'ils sont en déficit. Pour le coup, les bus Macron la SNCF ils ne sont pas trop en marche. Sans jeu de mots. Est-ce qu'on veut que la SNCF soit demain un acteur de nos territoires ruraux ? Est-ce qu'on veut qu'il n'y ait que des TGV ou des TER qui nous permettent, nous, salariés, ouvriers, il n'y a pas que pour les patrons, il n'y a pas que les patrons qui prennent le train camarade Céréa, il y a aussi des ouvriers qui vont aller bosser à l'usine ou qui vont aller bosser sur Bordeaux.

Et le dernier point, c'est par rapport à l'arrivée de la LGV, je voulais juste dire un mot et Thierry pourra le préciser tout à l'heure. On a le cas par exemple on voit les

horaires qui circulent en interne, notamment sur Bayonne où ils en ont profité pour supprimer 2 trains qui partent sur Bordeaux, et de décaler tous les horaires, c'est-à-dire que les horaires ne correspondront plus aux horaires d'embauche des salariés mais uniquement aux horaires d'arrivée des trains sur Bordeaux, des trains TGV. Les TER seront en liaison avec le départ des TGV. Ça ne correspondra plus sur certains endroits aux horaires d'embauche des salariés. Et ils ont supprimé 2 trains.

M. le Président : Thierry, avant que j'oublie ma réponse, je vais essayer de répondre un peu à Cédric, parce que je sais que tu risques d'être long. Cédric, on est complètement d'accord avec toi. C'est la raison pour laquelle on a demandé rendez-vous au Préfet de Région et SNCF Réseaux, pour insister sur leur responsabilité dans cette affaire-là. C'est un sujet qui est de leur compétence.

Le souci dans cette affaire-là aussi c'est qu'à un moment donné, devant l'incertitude de voir ce projet inscrit au contrat de plan Etat-Région, on s'est un petit peu laissé aller à dire qu'on pourrait éventuellement participer. Et ça aujourd'hui on le paye cash, ou on risque de le payer cash, c'est-à-dire qu'à un moment donné quand on a laissé, je ne crois pas qu'il faille fermer la porte, la négociation est difficile, c'est que dans cette affaire-là, mais on voit bien que si le Département avait été à un moment un interlocuteur potentiel, aujourd'hui le Département est clair sur cette affaire-là. Je crois qu'on est plusieurs conseillers départementaux dans l'hémicycle. Le Département a déjà fort à faire avec ses compétences, à clarifier l'implication de la Région sur les siennes et le Département sur les siennes aussi, et que dans cette affaire-là il s'agit clairement d'une compétence régionale et pas d'une compétence départementale. L'assiette qui a pu être imaginée avec le Département, elle est aujourd'hui complètement révolue. Ça, ça modifie pas mal les choses. Premièrement, ouvrir cette possibilité de participer c'était quand même risqué, c'était risqué à l'échelle de 400 000 habitants et à l'échelle départementale l'assiette était un peu différente. Et aujourd'hui on est sur un territoire qui est traversé le long de la Dordogne par rapport à cette ligne. Même si, à l'initiative de Daniel, cette réunion a mobilisé, et ça c'était quelque chose d'assez rassurant, l'ensemble des acteurs, qu'il s'agisse des Libournais jusqu'au Maire de Sarlat qui était présent. Ça veut dire que c'est un sujet qui incite à beaucoup de solidarité, de prise en compte, ça veut dire qu'on n'est pas seuls, que tout le monde a conscience. Mais tout le monde aussi a conscience de nos moyens, c'est-à-dire que ce n'est pas à nous à financer ces 6 750 000 € et là il faudra envisager à mon avis d'autres moyens de pression ou d'action sur le sujet.

Première étape, demander des rendez-vous de clarification avec le Préfet de Région et SNCF Réseaux, on en a parlé à Alain Rousset récemment avec Daniel. Je crois qu'Adib l'a vu la semaine dernière et Alain Rousset a été très explicite. Il a dit qu'il prendrait ses responsabilités, on verra ce que ça veut dire. Pour l'instant ce n'est pas suffisant. Mais ça veut dire qu'il faut maintenir une pression forte là-dessus.

M. Garrigue : Je veux juste dire à Dominique Rousseau, rappeler que la précédente délibération ça portait sur les guichets en gare de Bergerac et pas sur la rénovation de la voie ferrée. Alors les guichets bien sûr c'est important, on est tous attachés à leur présence, mais ce n'est pas un enjeu de même nature. Ce que je voudrais dire sur cette affaire, très clairement, je comprends bien il y a un problème de politique ferroviaire et ça je partage complètement ce sentiment qu'il y a vraiment à rebâtir une politique ferroviaire dans notre pays. Mais là en l'occurrence ce n'est pas seulement du ferroviaire, c'est de l'aménagement du territoire. C'est de savoir, est-ce qu'on laisse tout aujourd'hui partir vers les grandes agglomérations comme c'est la tendance. Ou est-ce qu'on essaye de faire en sorte qu'il y ait un rééquilibrage en

faveur des villes moyennes et les territoires ruraux qui sont les nôtres. C'est ça quand même le grand débat de l'aménagement du territoire en France aujourd'hui, il va falloir qu'on arrive à le remettre à l'ordre du jour. Ça c'est la première chose.

Et puis moi je voudrais dire aussi, parce que je vois ce qui se passe dans d'autres départements, je pense que nous sommes aussi combatifs que les Basques et peut-être qu'on ferait bien d'y faire attention du côté de ceux qui prennent les décisions.

M. Auroy-Peytou : Ce que je voudrais ajouter un petit détail peut-être mais ce qui serait bien dans la délibération, je l'avais dit à Daniel lors de la réunion à la mairie, c'est de bien préciser « les collectivités locales EPCI », qu'on n'ait pas une différence au niveau collectivités locales, qu'est-ce que ça veut dire ? Ce n'est pas les mairies mais bien dire de rajouter EPCI, ce qui avait été demandé d'ailleurs par Thierry Boidé lors de la réunion à la mairie de Bergerac. Rajouter que sur ce sujet, enfin il y aura l'unanimité autour de cette table. Bien sûr que la rénovation de la ligne n'appartient comme je l'avais dit en 2006, elle n'appartient ni à la droite ni à la gauche elle appartient au peuple cette ligne. Donc c'est un sujet qui autour de cette table doit faire l'unanimité et on ne doit pas faire un jeu de ping-pong et de dire c'est moi, c'est ci, c'est là. Dans ce sujet, je pourrais dire celui qui n'a rien dit ce soir sur ce sujet, je voudrais dire quand même que ce dossier, c'est un dossier que nous menons tous les élus autour de cette table depuis quand même pas mal d'années, qui remonte depuis 2013. L'intérêt de la rénovation de cette ligne est important. Important car il faut savoir que sur des régions, très grosses régions dans notre pays, notamment l'est, des lignes à doubles voies comme Périgueux-Coutras, viennent de fermer depuis décembre. Je le répète à chaque fois, la ligne Bordeaux-Clermont-Ferrand est fermée depuis 3 ans. Pour rénover 22Km, les collectivités ne se sont pas mises d'accord pour 22 Km, pour 7 millions de travaux. Cette ligne est fermée, elle sera fermée définitivement et le centre du Puy d'Auvergne est aujourd'hui déserté par le ferroviaire. Donc il ne faudrait pas que demain, et moi j'entends et je suis tout à fait d'accord avec Daniel lors de la réunion on en a longuement parlé, il faut une force de frappe par cette motion de dire « attention on est capable de se mettre en colère ». Il faudra se mettre en colère sur ce dossier, car il faut savoir que dans le Bergeracois je l'ai toujours dit quand on mord dans la viande on lâche difficilement. Mais il faudra bien dire à ceux qui décident à notre place, il faut bien dire d'abord se mettre autour de la table, parce que si on ne rentre pas au niveau de la négociation, si nous ne payons pas quelle que soit la somme qu'on va mettre sur la table, il faudra qu'on annonce qu'on mettrait éventuellement quelque chose sur la table. Sinon on fermera la porte aux négociations. Je pense qu'il faut attendre la décision du mois d'avril puisque normalement SNCF Réseaux et la Région doivent nous présenter un dossier avec un phasage des travaux, et je pense de par mes informations internes que le delta qu'on demande aux collectivités serait en baisse. Je vois pourquoi, c'est-à-dire qu'au lieu de présenter une augmentation de la vitesse c'est-à-dire de mettre Bergerac à Bordeaux, enfin Bergerac à Libourne plus précisément à 220Km/h de passer la ligne à 140. Il faut savoir qu'aujourd'hui elle n'est que de 100Km/h la vitesse entre Bergerac et Libourne, qui a été baissée il y a 1 an et demi. Mais il faut dire aussi qu'elle peut encore baisser dans les jours à venir, c'est-à-dire qu'on peut voir encore des ralentissements ici ou là sur la ligne. Il faut être très vigilant sur ça. Si demain on refait cette ligne de chemin de fer et qu'on nous dise pour des coûts on va baisser la contribution des collectivités et baisser la contribution de la SNCF si on baisse le coût total, et qu'on remette cette ligne à 120Km/h on peut faire Bergerac Bordeaux en 1 heure, 1h02, 1h05 maximum. Ce sont les temps de trajets qu'on mettait en 2012 avant de mettre le cadencement que la Région a mis le

23 juillet 2012. Avant, des trains de Bergerac le matin, avant le 23 juillet 2012, il y avait 3 trains dans la journée qui mettaient 1h08 Bergerac-Bordeaux à 120 Km/h. Le nouveau matériel permet aujourd'hui de Libourne à Bordeaux de rouler à 160 Km/h, avant ce n'était pas possible, donc on peut gagner du temps mais il faut rénover cette voie ferrée. Le jour où cette voie ferrée sera rénovée c'est-à-dire les rails, les traverses et le ballast on sera sauvé d'une éventuelle fermeture. Imaginez demain si on ferme entre Bergerac et Libourne ça serait une catastrophe écologique, catastrophe pour notre économie c'est inimaginable. Alors ne pensez pas que sur ce dossier, vous savez moi on me mutera il n'y a pas de problèmes comme je dis souvent. Comme j'ai vu peut-être « vivement que la ligne ferme comme ça Monsieur Auroy-Peytou partira de la Région ». Mais qui s'affiche devrait signer des fois comme ça je pourrais mieux lui répondre. Si je suis très attentif sur ce sujet ce n'est pas bien sûr pour moi personnellement mais c'est surtout quand même que c'est un enjeu important et il ne faut pas oublier que si on n'est pas autour de la table de négociations, la SNCF peut très bien sortir ses 6,75 millions, sa dotation, et les placer ailleurs. Je vous dirai dans mon jargon qu'ils n'en ont rien à foutre de la ligne Bergerac-Libourne, ne l'oubliez pas. ! La SNCF peut très bien investir ailleurs, là où ça rapporte. Donc il faut être très vigilant sur ça, je pense qu'il faut attendre les conclusions du mois d'avril, c'est bientôt. A l'issue de ces conclusions, c'est là qu'après on pourra mener des actions et se faire entendre.

Un dernier mot puisque comme tout le monde à faim je pense autour de la table, moi le premier. Ce que je voudrais dire c'est qu'au 2 juillet je vous ferai passer à tous les élus communautaires, la nouvelle grille horaire avec toutes les correspondances TGV pour vous dire qu'à partir du 2 juillet il y aura 13 allers retours Bergerac-Paris ; quand je dis Bergerac-Paris c'est Sarlat, Bergerac, Libourne, Paris. Qu'il y aura aussi possibilité de prendre le TGV à Libourne, il y aura 4 dessertes, 4 allers retours à Libourne et que les temps de trajets vont encore augmenter entre Bergerac et Bordeaux, passant de 1h20 actuellement à 1h28. Voilà un petit peu les aménagements, j'ai travaillé dernièrement, tous nos trains arriveront à 48min de chaque heure à Bordeaux pour attraper un TGV à 2min de chaque heure. Vous voyez, on aura quand même une bonne desserte, de 5h30 le matin on arrivera sur Paris aux alentours de 9h08 et on pourra repartir de Paris à 19h52 pour arriver à Bergerac à 23h43.

M. Benfeddoul : Je rajoute un mot parce que Monsieur le Président a parlé d'une réunion la semaine dernière où j'ai représenté la Communauté d'Agglomération, où il y avait le président de la Région Alain Rousset et j'ai évoqué ce problème de la rénovation de la ligne ferroviaire. J'ai posé une question simple, je lui ai dit « si les collectivités ne peuvent pas assurer le financement, est-ce que ce projet sera abandonné ? » La réponse a été aussi claire. Il me dit texto « non le projet ne sera pas abandonné, la Région prendra ses responsabilités ».

M. le Président : Très bien. Pas de remarques supplémentaires ? Je pense que comme tu l'as dit Thierry on est tous unanimes pour voter cette motion.

Quelqu'un est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION ET VOTE

Pour l'ensemble des habitants de la vallée de la Dordogne, la rénovation de la ligne ferroviaire Bergerac-Libourne est un enjeu primordial : parce qu'elle assure le lien avec la nouvelle Ligne à Grande Vitesse (LGV) Paris-Bordeaux et parce qu'elle dessert l'ensemble de la vallée, de Sarlat jusqu'à Libourne et Bordeaux.

- L'accès à la Ligne à Grande Vitesse (LGV) :

L'ouverture prochaine de la Ligne à Grande Vitesse (LGV) Paris-Bordeaux va offrir de nouvelles chances de développement à l'ensemble de la grande région Aquitaine. La facilité et la sécurité d'accès à la LGV deviennent dès lors essentielles pour l'ensemble des territoires aquitains.

- La desserte de la vallée de la Dordogne :

La rénovation de la totalité de la ligne est absolument vitale pour assurer les déplacements quotidiens de tous les acteurs – entrepreneurs, salariés, scolaires et étudiants, patients - qui ont besoin de rejoindre les entreprises, les établissements scolaires et universitaires, les lieux de soins ou de consultation situés sur la vallée ou dans l'agglomération bordelaise.

En renvoyant sur les « collectivités locales », qui ne sont pas signataires du CPER, une part importante du financement -6,75 millions d'euros sur 45 millions-, le contrat de plan Etat-Région (CPER) 2015-2020 ne tient aucun compte des capacités contributives réelles de collectivités dont les ressources ont été, de surcroît, gravement affaiblies par la baisse des dotations de l'Etat de ces dernières années.

Contrairement à toute logique d'aménagement du territoire, ce plan de financement met à la charge de territoires officiellement considérés comme fragiles -tant par l'Etat que par la Région- des contributions qui ne sont pas demandées aux territoires mieux pourvus.

Il institue une participation des « collectivités locales » qui n'avait jusqu'alors jamais été sollicitée pour les rénovations de lignes ferroviaires.

Les intercommunalités et les chambres consulaires qui s'associent à cette délibération demandent à tous les acteurs de se mobiliser face à une injustice qui compromet gravement leur avenir.

Elles demandent à être reçues dans les meilleurs délais, par le préfet de la Région Aquitaine, par le président de la Région Nouvelle Aquitaine et par le président de la SNCF afin que soient rapidement réexaminées les conditions de financement que l'on prétend leur imposer et qu'elles sont dans l'incapacité d'assumer.

PROPOSITION :

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à approuver cette motion.

DECISION :

Adopté par 69 voix pour.

M. le Président : Le dernier point de l'ordre du jour n'est pas des moindres. Une motion relative à la défense du logement social, même si on est fatigué ce n'est pas un sujet mineur, concernant les plus précaires sur le territoire de notre Communauté d'Agglomération, Fabien.

Motion relative à la défense du logement social en faveur des publics les plus précaires sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise

D 2017 – 122

RAPPORTEUR : Fabien RUET

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Ruet : Je vais essayer de vous expliquer, sans relire le texte pour qu'on gagne en précision. La Communauté d'Agglomération est la seule collectivité de Dordogne qui siège aux côtés du Département au sein du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement. C'est en CRHH que le Préfet de Région généralement nous invite à voter la répartition des objectifs et des dotations financières pour la construction du logement social à titre public et à titre privé. Les informations et la position que je vous expose ce soir sont totalement partagées avec Marie-Claude Varailles qui est la vice-présidente du département en charge du logement.

Pour le financement du logement social, à titre d'information, il faut savoir que pour le Département qui est délégataire de l'aide à la pierre, l'enveloppe pour le public est de 700 000 € et pour le privé de 7 millions d'euros, 700 000/7 millions. Sachant que naturellement, derrière le public se cachent des bailleurs sociaux et que c'est sur eux naturellement que repose l'essentiel de l'effort. Quand on parle de construction de logement social, il y a plusieurs typologies de logements sociaux qui doivent correspondre aux différentes catégories de revenus des locataires qui seront hébergés. Et à chaque catégorie de revenus correspond à un plan de financement, c'est-à-dire des prêts sur plus ou moins long terme, avec des taux d'intérêts plus ou moins importants. Celui qui s'adresse aux plus modestes, c'est le PLAI, le Prêt Locatif Aidé d'Intégration, c'est celui qui vraiment aujourd'hui permet aux plus modestes de trouver un toit. Normalement, l'obligation est de dire dans une opération de logement social vous mettez entre 30 et 40 % de PLAI et puis le reste, vous mixez avec du PLUS et avec du PLS pour avoir une mixité sociale à l'intérieur même du parc social qui lui-même est obligé d'assurer la mixité sociale par rapport au privé. Le PLAI, il faut savoir que sur les quartiers prioritaires, notamment celui du centre-ville de Bergerac pour le principal bailleur c'est 91 % des attributions de logements en 2016 qui ont été destinées pour des locataires en hébergement PLAI, 91 %. Pour le quartier nord c'est 68 %, pour le quartier sud l'ex-Naillac, on est à peu près à 70 %. Donc c'est dire la paupérisation de la population aujourd'hui qui est éligible en logement social et c'est dire l'importance qu'il y a à garantir ce type de logement. Nous avons, dans le contrat de ville de l'Agglomération, fixé comme priorité qu'effectivement le PLAI, l'intégration au logement, l'accès au logement soit ciblé en priorité vers le PLAI. Et nous sommes, on le disait tout à l'heure pour le train, au cœur de l'arc de la fragilité Atlantique et donc naturellement on est le cœur de cible pour ce type de financement. Le problème c'est qu'au regard des grandes métropoles, la Dordogne, et la Communauté d'Agglomération, est considérée comme une zone détendue. C'est-à-dire qu'on considère qu'il y a une offre de logement suffisamment importante par rapport aux besoins qui sont exprimés. Sauf que là on ne parle que de quantitatif, absolument pas de qualitatif. Aujourd'hui l'enveloppe budgétaire qui nous est proposée est tout simplement de baisser de 20 % l'aide à la pierre pour les logements PLAI. C'est-à-dire que pour toutes les constructions de logements neufs en PLAI avec le prêt tel que je l'ai expliqué, normalement la

délégation de l'aide à la pierre on passe par le Département, le Département là joue un rôle de caisse enregistreuse en quelque sorte et redistribue la subvention. Chaque bailleur public pouvait recevoir jusqu'à l'année dernière 6 500 € par logement. Ces 6 500€, il ne faut pas se leurrer, ça permet d'épargner les fonds propres des bailleurs publics, de leurs éviter de déboursier trop et ça permet aussi aux collectivités locales d'abonder en complément pour que les opérations soient plus accessibles. Si demain, on diminue de 1 000 € chaque construction de logements en PLAI quelles sont les solutions pour compenser ? Les bailleurs sociaux vont être obligés de mettre plus d'argent sur le financement, de compenser ces 1 000€. Soit les collectivités locales, par exemple les aides que la Communauté d'Agglomération a mises en place par rapport à l'aide à la construction du logement social, nous serons obligés de compenser d'une certaine manière les 1 000 € qui sont perdus. L'autre solution, c'est qu'effectivement on ne bouge pas et le loyer qui sera proposé aux locataires en PLAI va répercuter cette baisse de subvention. Ça veut dire qu'aujourd'hui pour les gens les plus modestes, pour ceux qui effectivement sont logés en PLAI, on se dirige tout droit vers une augmentation de loyer.

Voilà la situation. Alors la situation n'est pas désespérée, c'est pour ça qu'on vous demande de soutenir cette motion, parce que le Préfet de Région devait nous soumettre au vote cette répartition et que comme par hasard le vote a été ajourné. Tant que le vote n'est pas fait, la situation n'est pas désespérée en faisant fi naturellement des enjeux présidentiels qui se dessinent par rapport au logement social. Donc voilà un petit peu pourquoi nous prenons acte, alors il y a quand même des choses malgré tout positives. C'est-à-dire que nous prenons acte de l'augmentation de la construction du nombre de logements sociaux sur le département. C'était 342 en 2016, on nous en demande 703 en 2017. C'est-à-dire qu'on demande au public de doubler ses efforts mais en même temps on nous diminue de 20 % l'aide à la construction de logements PLAI.

On propose que pour les zones considérées, même comme détendues comme c'est le cas pour le territoire de la CAB, les aides de l'Etat soient majoritairement mobilisées en direction des logements à destination des publics les plus précaires, c'est-à-dire le PLAI. Il y a des arbitrages possibles à l'interne de la répartition des enveloppes, on diminue un peu le PLUS ou le PLS qui s'adresse aux revenus les plus importants et on cible prioritairement le PLAI, et puis quand bien même ça n'arriverait pas on interroge l'Etat pour savoir comment sera compensée la diminution du montant des aides à la construction de logements PLAI pour le département de la Dordogne en général et pour le territoire de la CAB. Puisque dans notre projet de PLH, c'est-à-dire Plan Local d'Habitat intercommunal, nous avons fixé la priorité sur l'aide au PLAI.

M. le Président : Fabien, merci d'avoir argumenté ce dossier. Il y a quand même quelque chose qui est assez simple dans cette affaire-là. C'est qu'on confond le quantitatif avec les logements adaptés aux gens qui pourraient y prétendre. C'est-à-dire qu'évidemment il y a des logements vacants mais ils ne sont pas de nature à accueillir, il y a une corrélation qui est faite entre le nombre de logements vacants et ces logements qui pourraient s'adresser à ces personnes en difficulté. Le fait de laisser augmenter le loyer potentiellement de ces logements ne ferait qu'aggraver la situation. C'est-à-dire qu'on serait complètement en décalage avec les besoins des habitants dans notre territoire. Il y a un vrai enjeu, même si pour l'instant la décision n'est pas prise, mais il est important de se mobiliser en amont pour essayer de peser et d'éviter qu'elle ne soit prise de manière défavorable sur ce sujet.

Est-ce qu'il y a des remarques ? Des questions ?

Est-ce que quelqu'un est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION ET VOTE

VU les décisions du Comité régional de l'habitat et de l'hébergement du 9 mars 2017,

VU la programmation régionale 2017 concernant le département de la Dordogne,

CONSIDERANT que l'urgence absolue, en matière de logement social, est de favoriser les PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) réservés aux personnes en situation de grande précarité, plutôt que les PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) qui correspondent aux HLM traditionnelles, ou encore le PLS (Prêt Locatif Social), attribués aux familles dont les revenus sont trop élevés pour pouvoir accéder aux locations HLM ordinaires, mais trop bas pour pouvoir se loger dans le secteur privé.

CONSIDERANT l'objectif prioritaire du Contrat de Ville de l'Agglomération Bergeracoise 2015-2020 quant à la réussite de l'intégration des quartiers prioritaires, sur un territoire communautaire au cœur de l'arc de la fragilité de la Nouvelle Aquitaine.

CONSIDERANT les obligations des communes de Bergerac et de Prigonrieux quant au respect de l'article 55 de la Loi de Solidarité et de Renouvellement Urbain.

CONSIDERANT que le diagnostic du PLUi HD de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise conforte un public ciblé PLAI.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA CAB

PREND ACTE de l'augmentation de la construction du nombre de logements sociaux pour le département de la Dordogne (703 en 2017 contre 342 en 2016).

REGRETTE le fait que l'aide à la construction de logements PLAI, réservés aux personnes en situation de grande précarité, diminue de 20 % en zone détendue (5 415 € par logement en 2017 contre 6 500 € en 2016).

PROPOSE que même en zone considérée comme détendue comme c'est le cas pour le territoire communautaire (offre de logements considérée suffisante pour couvrir les besoins en demande de logements), les aides de l'Etat soient majoritairement mobilisées en direction de logements à destination des publics les plus précaires (PLAI) au lieu de favoriser les PLS à destination des familles dont les revenus sont trop élevés pour pouvoir accéder aux locations HLM ordinaires.

INTERROGE l'Etat pour savoir comment sera compensée la diminution du montant des aides à la construction de logements PLAI pour le département de la Dordogne et, plus particulièrement, pour le périmètre de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise.

PROPOSITION :

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à approuver cette motion.

DECISION :

Adopté par 69 voix pour.

M. le Président : Chers collègues, l'ordre du jour étant épuisé vous avez la liste des décisions qui sont prises par délégation au dos. Pas de remarques ?

DECISIONS PRESENTEES POUR INFORMATION

Décisions prises par délégation du conseil communautaire en application de l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales et consultables au service « Administration Générale » de la CAB :

L 2017-029	Convention de mise à disposition temporaire du 9 janvier au 30 mai 2017, à titre gratuit, d'un terrain sur le site de l'aéroport entre la CAB et le Syndicat Mixte Air Dordogne.
L 2017-046	Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'aménagement du bourg de Lamonzie Saint Martin, pour un montant de 88 000 €.
L 2017-047	Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'aménagement du bourg de Lamonzie Montastruc, pour un montant de 26 800 €.
L 2017-048	Demande de subventions au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour un montant de 17 833 € pour la mise en conformité accessibilité de cinq bâtiments communautaires : médiathèque Bellegarde, médiathèque de Cours de Pile, Bibliothèque de Creysse, le centre culturel et le musée du tabac.
L 2017-050	Demande de subventions pour le projet véloroute voie verte sur le territoire pour un montant de 1 800 000 € (Département : 225 000 € / Région : 225 000 € / Feder : 675 000 € / Etat : 675 000 €).
L 2017-051	Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'investissement Public Local pour l'aménagement du bourg de Lamonzie Montastruc, pour un montant de 26 800 €.
L 2017-052	Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'investissement Public Local pour l'aménagement du bourg de Lamonzie Saint Martin, pour un montant de 88 000 €.
L 2017-053	Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'investissement Public Local pour la ferme des Nébouts à Prignonieux, pour un montant de 81 000 € auprès de l'Etat et 67 000 € auprès du Département.
L 2017-054	Demande de subventions au titre de la Dotation de Soutien à l'investissement Public Local pour la mise en accessibilité de deux bâtiments communautaires, pour un montant de 13 166,40 €.

M. le Président : Je vous propose de lever la séance. A très bientôt.

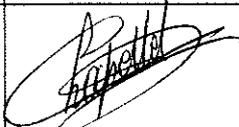
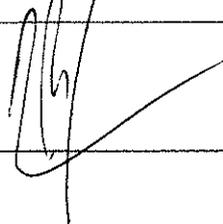
Monsieur le Président clôt la séance qui est levée à 22H10.

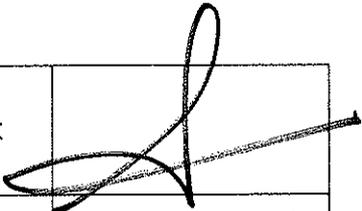
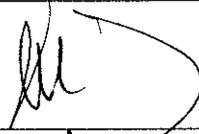
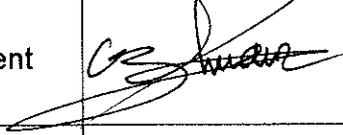
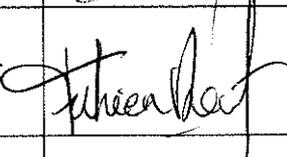
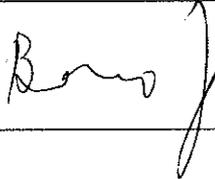
ORDRE DU JOUR DELIBERE :

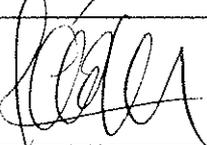
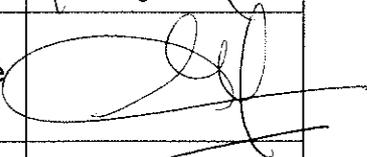
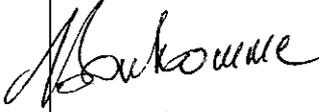
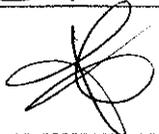
	PROCES-VERBAL
	Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 7 mars 2017
	ORDRE DU JOUR
	Adoption de l'ordre du jour
	POUR DELIBERATION
1	Résultat de fonctionnement 2016 – Affectation définitive
2	Budget principal et budgets annexes – Adoption du budget primitif 2017
3	Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées – Adoption du rapport sur les attributions de compensation fiscales
4	Fiscalité professionnelle unique – Vote des taux 2017
5	Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères – Vote des taux pour 2017 par zone
6	Dotation de Solidarité Communautaire – Instauration et définition des critères de reversements – Montants 2017
7	Demande d'avance sur subvention de l'association Overlook
8	Convention entre la Ville de Bergerac et la Communauté d'Agglomération Bergeracoise pour la mise en commun de logiciels de gestion financière et de gestion des ressources humaines
9	Commission Intercommunale des Impôts Directs - Modification
10	Modification des désignations des représentants dans des organismes extérieurs
11	Désignation des représentants au syndicat départemental des déchets de la Dordogne (SMD3)
12	Implantation du siège de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Charente Périgord – Participation financière - Convention
13	Acquisition d'une parcelle pour la véloroute voie verte sur la commune de Bergerac
14	Extension de l'établissement public foncier de Poitou-Charentes
15	Attribution d'un fonds de concours en faveur de la commune de Fraisse
16	Attribution d'un fonds de concours en faveur de la commune de Monbazillac

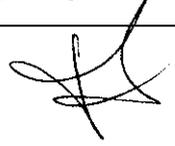
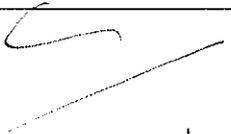
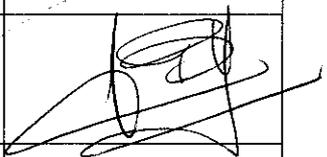
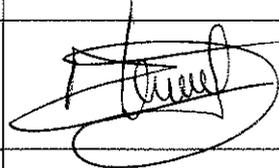
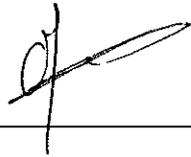
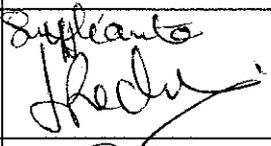
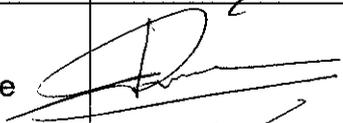
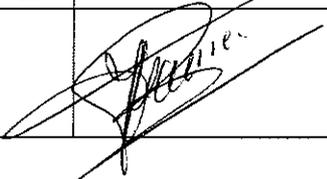
17	Attribution d'un fonds de concours en faveur de la commune de Saint Germain et Mons
18	Adoption du règlement du service public d'assainissement non collectif
19	Adhésion de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise à l'association Evènements et Territoires
20	Aide à l'investissement – Imprimerie Charron
21	Règlement d'intervention relatif au soutien financier de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise dans le cadre de la Politique de la Ville
22	Personnel communautaire - Conventions de prestations de service avec certaines communes
23	Motion relative à la rénovation de la liaison ferroviaire Sarlat-Bergerac-Libourne-Bordeaux
24	Motion relative à la défense du logement social en faveur des publics les plus précaires sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise
	Décisions pour information

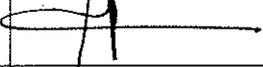
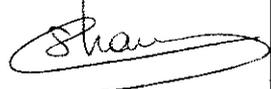
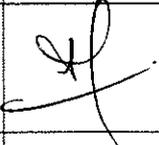
DELMARES	Frédéric	Président	
----------	----------	-----------	---

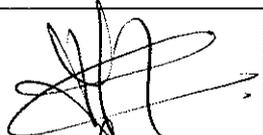
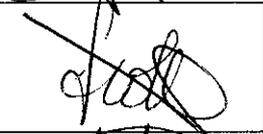
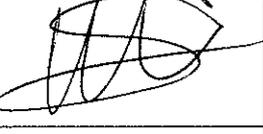
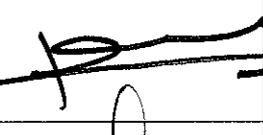
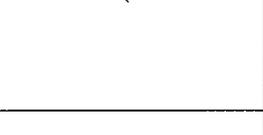
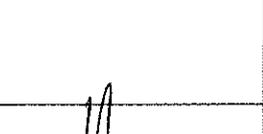
NOM	PRENOM	FONCTION	EMARGEMENT
GARRIGUE	Daniel	1 ^{er} Vice-président	
CHAPELLET	Jean-Jacques	2 ^{ème} Vice-président	
ROCHOIR	Jean-Paul	3 ^{ème} Vice-président	
BENFEDDOUL	Adib	4 ^{ème} Vice-président	
GAUTHIER	Christophe	5 ^{ème} Vice-président	

ROUAN	Laurence	6 ^{ème} Vice-président	
BOURNAZEL	Jean-Michel	7 ^{ème} Vice-président	
RABAT	Daniel	8 ^{ème} Vice-président	
BORDENAVE	Christian	9 ^{ème} Vice-président	
CARPE	Claude	10 ^{ème} Vice-président	
Fabien RUET	Fabien	11 ^{ème} Vice-président	
CASTANG	Alain	13 ^{ème} Vice-président	
FRAY	Roland	14 ^{ème} Vice-président	
MORTEYROL	Claude	Remplace Sébastien BOURDIN	
ROBIN-EL GRENI	Rhizlane	1 ^{er} Conseiller délégué	
DUPUY	Olivier	2 ^{ème} Conseiller délégué	
PLAZZI	Alain	3 ^{ème} Conseiller délégué	
MONTEIL	Alain	4 ^{ème} Conseiller délégué	

DELPON	Christiane	5 ^{ème} Conseillère délégué	
LAPOUGE	Roger	6 ^{ème} Conseiller délégué	
SÉJOURNÉ	Michel	7 ^{ème} Conseiller délégué	
Alain CÉRÉA	Alain	9 ^{ème} Conseiller délégué	
MAMONT	Christophe	10 ^{ème} Conseiller délégué	
DELTEIL	Pascal	11 ^{ème} Conseiller délégué	
VISENTINI	René	12 ^{ème} Conseiller délégué	
PEYREBRUNE	Jean-Pierre	Conseiller communautaire	
BONHOMME	André	Conseiller communautaire	
TERREAUX	Michel	Conseiller communautaire	
PORTOLAN	Jean-Claude	conseiller communautaire	
DELTEIL	Francis	conseiller communautaire	
PAPATANASIOS	Francis	A donné procuration à Monsieur Patrick CONSOLI	

BLONDIN	Francis	conseiller communautaire	
CONSOLI	Patrick	conseiller communautaire	
BLANC	Gilbert	conseiller communautaire	
BRANDELY	Liliane	A donné procuration à Monsieur Marc LETURGIE	
ZACCARON	Armand	Conseiller communautaire	
GAUTHIER	Jean-Charles	A donné procuration à Monsieur Adib FENBEDDOUL	
CHANUT	Alain	conseiller communautaire	
BOSVIEL	Michel	conseiller communautaire	
RONDONNIER	Marcel	conseiller communautaire	
JAMMES	Jean-Paul	conseiller communautaire	
FILET	Lionel	conseiller ^{ASS} communautaire	<i>Suppléant</i> 
ROUSSEAU	Dominique	conseiller communautaire	
FAURE	Jean-Pierre	conseiller communautaire	

GALLON	Paul	conseiller communautaire	
ROSET	Martine	A donné procuration à Monsieur Alain PLAZZI	
BORDIER	Alain	conseiller communautaire	
AYRÉ	Didier	conseiller communautaire	
GOUZE	Didier	conseiller communautaire	
LÉTURGIE	Marc	conseiller communautaire	
CHANCOGNE	Sylvie	conseillère communautaire	
CAPURON	Didier	conseiller communautaire	
MIGUEL	Denise	conseillère communautaire	
BROUILLEAUD	Marie-Agnès	conseillère communautaire	
JEANTE	Jean-François	conseiller communautaire	
SOUVÊTRE	Yannick	A donné procuration à Monsieur Thierry AUROY-PEYTOU	
POTRON	Marie-Lise	conseillère communautaire	

ANDRIEUX-COURBIN	Marie-Claude	A donné procuration à Monsieur Daniel GARRIGUE	
SCOTTI	Marie-Hélène	conseillère communautaire	
MOUHOUBI	Farida	A donné procuration à Monsieur Jonathan PRIOLEAUD	
LABARTHE	Cécile	conseillère communautaire	
AUROY-PEYTOU	Thierry	conseiller communautaire	
BASSI	Georges	conseiller communautaire	
TRAPY	Nathalie	A donné procuration à Monsieur Didier AYRÉ	
SOQUET	Anne	conseillère communautaire	
RODRIGUEZ	Nelly	A donné procuration à Monsieur Michel BOSVIEL	
BLANC	Gaëlle	conseillère communautaire	
ZAPÉRA	Cédric	conseiller communautaire	
PRIOLEAUD	Jonathan	conseiller communautaire	